



Rapport d'Activité 2020



Remettre le développement au cœur de l'action de l'ODARC

En 2020, l'activité de l'ODARC a été fortement axée sur la gestion de la situation économique liée à la crise de la Covid-19. Mais, l'ODARC s'est également engagé dans une nouvelle trajectoire résolument orientée vers le développement agricole.

Gestion de la crise liée à la COVID-19

La crise liée à la COVID 19 a fait l'objet d'une totale anticipation par l'ODARC qui avait organisé le travail de ses agents de telle sorte à ce que l'ensemble des activités se sont inscrits dans la continuité durant cette période. En effet, la dématérialisation des procédures et des paiements au sein de l'Office ont permis de ne prendre aucun retard dans le traitement des dossiers. Tous les agents ont été équipés d'ordinateurs portables et de VPN dès l'annonce du confinement, leur permettant d'assurer leurs tâches en télétravail.

Ainsi, malgré la crise sanitaire, le taux d'engagement des mesures du PDRC a augmenté de 14% en 2020 principalement celles visant à la modernisation des exploitations, à la mise en valeur des terres, à l'installation des jeunes agriculteurs, au soutien des Industries Agro-alimentaires et au travers des mesures surfaciques (ICHN, MAEC, BIO). Plus de 40 M€ ont été payés et 41M€ d'aides attribuées en 2020.

Les soldes ICHN 2019 ont été délivrés début avril et ce, malgré le confinement. De même, et pour la 2^{ème} année consécutive, les acomptes ICHN 2020 ont été versés au 16 octobre, permettant aux exploitants bénéficiaires de cette aide, de disposer de trésorerie en début de campagne.

Parallèlement, de façon à traiter les situations d'urgence qu'a occasionnées cette crise pour les exploitants, l'ODARC a mis en place un certain nombre de mesures d'accompagnement très concrètes et couvrant l'ensemble des filières en difficultés.

- ✓ **La filière ovine-caprine** : Face aux difficultés qu'ont rencontré certains éleveurs ovins et caprins fermiers pour transformer, stocker et écouler leurs productions, l'ODARC a demandé aux laiteries d'étendre leur réseau de ramassage de lait aux exploitants concernés et a participé à l'organisation de cette collecte en coopération avec l'LOCC. Toutefois, une perte de valorisation pour les éleveurs demeurait. C'est pourquoi, il a été mis en place un dispositif qui a permis d'augmenter le prix d'achat du lait par les laitiers. 56 éleveurs ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 269 000€

Compte tenu de l'impossibilité d'envoyer les agneaux et les cabris en Sardaigne et de la fermeture des restaurants et fermes auberges, les éleveurs se sont retrouvés sans aucune possibilité d'écouler leurs produits mis à part un peu en boucherie et en GMS. Aussi, près de 200 000€ ont été inscrits au budget de l'ODARC pour acheter les agneaux et cabris invendus. 2079 agneaux ont été rachetés ainsi que 352 cabris. Ces produits ont été surgelés et distribués progressivement auprès des associations caritatives (Resto du cœur, secours populaire, Croix rouge, CCAS...) et du Crous de Corté pour nos étudiants.

Les difficultés à écouler la production de fromage frais et de brocciu ont impacté les trésoreries des exploitants, ce qui s'est répercuté sur l'alimentation des troupeaux et donc sur l'état physiologique des animaux les plus âgés. Afin que les exploitants puissent redémarrer une campagne avec un cheptel en bon état corporel et sanitaire, une campagne de réformes des bêtes a été mise en place et l'ODARC est venu abonder le prix de vente trop peu rémunérateur. Ainsi, 2150 animaux ont été réformés par 66 éleveurs. Budget 22 240€.

- ✓ **La filière bovine et la filière fromagère fermière : Afin de limiter les stocks de veaux et de fromages** fermiers tout en contribuant à limiter les effets économiques de cette crise sur les personnes déjà fragilisées, l'ODARC, sur des fonds CDC-Comité de Massif, a organisé le rachat, l'abattage, la transformation et la livraison de ces produits auprès des associations caritatives et du CROUS de Corté. 200 veaux ont ainsi été achetés à 53 éleveurs ainsi que 5442 fromages.

- ✓ **La filière viticole :** Au niveau de la filière vinicole, les difficultés pour écouler la production 2019 ont engendré un report des ventes prévues en 2020 sur l'année 2021. Pour limiter cette problématique, l'ODARC a mis en place un dispositif d'aide à l'achat de cuverie. Il a permis de financer à 40% les aînés et à 60% les JA l'achat de cuves. Budget de 500 000€. En complément, l'ODARC a proposé au CIV Corse, interprofession de la filière viticole insulaire, de mettre en place un dispositif d'aide au rachat en vrac de vins de caves particulières par les gros opérateurs. L'aide a permis de compenser en partie les prix d'achat. Budget de 110 000€.

- ✓ **Les filières oléicole et castanécicole :** Un programme d'accompagnement spécifique a été mis en place afin d'accroître les capacités de stockage et d'améliorer les équipements de récolte, avec un taux de financement à hauteur de 80 %. Budget : 155 000€

- ✓ **La filière liège :** Pour les propriétaires de subéraies, dans le cadre du levage du liège qui n'a pu être réalisé en 2020 par manque de main d'œuvre, l'ODARC a soutenu financièrement la coopérative Silvacoop à hauteur de 50 000€ en 2020 pour permettre de passer le cap de la crise et préparer le levage du liège en 2021 en misant notamment sur la formation de leveurs insulaires.

- ✓ **La Commercialisation des produits locaux :** Un partenariat avec les GMS de Corse, l'ODARC, l'OEC et la Chambre Régionale d'agriculture a été établi afin de mettre en avant les produits corses notamment maraichers, fruitiers, fromagers, charcutiers et carnés et de proposer du jeune bovin corse sur les étals. En parallèle, une campagne de communication d'envergure a été mise en place par l'ODARC afin d'inciter les consommateurs à acheter des produits locaux de saison. Coût de l'opération : 280 000€

- ✓ **L'accompagnement financier des exploitants** : Pour apporter une solution financière rapide aux agriculteurs, un dispositif permettant de garantir à hauteur de 90% les prêts de trésorerie octroyés par la banque pour l'achat d'approvisionnement d'intrants nécessaires à leur exploitation a été mis place en partenariat avec la CADEC, de même qu'un dispositif d'avances de trésorerie d'un montant maximum de 8 000€. Ces fonds ont été mis à disposition de tous ceux qui n'ont pas eu accès au système développé par la BPI.

Des projets structurants en cours

Une nouvelle organisation générale des services de l'ODARC a été validée par le Conseil d'Administration en décembre 2020.

Plus qu'une réorganisation, c'est une véritable feuille de route qui a été proposée avec pour objectif de remettre le développement au cœur de l'Office tout en optimisant son fonctionnement et les fonctions d'Organisme Payeur de l'ODARC.

De nouvelles compétences ont été intégrées comme la participation à la réflexion sur les stratégies environnementales afin d'anticiper les effets du changement climatique, l'accompagnement des Jeunes Agriculteurs, l'animation foncière, l'appui aux schémas de sélection des races locales notamment caprine et porcine et l'implication de l'ODARC en matière de R&D (expérimentations de court et moyen termes, mise en place d'une unité de recherche avec INRAE et Université, développement d'un continuum recherche – formation afin de favoriser l'émergence d'une formation supérieure spécialisée en lien avec les productions locales)

En outre, de nombreux projets sont en cours :

- ✓ **La relance de la filière caprine corse** : l'ODARC a renforcé son action d'accompagnement stratégique, technique et financier auprès de cette filière et de ses acteurs. En effet, l'élevage en race caprine insulaire, activité emblématique de l'agriculture corse, est aujourd'hui en difficulté et les menaces sont nombreuses. Afin d'accompagner la filière, deux emplois ont été créés au sein de l'Office afin d'assurer notamment l'animation de la filière et la mise en place du schéma de sélection de la race. En 2020, le haras de boucs a été mis en place. 21 boucs ont pu être achetés par l'ODARC à 11 éleveurs sélectionneurs. Ils ont été élevés à Altiani et seront proposés à la vente, à l'âge de 18 mois, en mai 2021.
- ✓ **La mise en œuvre du fonds foncier** : Le fonds foncier, confié à la SAFER Corse, a pour vocation de stocker des parcelles à vocation agricole en vue de les redistribuer prioritairement à des jeunes agriculteurs, en permettant un portage financier de ces opérations et des durées de stockage adaptées. L'ODARC a demandé à ce que ce fonds soit mobilisé dans le cadre de la vente du Domaine de Casabianca. L'ODARC a participé à toutes les étapes qui ont permis la redistribution de ces terrains auprès de 25 jeunes agriculteurs.

- ✓ **La création d'un pôle viande petits ruminants** : Ce pôle regroupera un abattoir spécialisé, une unité de découpe pour la préparation des pièces de viande, un atelier de surgélation et une unité d'expédition. Les études technico-économique et juridique préalables ont été réalisées. Le lancement d'un concours d'architecte est en préparation.

- ✓ **La création d'un pôle de compétences en filière fourrage et céréales à Migliacciaru** : L'enjeu est de mettre en place, sur ce site, une station d'expérimentation dédiée à la filière fourrage/céréales avec des essais menés sur les variétés, la fertilisation, l'irrigation, le travail du sol, les semis sous couvert, la rotation, l'enrubannage... et ce, en coopération avec les filières concernées. La réhabilitation du site est en cours ; les terrains sont d'ores et déjà en culture et les travaux de création d'un hangar agricole et d'un bâtiment technico-administratif pour en faire un espace de travail et d'accueil devraient débiter dans l'année.

- ✓ **La création d'un Marché d'Intérêt National** : Lieux de négoce de gros, les M.I.N. ont pour objectif de regrouper sur un même lieu l'offre (grossistes, producteurs, prestataires de service) et la demande (acheteurs) dans les secteurs de l'alimentaire et de l'horticulture. Un tel marché de gros assurera un approvisionnement régulier en produits frais (fruits, légumes, viandes, poissons...), permettra d'organiser les filières et d'alimenter les professionnels (restaurants notamment, export...) mais également la restauration collective. Car aujourd'hui, le principal frein à l'intégration de produits locaux dans la restauration collective relève de la logistique nécessaire à l'approvisionnement et à la livraison des produits : petites exploitations ne pouvant répondre seules à des appels d'offre sur des quantités importantes, régularité de l'approvisionnement difficile et livraisons sur des lieux éloignés des espaces de production. Plusieurs sites sont à l'étude (Vescovato, Linguizzetta...) et un travail avec les filières est en cours.

- ✓



I- ACTIVITE ADMINISTRATIVE

A- Gestion administrative	10
1- Le Conseil d'Administration	11
2- Le Bureau	13
B- Gestion des Ressources Humaines	14
1- Effectifs rémunérés en activité	14
2- Suivi du personnel	16
3- Formation des agents	16
4- Autres	18
4- Faits marquants	20
C- Informatique	21
D- Sécurité	24
E- Juridique et Moyens généraux	25
F- Suivi Financier et Comptable	29
1- Le Pôle d'activité comptable	29
2- Le Pôle d'activité financier et budgétaire	30
3- Les éléments financiers	31



II- SERVICE DEVELOPPEMENT

A- Division Gestion des Instructions (DGI)	44
1- Missions de la DGI	44
2- La division administrative du service instruction ODARC	44
3- Suivi : Constat de Service Fait et Constat d'Installation	46
B- Division Animation Territoriale (DAT)	48
1- Les appels à projets 2020	48
2- Les outils financiers	50
3- Le dispositif spécifique « Tempête FABIEN »	51
4- Le dispositif spécifique « Aide aux investissements de stockage vinicoles »	51
5- Le dispositif spécifique « Aide complémentaire aux interventions FAM »	52
6- Le dispositif spécifique « Aide simplifiée aux exploitations agricoles »	52
7- L'installation des Jeunes Agriculteurs	52
8- La modernisation des exploitations agricoles	53
C- Division Economie Rurale (DER)	54
1- Projets mis en œuvre	54
2- Suivi des projets	90
3- Etudes : Analyse économique et prospective	91
4- Partenariats : les programmes européens	91
5- Autres : les pôles de compétences	93
D- Division Aménagement Forestier et Rural (DAFR)	95
▪ L'aménagement foncier et forestier	95
1- Les projets collectifs	95
2- Le développement forestier	96
3- La mobilisation du foncier	102



▪ Les études agronomiques et le système d'information géographique	106
1- Suivi des projets	106
2- Etudes	112
3- La préparation de la PAC post 2020	113
4- Partenariats	113
▪ L'hydraulique et le bâtiment	114
1- Suivi des mesures du PDRC	114
2- Appui technique aux exploitants agricoles	114
3- Accompagnement des filières et structures	115
4- Partenariat avec l'OEHC	115
5- Participation à l'élaboration de la campagne de sensibilisation aux économies d'eau « L'Eau est notre richesse »	115
6- Participation aux Comités de Sécheresse Régionaux	116
7- Participation au COPIL sur la réutilisation des eaux usées mis en place par la CAPA	116

III- L'ORGANISME PAYEUR (OP)

A- Service Fonctionnement OP	118
1- Division Engagements	118
2- Division Paiements	122
B- Service Audit	128
1- Les rapports d'audit	129
2- Le suivi de la programmation 2014-2020	133
3- Le suivi des recommandations	133
4- La mission d'expertise et de conseil	133

C- Division Contrôle	134
1- La démarche qualité et le contrôle interne	136
2- Les contrôles réglementaires	140
3- Le suivi des audits externes et la coordination de l'OP	141
4- L'instruction des mesures surfaciques du RDR	142
5- La gestion des créances	142
6- Traitement des dossiers contentieux	142



I- ACTIVITE ADMINISTRATIVE

A- Gestion administrative

1- Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'ODARC s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2020.

- **Conseil d'Administration du 10 Février 2020**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du Lundi 21 Octobre 2019,
- Procédure de Passation des Marchés Publics : modification n°10 du règlement interne et guide de procédure des marchés public,
- Autorisation d'Acquisition par l'ODARC de parcelles de terre situées sur la Commune d'ALTIANI,
- Rapport d'observations définitives de la CHAMBRE REGIONALE des COMPTES relatives à la gestion de l'ODARC – Exercices 2011 à 2018,
- Questions Diverses.

- **Conseil d'Administration du 10 Mars 2020**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 10 Février 2020,
- Rapport Annuel 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- Débat d'Orientations Budgétaires 2020,
- Frais de déplacements,
- Questions diverses

- **Conseil d'Administration du 10 Avril 2020**

- Budget Primitif Exercice 2020,
- Annulation de créances pour défaut de droit,
- Commission d'Appel d'Offres et Commission MAPA mesures transitoires pendant la crise sanitaire due au COVID 19.

- **Conseil d'Administration du 30 Avril 2020**
 - Avenant à la Convention « Fonds de Contre garantie bancaire agricole Corse »
 - Avenant à la Convention « Fonds Agricole Corse d'Avance Remboursable »

- **Conseil d'Administration du 19 Juin 2020**
 - Approbation de Compte de Gestion 2019,
 - Approbation du Compte Administratif 2019,
 - Affectation du Résultat d'Exploitation,
 - Approbation du Rapport d'Activité 2019.
 -
 -

- **Conseil d'Administration du 10 Décembre 2020**
 - Approbation du Budget Supplémentaire de l'ODARC pour l'exercice 2020,
 - Approbation de l'autorisation budgétaire préalable concernant les investissements,
 - Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ODARC,
 - Reprise de provisions pour litiges et contentieux,
 - Provisions pour le financement du compte épargne temps,
 - Reprise de provisions pour gros entretien et grandes révisions,
 - Dépréciations des comptes de tiers,
 - Pertes et créances irrécouvrables : Créances admises en non-valeur et créances éteintes,
 - Sélection des candidatures à l'Appel A Manifestation d'Intérêt à Destination des Gestionnaires de Fonds d'Ingénierie Financière pour l'Accompagnement Financier Complémentaire des Jeunes Agriculteurs,
 - Acquisition Parcelles ALTIANI,
 - Création d'une Régie d'Avances pour l'Emission de Titres Restaurant à l'ODARC,
 - Grilles Salariales,
 - Présentation Convention Cadre CRPF-ODARC,
 - Présentation Politique Linguistique de l'ODARC,
 - Présentation Projet Refonte Informatique des outils de l'ODARC,
 - Organisation Générale des Services.

- **Conseil d'Administration du 30 Décembre 2020**
 - Approbation de la Décision Modificative Budgétaire n°2 au titre du budget principal pour l'exercice 2020
 - Approbation de l'autorisation Budgétaire préalable concernant les investissements en budget principal.

2- Le Bureau

Le Bureau est une instance issue des collèges du Conseil d'Administration.

Durant l'année 2020, il s'est tenu à 4 reprises à la fois en présentiel et en distanciel Webex :

- Le 26 Février 2020
- Le 08 Juillet 2020
- Le 14 Octobre 2020
- Le 08 Décembre 2020

avec pour objet :

- l'analyse des projets d'installation Jeunes Agriculteurs,
- avenants Projets Installation Jeunes Agriculteurs
- Rapport Contrat de Coopération professionnelle Agricole.

B- Gestion des ressources humaines

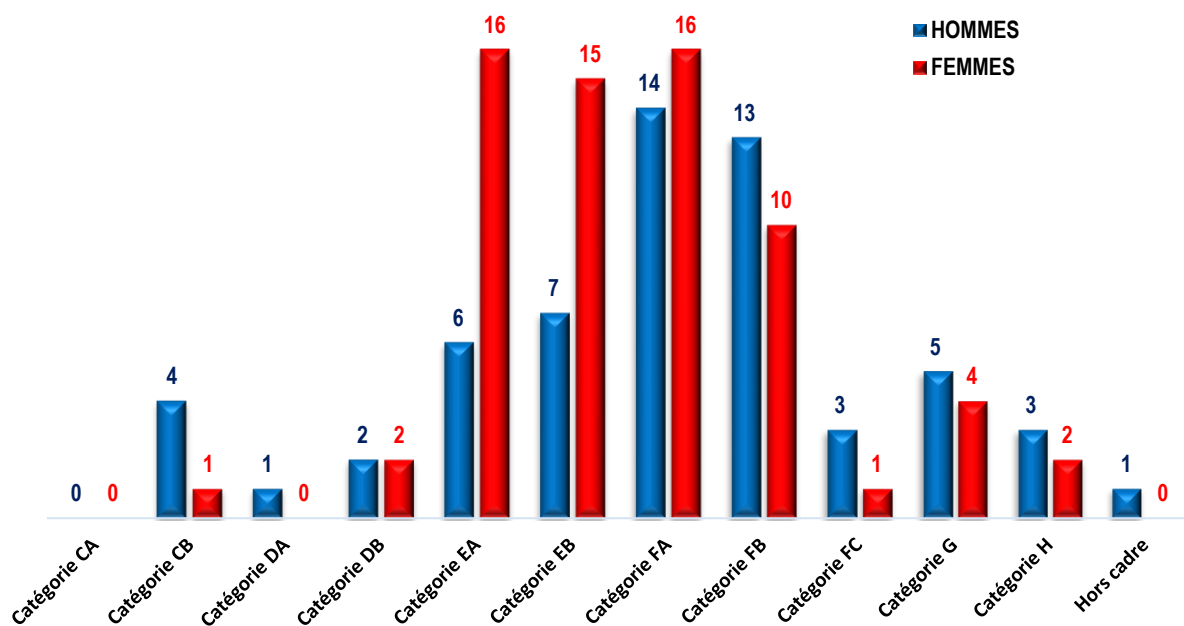
1- Effectifs rémunérés en activité (en nombre et ETP)

Au 31 décembre 2020, on compte :

- 115 contrats en CDI, soit 113,6 ETP
- 11 contrats en CDD (5 contrats pour remplacement de salariés absents, 5 contrats pour surcroît d'activité et 1 contrat CIFRE), soit 11 ETP.

Au cours de l'année 2020, on note également le recrutement de trois contrats d'apprentissage ainsi que deux stagiaires.

L'effectif au 31 décembre 2020 est composé de 59 hommes et 67 femmes. On compte 4 agents qui travaillent à temps partiel dont 2 hommes et 2 femmes.



Effectifs au siège et pour les antennes

Au 31 décembre 2020, on compte :

- au siège social à Bastia, 69 agents titulaires (67,6 ETP), 2 agents titulaires mis à disposition (2 ETP), 2 agents titulaires en mise en disponibilité (2 ETP) et 8 CDD (8 ETP) et 3 apprentis (3 ETP)
- à l'antenne d'Ajaccio, 12 agents titulaires (12 ETP), 1 agent titulaire en mise en disponibilité (1 ETP) et 1 agent en mise en disponibilité (1 ETP)
- à Altiani, 8 agents titulaires (8 ETP), 1 agent titulaire en mise en disponibilité (1 ETP), 3 CDD (3 ETP)
- à l'antenne d'Ile Rousse, 3 agents titulaires (3 ETP)
- à l'antenne de Ghisonaccia, 4 agents titulaires (4 ETP)
- à l'antenne de Vescovato, 7 agents titulaires (7 ETP)
- à l'antenne de Cargèse, 2 agents titulaires (2 ETP)
- à l'antenne de Sartène, 2 agents titulaires (2 ETP)
- à l'antenne de Porto-Vecchio, 1 agent titulaire (1 ETP)

Entrées au cours de l'année 2020

- 18 recrutements en CDD 13 CDD pour remplacement de salariés absents : 7 rédacteurs, 1 assistant administratif et 5 agents techniques
5 CDD pour surcroît d'activité : 1 chef de projet, 2 rédacteurs, 1 technicien et 1 assistant technique
- 1 contrat d'apprentissage

Sorties au cours de l'année 2020

- 3 CDI pour départ à la retraite, démission et décès
- 1 fonctionnaire territorial pour fin du détachement
- 18 CDD dont : 5 pour remplacement de salariés absents : 1 rédacteur, 2 assistants administratifs et 2 agents techniques
3 CDD pour surcroît d'activité : 2 rédacteurs, 1 technicien

2- Suivi du personnel

Visite médicale :

14 agents ont effectué une visite médicale dans le courant de l'année 2020

Taux d'absentéisme (maladie, accident du travail) :

6,5 %

Absences au travail suite accident de travail :

0 jour

Absences au travail suite maladie :

2 075 jours

Congé longue durée :

4 agents pour mise en disponibilité et 2 agents en congé parental

Promotion et avancements d'échelon :

10 agents ont bénéficié d'un avancement ou d'une promotion

3- Formation des agents

La cellule repère et analyse les besoins individuels et collectifs en formation en cohérence avec la politique RH de l'ODARC.

Sur les 17 stages retenus en Comité Economique et Social, 11 formations (10 prévues et 1 supplémentaire) ont été suivies dont trois sont en cours de réalisation. Sept stages n'ont pas été réalisés en raison de la crise sanitaire liée au COVID mais aussi pour des raisons de service. Il est prévu d'en reporter 5 sur 2021.

Intitulés des formations, lieu et coût :

Formation individuelles

- **Procédures de passation et fonds européens : éviter les erreurs**
à Bastia pour un coût pédagogique de 1 200 €.
- **Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité**
à Bastia pour un coût pédagogique de 1 200 €.
- **Gestion du stress et communication**
en distanciel pour un coût pédagogique de 1 290 €.
- **Référent COVID**
en distanciel pour un coût pédagogique de 900 €.

Formations collectives

- **maîtrise et mise en place de la gestion AE-AP/CP**
dispensée dans les locaux de l'ODARC Bastia pour un coût de 2 580 € pour 8 agents et 1 apprentie.
- **membres CSE : Santé, Sécurité et conditions de travail**
dispensée à Borgo pour un coût de 2 700 € pour 10 agents
- **Excel intermédiaire et élaboration des tableaux de bord**
dispensée à Bastia pour 2 agents qui ont mobilisé leurs heures acquises dans le cadre du dispositif CPF pour un coût pédagogique de 1 200 €

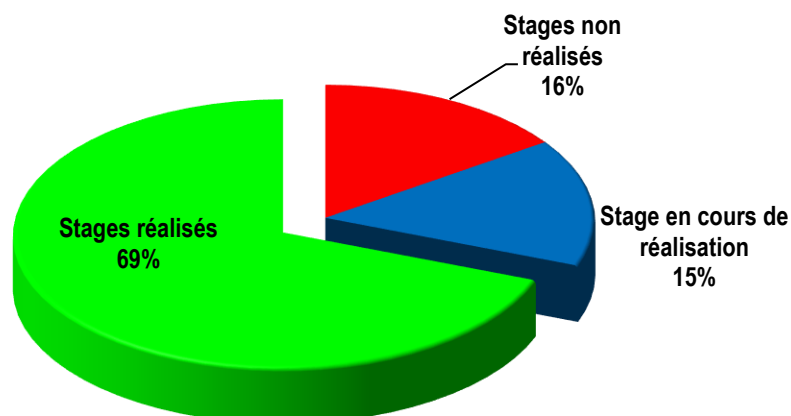
Formations en cours de réalisation

- Une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est en cours de réalisation avec le service Formation Continue de l'Université de Montpellier en vue de l'obtention d'un diplôme « Licence Professionnelle de Gestion de la Paie et du Social » pour un coût pédagogique de 1 500 €.
- Deux formations complémentaires : « Base de la maîtrise foncière : de la stratégie aux outils » et à la « Maitrise foncière appliquée à la préservation de l'agriculture » sont en cours de réalisation en distanciel, pour des coûts pédagogiques de 3 580 € pour la première et 1 016 € pour la seconde.

Formation diplômante

- Une formation diplômante, plus précisément, un Master 2 Information Documentation « Management et valorisation de l'information numérique » a été obtenu par un agent dans le cadre d'un enseignement à distance (EAD) avec l'Université Paul Valery Montpellier 3, pour un coût pédagogique de 6 120 €.

STAGES 2020



Au total, durant l'année 2020, 27 agents ont été formés, soit environ 24 % des salariés, toutes catégories confondues.

Nombre d'agents par catégorie ayant suivi une formation :

- 1 chef de division
- 4 responsables administratifs
- 2 responsables techniques
- 4 chefs de projet
- 1 rédacteur principal
- 3 techniciens
- 10 rédacteurs
- 1 assistant technique
- 1 assistant administratif

4- Autres

Les Instances de dialogue social

Durant l'année 2020, la cellule a organisé et effectué le suivi de 7 réunions du Comité Social et Economique (CSE).

Le CSE s'est réuni avec pour ordre du jour des points concernant notamment :

- La désignation d'un expert-comptable dans le cadre du CSE, le compte rendu détaillé de la gestion financière du C.E. 2019 et le budget prévisionnel CSE 2020.
- Les Activités Sociales, et Culturelles 2020 (CSE) – vote des ASC, fêtes de fin d'année (arbre de Noël, cadeaux aux agents, bons cadeaux), revalorisation à titre exceptionnel de la valeur nominale des chèques CAD'HOC NOEL 2020 (Doublement plafond de défiscalisation 2020), renouvellement Réseau d'Achat Corse Eco Développement.
- La gestion et le fonctionnement de l'Office : jours de congés exceptionnels 2020, fermeture annuelle des locaux de l'ODARC durant la période de Noël 2020.
- Des questions relevant des ressources humaines telles que : l'allongement des échelons des grilles salariales de l'ODARC, la réorganisation des services de l'ODARC, l'information relative au marché public de la mutuelle prévoyance, les modalités de remboursement des frais de mission, la dotation vestimentaire fournie par l'employeur.
- Des questions relevant des moyens généraux notamment concernant les bureaux de l'antenne d'AJACCIO, l'affectation des véhicules aux agents.

- La formation Professionnelle Continue : Intervention de l'OPCO EP sur les dispositifs tels que le CPF, DIF, le bilan de la Formation Professionnelle Continue 2019, le plan de Développement des Compétences 2020, la formation des membres du CSE, information du report des heures DIF en CPF.
- Documents réglementaires tel que la BDES 2019
- Documents générées par la crise sanitaire liée à la COVID 19 : Plan de déconfinement progressif de l'ODARC et deuxième étape du plan de déconfinement progressif.
- Aide exceptionnelle CHU BASTIA et AJACCIO dans la lutte contre le COVID-19

Accord salarial portant sur l'allongement des grilles salariales

Compte tenu de l'allongement de la durée de cotisation pour toucher une retraite à taux plein et dans le but d'une amélioration de l'évolution de carrière des salariés de l'ODARC, un accord salarial a été signé le 28 Octobre 2020, permettant :

- Le rallongement des grilles salariales : les échelons des échelles de CA à H sont rallongés de 10 à 15.
- Le passage automatique pour les échelles de CA à CB / de DA à DB / de EA à EB / de FA à FB / de FB à FC.

Suite à la validation des nouvelles grilles par le Conseil d'Administration de l'ODARC, la cellule RH et Formation a intégré ces nouveaux éléments aux procédures internes. Au niveau du logiciel RH et paye notamment, il a fallu paramétrer ces données qui ont été ensuite mises en application sur les bulletins de paye des agents concernés.

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2020

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, la cellule RH et formation élabore le rapport égalité hommes femmes et calcule l'**Index** conçu pour mesurer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein d'une même organisation. Cet Index, sur 100 points, se calcule à partir des 4 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'ODARC a obtenu la note globale de 89 points sur 100 à l'index de l'égalité femmes-hommes 2020. Cet excellent résultat est le fruit d'une attention particulière portée à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes et qui fait partie des valeurs de l'office

5- Faits marquants

Une nouvelle organisation du travail générée par la crise sanitaire liée à la COVID 19

Suite à la crise sanitaire relative au COVID 19 et aux obligations de confinement décrété par le gouvernement, la cellule RH et Formation avec la Direction a élaboré durant l'année 2020, deux plans de déconfinement progressif, validés par le CSE, afin d'assurer une continuité de service.

Généralisation du télétravail

Dès le premier confinement, tous les salariés dont les fonctions permettent le télétravail ont été pourvus d'ordinateurs portables équipés de VPN. Aucune difficulté importante n'a été relevée, la mise en place du télétravail au sein de l'office a été une véritable réussite. Tous les salariés poursuivent leur mission en télétravail mis à part ceux dont l'opérationnalité est fortement limitée. Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID 19, qui est malheureusement toujours incertaine et à la demande du gouvernement, le télétravail continue donc à être privilégié. Afin d'assurer la mission principale de l'ODARC, à savoir un accompagnement optimal des bénéficiaires, les agents dont les fonctions relèvent particulièrement de déplacement ont repris leur activité sur le terrain mais ils peuvent continuer à faire du télétravail dans la limite du possible, notamment pour la partie administrative de leurs missions.

Mesures organisationnelles de la vie au travail

Ces documents regroupent toutes les mesures organisationnelles de la vie au travail que chaque salarié doit adopter. Ainsi, toutes les mesures de prévention, de protection, à prendre en cas de contamination d'un salarié ou même de simple suspicion de contamination, de sensibilisation et information ont été explicitées clairement et diffusées auprès de l'ensemble du personnel.

C- Informatique

1- Infrastructures matérielles et réseaux

- Mise en place du logiciel cadastre avec mises à jour en 2021 aux agents en RemoteApp
- Maintenance matérielle et logicielle des serveurs, appliances, postes utilisateurs (module contrôleur, disques durs HS, pannes, mises à jour Windows...)
- Suivi du planning de maintenance (avec contrat) pour le système anti-incendie de la salle informatique principale
- Participation, sur le volet informatique, au suivi des travaux de rénovation du siège social
- Participation à l'élaboration du CCTP ainsi qu'à l'analyse technique du marché public concernant l'externalisation de l'hébergement de l'infrastructure serveur
- Sourcing et élaboration des besoins pour les futurs marchés et changements retardés par la crise sanitaire
- Mises à jour et rédaction de documents (procédures, guides, inventaire) dans le cadre de la préparation et de la participation à l'audit européen relatif à la sécurité des systèmes d'information (SSI)
- Améliorations suite aux recommandations émises dans le rapport de l'auditeur externe PWC sur la SSI et suivi avec C3OP
- Montage d'un lien VPN entre l'ODARC et l'ASP visant à effectuer des tests sur une API privée
- Renouvellement de certains postes informatiques ainsi que des onduleurs en fin de vie
- Remplacement batteries onduleur salle informatique Plein Sud
- Remplacement des copieurs d'Altiani, Ajaccio, Vescovato et Ghisonaccia
- Remplacement switch site de Vescovato
- Gestion courante, pannes, incidents, Support aux utilisateurs
- Gestion courante des arrivées, départs et mutations des agents (commandes de matériels informatiques, création de comptes, téléphones, habilitations)
- Mise au rebus de matériels divers devenus obsolètes ou en panne hors garantie
- Application du protocole de gestion de crise suite à la crise sanitaire :
 - Remise en service des ordinateurs en stock pour le télétravail des agents
 - Commande de liaison VPN de connexion sécurisée et mise en place chez les agents à distance
 - Gestion quotidienne du télétravail
 - Déploiement des process logiciels nécessaire au télétravail

2- Développement des applications métiers

Base Gestion 4D

Plus de 200 demandes d'utilisateurs ont été traitées en 2020.

Des développements ont été réalisés dans la base de gestion 4D, l'application gérant l'instruction d'une demande d'aide publique de la part d'un bénéficiaire :

- Amélioration de la GED,
- Amélioration des alertes pour les agents
- Nouveaux outils pour mieux communiquer avec MVA,
- Création de nouveaux logos pour les modèles des conventions,
- Correction des anomalies,
- Optimisation de la performance.

Finalisation de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la création d'un manuel fonctionnel d'utilisation des outils 4D et MVA

Au dernier trimestre 2019 une Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été lancée et a été attribuée à la société de services CGI pour la création d'un manuel fonctionnel d'utilisation des outils « 4D Gestion » et « MVA » :

- Consolidation de la documentation existante effectuée par l'ODARC,
- Organisation des entretiens entre les chefs de division de l'ODARC et CGI,
- Grande disponibilité de l'ODARC afin de fournir les éléments demandés par CGI : impressions d'écran, annexes et réponses aux interrogations de CGI.

Au premier trimestre 2020 un document de 110 pages a ainsi été conçu et également des schémas sur les principaux processus métiers.

Participation au Groupe de Travail « individus et référentiels » :

Dans le cadre de la mise en œuvre du logiciel OSIRIS pour la nouvelle programmation 2021 – 2027 des groupes de travail ont été constitués. La cellule informatique de l'ODARC participe au « GT Individus et référentiels », groupe de travail organisé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). L'objectif de ce groupe de travail est la création du cahier des charges du Référentiel Commun des Individus de la Politique Agricole Commune (RCIPAC). Le but est de concevoir une plateforme unique des tous les bénéficiaires de la PAC de France. Tous les Autorités de Gestion (AG) et les Organismes Payeurs (OP) de France devront mettre en commun leurs « données Bénéficiaires » afin de mieux partager ces informations.

L'ODARC a participé à des réunions hebdomadaires en visioconférence avec les acteurs de l'ASP. Ces ateliers conçus en méthode AGILE ont permis de finaliser la rédaction du cahier des charges et les développements informatiques du RCIPAC.

Au dernier trimestre 2020 une première interconnexion entre l'ODARC et le RCIPAC a été réalisée. Elle a permis de réaliser les premiers tests de base entre les deux entités.

L'année 2021 permettra d'effectuer l'intégralité des tests afin de vérifier le bon fonctionnement de l'outil et de procéder également à l'initialisation des données bénéficiaires dans l'outil.

Etude pour la reprise informatique des outils « 4D Gestion » et « MVA » :

4D Gestion et MVA sont les outils de l'instruction et de l'OP de l'ODARC. L'objectif est de remplacer ces outils vieillissants par une nouvelle application plus performante et correspondant mieux aux besoins des utilisateurs.

Au premier trimestre une étude en interne a été menée. La première tâche a consisté à recenser les besoins et les fonctionnalités à conserver dans le nouvel outil.

Ensuite il a fallu étudier quelle technologie informatique utilisée afin de concevoir une architecture cohérente et capable d'évoluer dans le temps.

Enfin une fois ce socle défini, les fonctionnalités existantes ont été découpées en modules et des priorités de développement informatique ont été définies :

- Export des données des anciens outils : P1
- Module bénéficiaire : Priorité 2
- Module dossier : Priorité 3
- Module GED : Priorité 4
- Module Outils : Priorité 5 (alertes sur les dossiers, outil d'extraction des données, outil de recherche, outil de saisie de décisions, outil pour concevoir des modèles de courriers, lettres et conventions, ...)
- Module MVA : Priorité 6 (données financières telles que les certificats de paiement, le suivi des paiements, les mandats, les arrêtés, ...)

Développement informatique du nouvel outil « MVA web » :

Une fois les études finalisées, les développements informatiques ont pu débuter dans l'ordre des priorités définies au préalable.

Un nouvel environnement (serveur CentOS + base de données) a été préparé et paramétré pour recevoir MVA WEB.

Les modules de priorité 1,2,3,4 et 5 ont été développés et sont terminés à 90%. Ces modules correspondent aux fonctionnalités de l'outil de l'instruction « 4D Gestion ». Ils seront complètement finalisés à l'aide des données comptables et financières du module de priorité 6. 2021 permettra de développer les fonctionnalités de l'outil de l'OP : MVA.

D- Sécurité

La réglementation communautaire impose à compter du 16 octobre 2016, que la sécurité des systèmes d'information soit certifiée conformément à la norme ISO 27001: systèmes de management de la sécurité de l'information – exigences (ISO).

Elle permet de déroger à ce principe pour les organismes payeurs dont les dépenses annuelles ne dépassent pas 400 millions d'euros. Pour ces organismes, l'Etat membre peut choisir entre trois normes énumérées par le règlement (UE) n°907-2014.

La France a opté pour la norme de l'Organisation internationale de normalisation « code de bonnes pratiques pour la gestion de la sécurité de l'information (ISO), n°27002 version 2013 (dite « ISO 27002 : 2013 »).

L'ODARC utilise les applications ISIS (pour le SIGC) et OSIRIS (pour le HSIGC) qui sont développées, exploitées et maintenues par l'ASP. La sécurité de ces systèmes a été évaluée conformément à la norme ISO 27001. La certification ISO 27001 a été obtenue par l'ASP pour le système de management de la sécurité informatique (SMSI) assurant la chaîne de gestion des aides agricoles du 1er pilier (FEAGA) et du 2ème pilier (FEADER) pour ses sites principaux et secondaires en date du 15 décembre 2016, avec un certificat couvrant la période du 14/12/2016 au 13/12/2019.

Un audit de suivi de la certification ISO 27001 a été mené par le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) du 23 au 29 novembre 2017. Le rapport a été transmis à la CCCOP le 18/01/2018: il confirme la conformité des SI à la norme.

Faits marquants :

Suite à l'audit sur la Sécurité des Systèmes d'Information de l'Office, réalisé par une société externe en Octobre 2019, missionnée par la Commission Européenne dans le cadre de l'apurement des comptes du FEADER-ODARC, un suivi des recommandations, observations et possibilités d'amélioration a été effectué par la C3OP.

C'est ainsi que pour l'exercice 2020, l'ODARC obtient dans ce domaine, une note moyenne de 3,3 sur une échelle de 5, ce qui correspond à une situation dans laquelle le processus de sécurité est documenté, normalisé et intégré dans le processus standard de l'organisation.

E- Juridique et Moyens généraux

1- L'assistance juridique

La cellule juridique et moyens généraux de l'ODARC réalise une mission de conseil auprès des services et divisions de l'établissement, porte son assistance à la rédaction de projets, conventions, projets de délibération.... L'activité déployée fait appel à diverses disciplines du droit : du droit des marchés publics jusqu'au droit rural.

La cellule assure également la gestion des contrats d'assurance touchant aux biens et aux activités des agents au travers des contrats d'assurance en responsabilité civile, dommages aux biens, assurance flotte automobile.

Elle veille à l'application d'une politique de gestion immobilière du patrimoine appartenant à l'ODARC, foncier nu comme bâti, définie par la Direction. Elle participe notamment aux acquisitions, locations ou mises à disposition des biens nécessaires au fonctionnement des services.

Faits marquants :

Une assistance juridique a été apportée au service développement concernant la rédaction d'un contrat de partenariat entre l'ODARC et l'Office de Tourisme intercommunal de Bastia ayant pour objet de formaliser les conditions de ce partenariat concernant la promotion et le commerce de paquets touristiques proposés par l'ODARC dans le cadre du projet de coopération TERRAGIR3 du programme MARITTIMO.

De même, une assistance a également été apportée dans la rédaction juridique du cahier des charges relatif à des prestations de fourniture de reportages photographiques liés au projet TERRAGIR3.

Afin d'assurer la pérennité des travaux expérimentaux au Pôle de compétence d'Elevage d'Altiani et de disposer de la maîtrise du foncier indispensable à la réalisation de ces expérimentations, l'ODARC a souhaité procéder à l'acquisition de nouvelles parcelles de terre qu'elle exploite en sa qualité de locataire sur la commune d'Altiani. Dans ce cadre, la cellule juridique a participé aux négociations engagés avec les propriétaires concernés. Elle a ensuite rédigé les délibérations relatives aux autorisations d'acquisition par l'ODARC qui ont été présentées et validées par les membres du Conseil d'Administration.

Le 21 Octobre 2019, les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le principe d'acquisition, auprès de la SITEC de locaux à usage de bureaux, afin de procéder à l'agrandissement des bureaux du siège social de l'ODARC.

Aussi, la cellule juridique a participé, en collaboration avec les Etudes Notariales chargées des ventes, à l'établissement des actes d'achat.

Lors du Conseil d'Administration du 21 Octobre 2019, les administrateurs ont adopté le principe de vente par l'ODARC au profit du Centre de Gestion et d'Economie Rurale de la Corse, locataire, des bureaux situés à BASTIA.

La cellule juridique a participé, avec l'Etude Notariale, à l'établissement de l'acte de vente.

La cellule juridique a travaillé en étroite collaboration avec son avocat, conseil juridique externe, aussi bien sur des consultations relevant du droit public que du droit privé.

2- Les moyens généraux

Il s'agit de fournir à l'ensemble des agents les moyens matériels leur permettant d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions. Dans ce cadre, la cellule met en place et assure le suivi des marchés publics relatifs aux fournitures administratives, aux véhicules, mais aussi à l'obtention des prestations de sécurité indispensables à la maintenance et à la protection du patrimoine de l'Office etc...Elle assure également le service d'accueil physique et téléphonique des usagers.

Faits marquants :

- L'épidémie de COVID-19 a contraint les entreprises à adapter leur fonctionnement et à réorganiser leur travail, notamment en fonction des recommandations et des obligations sanitaires communiquées par le Gouvernement. C'est dans ce cadre qu'une salariée en charge des moyens généraux a été désignée référent COVID.

Ce référent COVID est chargé notamment des missions suivantes :

- faire un état des lieux régulier de la situation,
 - s'assurer que les fournitures nécessaires au respect des consignes sanitaires sont disponibles et attribuées au personnel (masques, gels hydro-alcooliques, mouchoirs en papier...)
 - déployer les gestes barrières face à des situations exceptionnelles : attroupements, nouveaux cas...
 - donner les consignes pour l'application des gestes barrières,
 - s'assurer des dispositions concernant le nettoyage régulier des locaux,
 - mettre à disposition des flacons de gel ou de solution hydro-alcoolique dans les lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact,
 - dans le cas d'une utilisation partagée de véhicule, donner les consignes de désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs et mettre à disposition des conducteurs des lingettes désinfectantes et du gel ou solution hydro-alcoolique,
 - s'assurer de la sensibilisation des collaborateurs de l'ODARC au respect des gestes barrières et à la mise en œuvre des mesures de préconisations,
 - apporter tout soutien et assistance aux salariés dans leur mission en lien avec l'épidémie de Covid-19,
- Les équipements de sécurité ont été renouvelés pour les salariés bénéficiaires de cette dotation.

3- La commande publique

Les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et aux contrats de concession à compter du 1er janvier 2020 ont été publiés au JOUE du 31 octobre 2019. Il modifie les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics, aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices non soumis au code des marchés publics, aux contrats de partenariat et aux concessions de travaux publics conformément aux règlements de la Commission européenne fixant le montant des seuils européens applicables à compter du 1er janvier 2020.

C'est ainsi que les seuils sont abaissés de :

- 221 000 € à **214 000 € HT** pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales
- 5 548 000 € à **5 350 000 € HT** pour les marchés publics de travaux et les contrats de concessions.

Le décret relevant le seuil en dessous duquel les candidats à un marché public sont dispensés de publicité et autres formalités administratives a été publié au Journal officiel le 13 décembre 2019.

Ce décret relève le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40 000 euros HT.

Suite à ces nouveaux seuils, la cellule juridique a réactualisé son « règlement interne et guide de procédure des marchés publics ». Aussi, en février 2020, les membres du Conseil d'Administration ont adopté cette version n°10 du document.

En 2020, la cellule juridique a principalement été sollicitée en matière de commande publique et a procédé au lancement de 12 consultations pour les besoins des services de l'ODARC, détaillées comme suit :

- 10 marchés de fournitures et services
- 2 marchés de travaux

Faits marquants :

- Durant la période de l'état d'urgence sanitaire mis en place pour faire face à l'épidémie de COVID 19, la cellule juridique a élaboré un règlement interne portant organisation provisoire à distance de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA. Ce document a été adopté par les membres du Conseil d'Administration réunis lors d'une séance en date du 10 avril 2020.

- Les travaux de réhabilitation énergétique avec un objectif BBC rénovation du siège social de l'ODARC dont le marché avait été lancé en fin d'année 2019 se sont poursuivis tout au long de l'année 2020. Le dossier de demande de financement déposé auprès de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie a fait l'objet d'une Convention attributive de subvention pour un montant total de 748.538 €.
- L'ODARC a également procédé au lancement et à l'attribution d'un marché de travaux consistant en la surélévation du bâtiment de son siège social et sur l'aménagement du parking situé à l'arrière du bâtiment.

Le programme des travaux porte sur la surélévation de la partie Est du bâtiment en rez-de-chaussée et sur l'aménagement du parking situé à l'arrière du bâtiment. La surélévation comprendra :

- . une salle de réunion
- . 7 bureaux
- . un local informatique
- . des sanitaires
- . une kitchenette

- Face aux constats actuels de la profession, notamment une incapacité à valoriser correctement leurs produits et plus particulièrement les agneaux de lait qui sont majoritairement commercialisés en vifs vers la Sardaigne, le projet de création d'une filière de valorisation d'agneaux de lait et de cabris en Corse a été élaboré. C'est dans ce cadre que la cellule juridique a commencé à étudier la procédure de concours concernant la mission de programmation en vue de la sélection d'un maître d'œuvre. Une réunion de travail s'est tenue en présence des représentants de l'Etat (Préfet, Contrôle de légalité, DDTM), de la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à laquelle la cellule juridique a participé.

F- Suivi financier et comptable

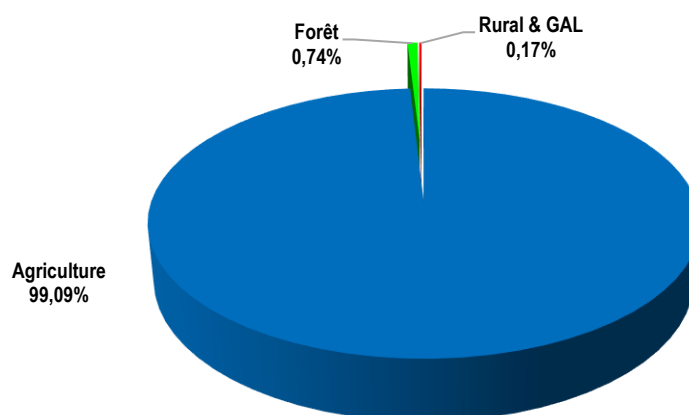
L'analyse de l'activité 2020 a pour vocation de retracer les grandes lignes des actions menées par la division. Ce bilan global permet d'éclairer de manière synthétique les moments forts qui ont émaillé la vie de la Division.

1- Le Pôle d'activité comptable

Outre la gestion des opérations de fonctionnement courant et l'élaboration du Compte Administratif de l'exercice, les éléments notables relatifs à l'exercice 2020 peuvent être déclinés comme suit :

- Les opérations de dépenses ont généré un volume de 15 736 mandats à la fois en budget principal (9 294 mandats) et en budget annexe (6 442 mandats), soit un accroissement de 1 113 mandats par rapport à l'exercice 2019. On remarquera que le niveau de mandatement moyen durant l'exercice s'est établi à environ 75 mandats émis par jour travaillé.
- Le nombre de titres de recettes émis, y compris les opérations de fin d'exercice, s'établit à 628, soit une progression d'environ 63 % au regard de l'exercice précédent.
- Le montant des aides et fonds de financement à destination du monde agricole, rural et forestier s'élève à 40,5 M€, soit 22,4 M€ de contributions financières au titre du budget principal et 18,1 M€ au titre du budget annexe (Feader).

**Répartition par secteur d'activité
des interventions mandatées au titre du budget principal 2020**



- Un soutien technique, en termes de collecte et de traitement des informations à destination des pilotes de projets, a été fourni lors de la justification des dossiers financiers inhérents aux programmes dédiés à l'Office.
- Le secteur comptable a continué d'assurer une veille en matière de retour d'informations financières émanant de la Paierie de Corse via le protocole d'échanges sécurisé existant.
- L'actualisation des procédures comptables s'est poursuivie au regard des compétences dévolues à la fonction d'Organisme Payeur, via le processus certifié ISO 9001.
- La fonction de pré archivage de l'Organisme Payeur, confiée à la Division, a répondu à l'ensemble des sollicitations tant internes qu'externes exprimées par les différents corps de contrôle.

2- Le Pôle d'activité financier et budgétaire

Au-delà de ses prérogatives habituelles, confection et suivi des orientations budgétaires, du budget primitif et des décisions modificatives budgétaires, l'activité du secteur financier et budgétaire peut s'apprécier au travers des points suivants :

- Une veille réglementaire et un suivi de l'instruction comptable M4 ont été opérés.
- Des demandes ont été établies à destination de la Collectivité de Corse en matière d'autorisations d'engagement, d'autorisations de programme et de crédits de paiement rattachés au budget primitif et au budget supplémentaire. De même, les toilettages afférents aux différents crédits ont été réalisés.
- Le pôle a contribué à l'amélioration de la gestion des crédits du PDRC et au suivi des arrêtés de financement de la Collectivité de Corse notamment.
- Les procédures inhérentes aux compétences d'Organisme Payeur des aides publiques ont été étoffées, avec notamment la mise en œuvre de modes et d'outils de gestion spécifiques adaptés au fonctionnement de l'établissement et répondant aux exigences réglementaires.
- Les relations avec l'organisme de coordination des fonds agricoles (Asp-Mcfa) se sont poursuivies au cours de l'exercice 2020 malgré la crise sanitaire liée au Covid-19 grâce aux moyens de communication à distance déployés en interne : réunions mensuelles de trésorerie, réunions du comité de coordination communautaire ; et au télétravail notamment pour répondre aux obligations de l'Office dans le cadre de ses obligations d'organisme payeur des aides Feader : déclarations trimestrielles de paiement des aides Feader, prévisions de paiements bi annuelles, déclaration annuelle des comptes, gestion du programme Feader 2014-2020, veille documentaire.
- L'appui technique transversal à destination des services opérationnels, notamment en matière de gestion des arrêtés de financement, de conventions et de mise en paiement d'aides s'est poursuivi. De même, des conseils destinés à la Direction ont été distillés en matière de stratégie budgétaire et financière.
- Des échanges réguliers avec l'Autorité de Gestion CDC et les services instructeurs du PDRC ont permis d'opérer les ajustements nécessaires de crédits au regard des besoins exprimés. De même, les liens avec les services centraux de l'Etat se sont poursuivis en distanciel dans le cadre de réunions de trésorerie semestrielles.
- Ce secteur a été mis à contribution lors des audits de la CCCOP en 2020 (tests de conformité et de validation).

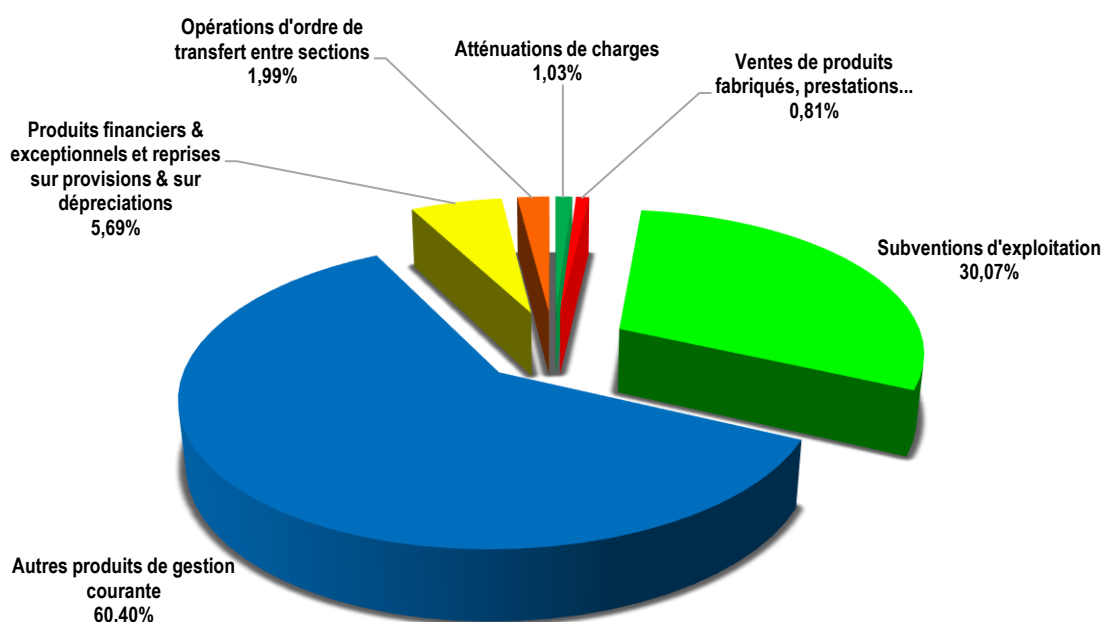
3- Les éléments financiers (présentés suite aux recommandations de la tutelle et dans l'esprit de l'instruction comptable M4)

Recettes d'exploitation Budget Principal (en euros)

Chap.	Libellé	Budgété 2020	Titré	Restes à réaliser au 31/12/2020	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	356 933	382 805,41	0,00	-25 872,41
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	396 300	301 995,79	0,00	94 304,21
74	Subventions d'exploitation	11 671 000	11 171 871,89	0,00	499 128,11
75	Autres produits de gestion courante (*)	24 993 000	22 440 201,50	0,00	2 552 798,50
76 et 77	Produits financiers et exceptionnels	2 162 971	2 112 741,82	0,00	50 229,18
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	218	217,03	0,00	0,97
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	914 812	740 259,81		174 552,19
TOTAL		40 495 234	37 150 093,25	0,00	3 345 140,75
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		3 772 016,48			

(*) Poste concernant essentiellement les versements des financeurs nationaux permettant de couvrir les aides versées, déclinées au chapitre 65

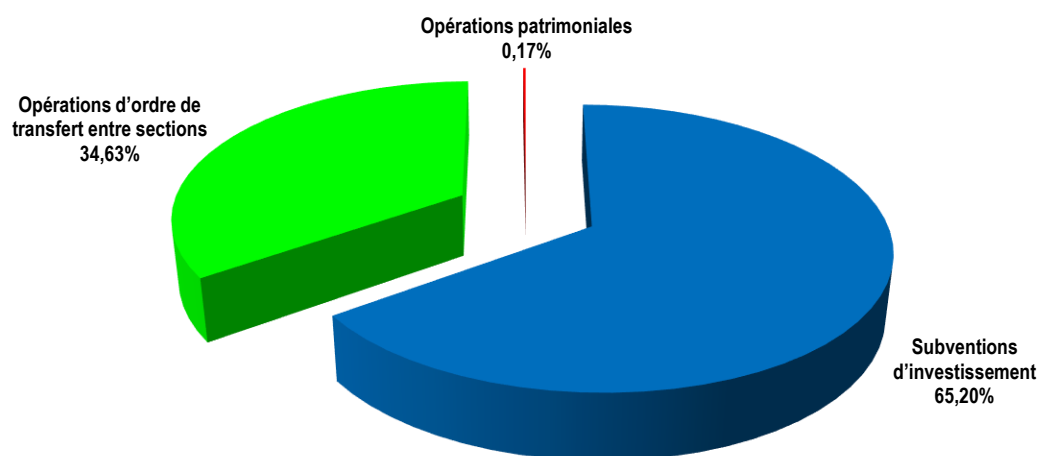
Composition des recettes d'exploitation - Budget principal : Réalisations 2020



Recettes d'investissement Budget Principal (en euros)

Chap.	Libellé	Budgété 2020	Titre	Restes à réaliser au 31/12/2020	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	4 942 000	1 605 916,88	1 901 619,74	1 434 463,38
0 21	Virement de la section d'exploitation	0			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 037 151	852 863,69	0,00	184 287,31
041	Opérations patrimoniales	15 000	4 121,59	0,00	10 878,41
TOTAL		5 994 151	2 462 902,16	1 901 619,74	1 629 629,10
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		3 385 562,95			

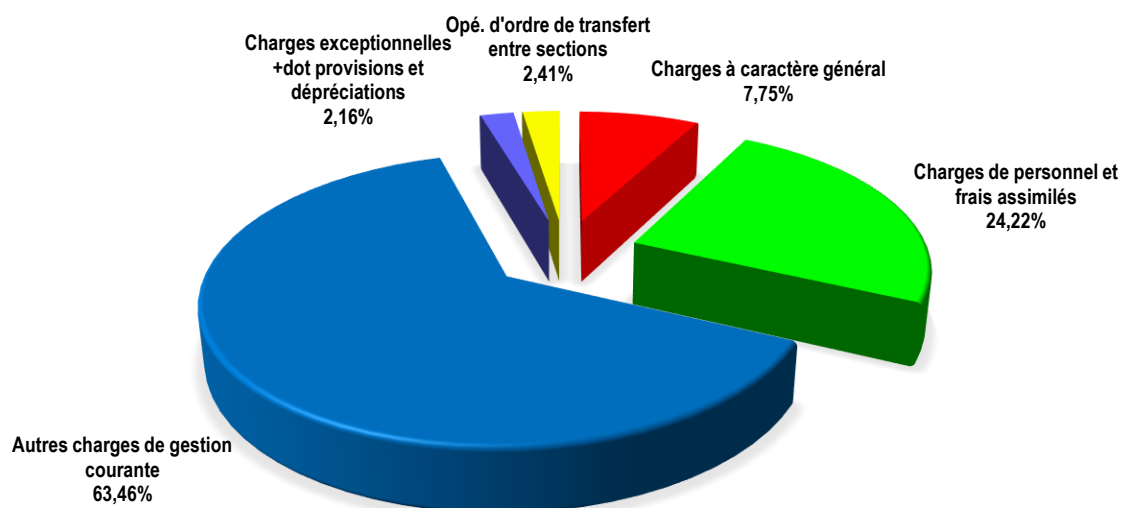
**Répartition des recettes d'investissement - Budget principal :
Réalizations 2020**



Dépenses d'exploitation Budget Principal (en euros)

Chap.	Libellé	Budgété 2020	Mandaté	Restes à réaliser au 31/12/2020	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	4 455 523,60	2 743 360,23	669 074,90	1 043 088,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 839 000	8 574 347,46	0,00	264 652,54
65	Autres charges de gestion courante	25 027 420	22 466 149,46	191,18	2 561 079,36
67	Charges exceptionnelles	823 200	764 542,16	0,00	58 657,84
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	113	112,81		0,19
022	Dépenses imprévues	8 000			8 000
023	Virement à la section d'investissement	0			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 037 151	852 863,69	0,00	184 287,31
TOTAL		40 190 407,60	35 401 375,81	669 266,08	4 119 765,71

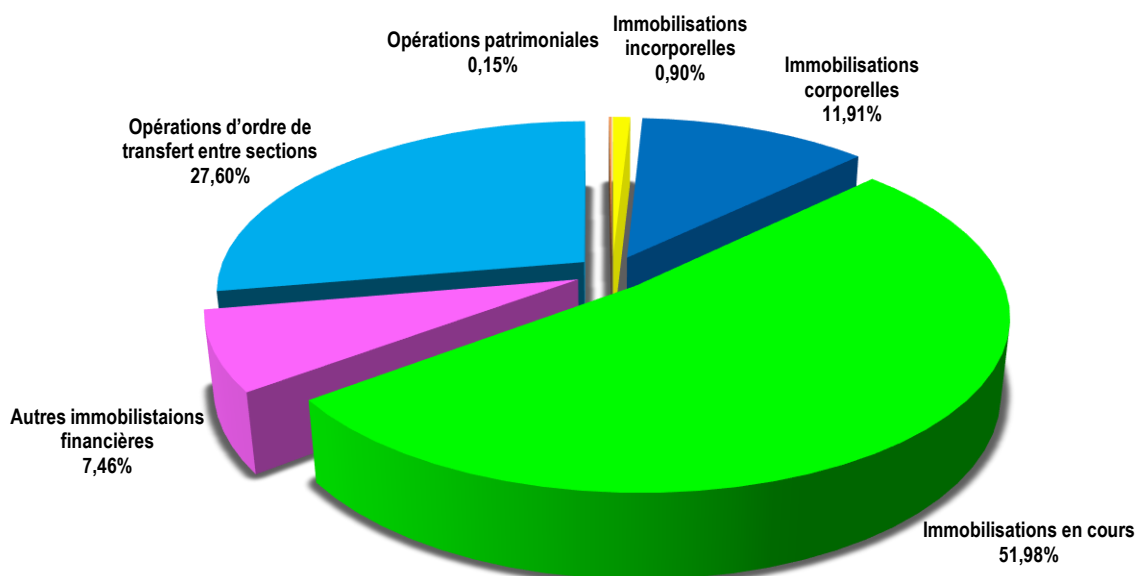
Répartition des dépenses d'exploitation en Budget principal Réalizations 2020



Dépenses d'investissement Budget Principal (en euros)

Chap.	Libellé	Budgété 2020	Mandaté	Restes à réaliser au 31/12/2020	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	215 969,06	24 213,19	47 989,70	143 766,17
21	Immobilisations corporelles	1 203 239,29	319 439,22	328 731,19	555 068,88
23	Immobilisations en cours	3 682 224,34	1 394 497,62	1 750 427,11	537 299,61
27	Autres immobilisations financières	850 000	200 000	0,00	650 000
0 20	Dépenses imprévues	22 000			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	914 812	740 259,81	0,00	174 552,19
041	Opérations patrimoniales	15 000	4 121,59	0,00	10 878,41
TOTAL		6 903 244,69	2 682 531,43	2 127 148	2 093 565,26

Ventilation des dépenses d'investissement réalisées en 2020



Commentaires concernant la section d'exploitation en budget principal

Quelques points remarquables...

- Le résultat de fonctionnement dégagé lors de l'exercice 2020 s'établit à 1 748 717,44 €.
- Le résultat de clôture au titre du fonctionnement se fixe à 5 520 733,92 €.
- Les dépenses de la section d'exploitation (y compris les restes à réaliser) ont atteint 89,75% des prévisions budgétaires.
Les charges à caractère général (y compris restes à réaliser) ont atteint 76,59 % des prévisions. Elles ont été fortement impactées par les conséquences liées à la crise sanitaire suscitée par le Covid-19. On peut signaler à cet égard un certain nombre de sous réalisations pour éclairer ce constat. 550 K€ de dépenses prévues au budget 2020 au titre de l'organisation du Salon International de l'Agriculture 2021 n'ont pu être mises en œuvre suivant l'annulation de cette manifestation. De même 153 K€ de dépenses issues d'annonces et insertions et de publications en lien avec les actions de promotion agricole n'ont pu être réalisées du fait de la pandémie. A cela s'ajoutent moins de déplacements de personnels avec une sous consommation de 56 K€. D'autre part, le dispositif d'achats d'agneaux et de cabris surgelés aux coopératives dédiées, pour soutenir la filière ovine caprine face aux incidences économiques du premier confinement début 2020, n'a pas tenu ses promesses, et l'on constate à cet égard une sous réalisation à hauteur de 155 K€. Ces variations de postes expliquent à elles seules environ 88 % de la sous consommation du chapitre.
- Les dépenses de personnel atteignent 97 % du niveau prévu. Concernant les interventions, elles atteignent 89,8% des prévisions de l'exercice avec un impact significatif des mesures surfaciques (ICHN, MAEC, MAB, CAB), et celles relevant de la structuration et de la modernisation des exploitations, de l'installation des jeunes agriculteurs, des projets collectifs des filières et du dispositif de gestion de crise. Les dépenses exceptionnelles sont réalisées à hauteur de 92,9%.
- Les recettes de fonctionnement (y compris les restes à réaliser) atteignent 91,7% des recettes budgétaires prévues en 2020. Les atténuations de charges liées aux remboursements de salaires dépassent les prévisions budgétaires avec un impact significatif des maladies de longue durée. Les ventes et prestations ont été réalisées à 76,2% au regard principalement d'une sous réalisation des reventes d'agneaux et de cabris surgelés liées au soutien de la filière ovine caprine face aux conséquences économiques du Covid-19. Les subventions d'exploitation atteignent 95,7 % des prévisions avec une moindre ou une absence de réalisation concernant respectivement la promotion en propre et l'organisation du SIA 2021, en lien avec la crise sanitaire provoquée par le Covid-19. Les recettes exceptionnelles principalement constituées des ordres de reversement émis à l'égard de bénéficiaires d'aides ont été réalisées à 97,7%.

Eléments à souligner au titre de la section d'investissement en budget principal

- Le solde d'exécution d'investissement 2020 s'élève à – 219 629,27 €.
- Le résultat de clôture au titre de l'investissement 2020 se fixe à 3 165 933,68 €.
- Les dépenses et les recettes d'investissement (dont restes à réaliser) ont atteint respectivement 69,7 % et 72,8 % des prévisions.
- Au titre des dépenses réelles d'investissement on peut noter un taux de réalisation de 68 %, lié à une moindre réalisation dans l'acquisition de logiciels (-142 K€), à la non acquisition de terrains sis à la station d'Altiani (-24 K€), au report partiel d'acquisition sur 2021 de matériels de laboratoire (-175 K€), au rythme moins soutenu que prévu dans la réalisation des travaux d'aménagements des stations expérimentales (- 325 K€) et du siège social (- 12 K€), aux aménagements de terrains dans les stations expérimentales (- 144 K€), et à l'absence de mise en œuvre du projet d'adaptation de l'outil informatique à la nouvelle PAC (-200 K€). A cette explication s'ajoute la gestion des fonds de financement qui ont été mobilisés à hauteur de 200 K€ sur les 850 K€ prévus, au regard des besoins exprimés par les gestionnaires en charge de ces fonds.
- Concernant les recettes d'investissement, on remarquera un taux de réalisation des subventions d'investissement à hauteur de 71% du fait de la sous-exécution ou du report de réalisation des dépenses réelles d'investissement citées supra.

Dépenses d'exploitation Budget Annexe FEADER (en euros)

Chap.	Libellé	Budgété 2020	Mandaté	Restes à réaliser au 31/12/2020	Crédits annulés
65	Autres charges de gestion courante (*)	19 872 000	18 105 721,30	0,00	1 766 278,70
67	Charges exceptionnelles	499 300	445 017,18	0,00	54 282,82
TOTAL		20 371 300	18 550 738,48	0,00	1 820 561,52

(*) Poste concernant essentiellement les aides européennes FEADER versées aux bénéficiaires

Recettes d'exploitation Budget Annexe FEADER (en euros)

Chap.	Libellé	Budgété 2020	Mandaté	Restes à réaliser au 31/12/2020	Crédits annulés
75	Autres produits de gestion courante (*)	19 872 000	18 105 721,30	0,00	1 766 278,70
76 et 77	Produits financiers et exceptionnels	499 300	445 017,18	0,00	54 282,82
TOTAL		20 371 300	18 550 738,48	0,00	1 820 561,52

Concernant le Budget Annexe Feader, les dépenses d'exploitation ont été réalisées à 91 % des prévisions budgétaires. En parallèle des observations établies au titre du Budget Principal en matière d'interventions, on notera que :

- **L'Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels** a atteint le montant de 10,6 M€ représentant 58,6 % des aides UE Feader mandatées en 2020.
- Le groupe de mesures « **Mise en valeur-exploitations agricoles** » agrège 2,9 M€ du volume d'aides européennes versées en 2020.
- La mesure « **Dotation aux Jeunes Agriculteurs** » se fixe à 0,5 M€ soit 2,7 % des aides versées.
- Les mesures « **Agroenvironnementale et climatique, en conversion et en agriculture biologique** » ont mobilisé 3 M€ de subventions Feader.

Au final l'ensemble de ces mesures représente 93,8 % des interventions UE Feader mandatées en 2020.

Les dépenses exceptionnelles et produits exceptionnels ont été réalisés à hauteur de 89 %. Ils sont essentiellement composés de charges à payer au financeur au regard des ordres de reversement émis, d'annulations d'ordres de versement sur l'exercice 2020 entraînant la neutralisation des charges à payer envers les financeurs concernés, et d'émissions d'ordres de reversement au titre des mesures Feader-UE. On précisera que ces opérations liées aux ordres de reversement en dépenses et en recettes sont neutres au niveau du résultat de fonctionnement et bien évidemment aussi au titre de l'équilibre budgétaire.

La trésorerie

Au titre du budget principal, le solde de trésorerie au 31/12/2020 s'établit à 10,6 M€ dont 5,5 M€ encaissés en décembre 2020 en provenance de Collectivité de Corse.

Au titre du budget Annexe-Feader le solde de trésorerie au 31/12/2020 présente un montant de 2,9 M€ correspondant à environ 57 jours de dépenses réelles Feader en 2020.



II- SERVICE DEVELOPPEMENT

Les activités du Service Développement de l'ODARC s'inscrivent dans plusieurs domaines complémentaires :

- Animer des politiques agricole, forestière et rurale définies par l'Assemblée de Corse dans leurs dimensions stratégiques et territoriales, y compris concernant la préparation de la PAC post 2020
- Gérer et mettre en œuvre des dispositifs d'aides publiques, en particulier au travers de la mise en œuvre :
 - du PDRC (plan de développement agricole et rural de Corse) dont la CDC est Autorité de Gestion au titre du fonds FEADER,
 - du Plan d'Avenir, conjointement avec les services de France Agrimer au bénéfice des filières agricoles,
 - des dispositifs d'intervention spécifiques de la région (dispositif d'aide simplifié, plan simple de gestion pour la forêt, gestion de crise...).
- Constituer des partenariats techniques et des réseaux de coopération ou d'échange.

Le Service Développement, sous la responsabilité d'un chef de service, est organisé en 4 divisions qui se répartissent différentes missions opérationnelles.

Sous la responsabilité de leur chef de division respectif :

- **la Division Gestion des Instructions (DGI)** est en charge de la gestion administrative des demandes d'aides publiques,
- **la Division Animation des Territoires (DAT)** est en charge de l'instruction des aides individuelles de modernisation des exploitations agricoles et d'économie rurale,
- **la Division Economie Rurale (DER)** anime les politiques d'intervention en faveur de l'économie des filières, de la promotion des produits et de l'expérimentation agronomique notamment dans les stations et pôles de l'ODARC (Altiani, Migliacciaru),
- **la Division Aménagement Forestier et Rural (DAFR)** accompagne les démarches foncières collectives ou celles des collectivités territoriales, les projets d'hydraulique, les projets forestiers et les approches agronomiques spécifiques (cartographie, sols...).

→ **Animer des politiques agricole, forestière et rurale dans leurs dimensions stratégiques et territoriales**

Le service développement constitue l'intervenant technique dans l'élaboration des stratégies en matière de développement agricole et rural, qu'il s'agisse de l'évaluation des besoins des filières et des territoires, ou de la prise en compte d'événements conjoncturels (sécheresse, accident sanitaire, cynips...)

Le service contribue également à l'animation territoriale en matière agricole, forestière et rurale. Cela se traduit par une présence des agents sur l'ensemble des territoires insulaires (région bastiaise, Balagne, Plaine orientale, Castagniccia-Casinca, Centre Corse, Ouest Corse, région ajaccienne, Sartonais-Taravo, extrême sud). Il convient enfin de souligner l'accompagnement des communes dans leur démarche de mobilisation du foncier au travers de la création d'associations foncières autorisées ou de la réalisation de DOCOBAS (Document d'objectif agricole et sylvicole) véritable outil de prospection des potentialités du territoire.

→ Gérer et mettre en œuvre des dispositifs d'aides publiques

Le service procède à l'accompagnement technique et financier des projets pour les mesures non surfaciques (Hors SIGC) du PDRC, les aides du plan d'avenir (avec FranceAgrimer) ou de dispositifs d'aides régionales spécifiques.

Ces dispositifs interviennent en matière agricole, forestière et rurale (modernisation des exploitations, aides aux filières agricoles et forestières, industries agro-alimentaires, pastoralisme, économie rurale...).

La plupart de ces dispositifs sont mis en œuvre par des appels à projets pluriannuels permettant de cibler différents types d'actions.

Chacune des divisions (DAT, DAFR, DER) gère un certain nombre d'appels à projets, qui sont disponibles sur le site internet de l'ODARC.

Les modalités de l'instruction des aides publiques sont encadrées par :

- Le PDRC, principal instrument financier en matière d'intervention en faveur du monde rural et agricole.
- Les procédures fixées par le conseil d'administration de l'ODARC et le bureau de l'ODARC : notamment celles encadrant la réalisation de projets individuels ou collectifs, agricoles, ruraux, agroalimentaires ou forestiers.
- Les délibérations de l'Assemblée de Corse (ex : outils de financement).
- La tenue de groupes techniques internes destinés au passage en revue des dossiers d'aide publique avant programmation (une vingtaine de réunions par an).

Les tâches transversales et administratives liées à la mise en œuvre des programmes d'interventions et mobilisant les 4 Divisions du service concernent différentes activités :

- Tenue de conférences régionales et de groupes techniques relatifs aux lignes de partage des programmations, avec les services de FranceAgriMer
- Tenue des instances des Bureaux du Conseil d'administration
- Réponse aux contrôles de l'Autorité de Gestion, de la Division contrôle, service audit et de la C3OP,
- Contribution au Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) relatif aux mesures instruites par le Service, adressé à la Commission Européenne.
- Présentation au Comité de suivi pluri fonds des principales réalisations relatives à la programmation annuelle.

→ Constituer partenariats techniques et des réseaux de coopération ou d'échange

La Corse, de par sa situation insulaire et méditerranéenne, est confrontée à des problématiques particulières mais aussi à des opportunités de développement liées à la typicité de ses productions, à la qualité de son environnement, aux traditions et savoir-faire locaux.

Elle partage également un certain nombre de problématiques stratégiques avec d'autres régions européennes avec lesquelles elle coopère dans le cadre de réseaux thématiques (produits certifiés, insularité...etc) afin de partager des orientations futures.

L'ODARC a ainsi développé depuis plusieurs années la réalisation de programmes de coopération, afin de permettre des projets sur le développement agricole et rural, les modalités techniques de la production agricole, ou la mise en œuvre d'opérations de développement local.

Enfin l'ODARC participe au réseau d'échanges constitué avec l'association des régions de France (RDF) sur le suivi et l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) dans le cadre d'échanges avec les interlocuteurs au niveau national (ministère, socio-professionnels) ou à la Commission Européenne (DG AGRI, réseau rural). Dans le cadre de cette collaboration au sein de RDF, le Président de l'ODARC a ainsi participé à la présentation du livre blanc des régions sur l'agriculture lors du séminaire tenu en décembre 2018 à Bordeaux en présence du Ministre de l'agriculture.

→ La préparation de la PAC post 2020



La proposition de règlement pour la future PAC impose la rédaction d'un Plan stratégique national (PSN) établi à l'échelle de la France (régions de l'hexagone, de la Corse et des Régions Ultrapériphériques). Ce plan d'intervention doit être construit autour des 9 Objectifs Spécifiques (OS), récapitulés ci-dessous :

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
(a) favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire	A. Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire
	B. Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation
	C. Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur
(b) renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs	D. Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables
	E. Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air
	F. Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages
(c) consolider le tissu socioéconomique des zones rurales	G. Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales
	H. Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio économie et la sylviculture durable
	I. Améliorer la réponse de l'agriculture de l'UE aux exigences sociétales en matière d'alimentation et de santé, y compris un approvisionnement alimentaire sûr, nutritif et durable ainsi que le bien-être animal.

Durant l'année 2020, le Service Développement de l'ODARC a poursuivi différentes démarches organisées sur la construction du volet régional de la future PAC :

- Elaboration d'un diagnostic régional par objectif spécifique de la PAC comprenant : une analyse AFOM, un recensement des besoins et une approche statistique des indicateurs.
- Travaux avec le Ministère (DGPE) sur la construction du futur PSN (plan stratégique national) incluant les interventions, le calendrier, les indicateurs
- Travaux conduits dans le cadre de la gouvernance RDF (Région de France) sur la mutualisation des démarches entre régions.

Les projets mis en œuvre en 2020 dans chacune des divisions sont détaillés dans chacune des parties du rapport d'activité.

A- Division Gestion des Instructions (DGI)

1- Mission de la Division Gestion des Instructions

La Division Gestion des Instructions assure le traitement administratif des Projets et des Mesures issues du PDRC et de toutes autres programmations et dispositifs, ainsi qu' :

- au traitement des lettres d'intention de projets individuels ou collectifs
- au traitement administratif des appels à projets
- traitement informatique (MVA, 4D, OSIRIS)
- à la relation avec les prestataires de service chargés des pré études
- à la conformité des projets reçus
- à l'organisation des bureaux
- au traitement des demandes d'aides
- à la préparation des pré corepa selon les recommandations de l'autorité de gestion
- aux constats de service fait et constats d'installation
- à la mise en œuvre de tableaux de bord d'activité.

Elle est composée d'un chef de division et de six assistantes de projets et mesures et de trois certificateurs de constat de service fait.

La Division Gestion des Instructions s'assure de l'éligibilité des demandes et, dans le cadre du développement rural, de la procédure d'attribution des aides, ainsi que leur conformité avec les règles communautaires. Elle s'attache à rendre les documents accessibles et conservés de façon à garantir leur intégrité, leur validité et leur lisibilité dans le temps, y compris pour les documents électroniques au sens des règles communautaires.

La Division Gestion des Instructions a adopté une logique de traitement administratif par Territoire. Ce dispositif permet d'identifier, par le biais d'un Territoire donné, la personne ressource pour le traitement du projet et par là même des mesures afférentes à celui-ci.

La validation des projets et appels à projets s'effectue au sein du Bureau de l'ODARC.

La validation des mesures s'effectue en pré corepa de programmation et en Conseil Exécutif.

2- La Division administrative du Service Instructeur ODARC

Intitulé de l'action	Courriers	Projets présentés en bureau	Nombre de dossiers créés	Dossiers présentés en Conseil Exécutif	Constats de Service Fait	Constats d'Installation
Nombre	2 458	88	1 211	938	871	68

a- Suivi des dossiers projets et AAP

Type de projets	Projets et AAP présentés aux différents bureaux 2020	Projets et AAP acceptés	Projets et AAP ajournés	Projets et AAP rejetés
Projets Jeunes agriculteurs	63	61	01	01
Avenants JA	18	18	00	00
AAP Filières	06	06	00	00
AAP Avenants Filières	01	01	00	00
Total	88	86	01	01

b- Suivi des dossiers mesures

Mesures	Intitulé mesure	Nb
1.1	Formation	02
1.3	Stages / Echanges	01
4.1.1	Mise en Valeur	88
4.1.2	Exploitations agricoles	367
4.2.1	IAA	05
4.3.1	Aménagement agricole et pastoral	02
5.2	Reconstitution des châtaigneraies	05
6.1	Dotation jeunes agriculteurs	61
6.4.2	Entreprises Rurales (5E) et (6A) // Diversification	15
7.1.1	Foncier	03
8.5	Opérations de sylviculture	01
8.6	Exploitations forestières	01
Total		551

Mesures	Nb
HPDRC HTOP UP	387
	387

3- Suivi : Constat de Service Fait et Constat d'Installation

Point de précision :

RÈGLEMENT (UE) N° 1306/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) n° 352/78, (CE) n° 165/94, (CE) n° 2799/98, (CE) n° 814/2000, (CE) n° 1200/2005 et n° 485/2008 du Conseil.

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 809/2014 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les mesures en faveur du développement rural et la conditionnalité.

Pour le PDRC, le CSF est établi par le service instructeur sur 100% des paiements après contrôle administratif sur pièces pour les acomptes et la visite sur place pour le solde. Le CSF est la pièce essentielle qui engage le service instructeur sur l'éligibilité contrôlée des dépenses avant mise en paiement et transmission à l'OP-ODARC.

	Extrême Sud			Pays Bastiais			Castagniccia			Total		
CSF	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI
Janvier	2	1	0	4	5	1	3	3	1	9	9	2
Février	2	0	0	2	5	1	10	4	0	14	9	1
Mars	2	1	0	2	2	0	4	2	1	8	5	1
Avril	1	3	0	5	3	0	7	6	0	13	12	0
Mai	0	2	0	2	8	1		2	1	2	12	2
Juin	3	4	1	9	11	1	3	2	1	15	17	3
Juillet	2	2	0	2	6	0	3	8	0	7	16	0
Août	2	8	0	6	10	1	9	1	0	17	19	1
Septembre	4	2	1	10	6	3	10	0	0	24	8	4
Octobre	8	2	0	7	6	2	8	9	1	23	17	3
Novembre	7	4	0	8	4	0	5	4	2	20	12	2
Décembre	7	3	00	3	1	3	9	4	1	19	8	4
										171	144	23

	Ouest Corse			Pays Ajaccien			Taravo Sartenais			Total		
CSF	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI
Janvier	6	3	0	3	2	0	9	2	0	18	7	2
Février	3	4	0	1	8	0	2	6	0	6	18	3
Mars	0	1	0	1	3	0	3	1	0	4	5	0
Avril	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai	2	2	0	3	3	0	9	3	0	14	8	0
Juin	5	3	0	12	8	0	7	5	0	24	16	4
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	8	5	0	12	4	0	5	4	0	25	13	0
Septembre	3	0	0	1	5	0	5	8	0	9	13	2
Octobre	2	0	0	11	7	0	4	1	0	17	8	3
Novembre	4	3	0	7	2	0	12	3	0	23	8	4
Décembre	3	2	0	0	1	0	1	3	0	4	6	3
										144	102	21

	Centre Corse			Plaine Orientale			Balagne			Total		
CSF	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI	Sur place	Sur pièces	CI
Janvier	4	9	1	1	6	1	1	0	0	3	15	2
Février	0	5	0	3	2	0	2	7	0	7	14	0
Mars	0	1	0	3	1	0	0	2	2	3	4	2
Avril	0	4	1	6	1	0	1	4	1	8	9	2
Mai	0	4	0	1	0	0	0	0	1	1	4	1
Juin	1	11	1	9	2	0	13	4	0	35	17	1
Juillet	2	2	0	12	6	0	7	3	1	26	11	1
Août	1	3	0	0	4	0	1	1	1	2	8	1
Septembre	0	2	1	14	5	3	2	3	0	18	10	4
Octobre	7	13	0	26	8	2	6	4	1	38	25	3
Novembre	5	6	0	2	5	0	4	4	1	10	15	1
Décembre	0	3	2	2	8	0	6	2	4	14	13	6
										165	145	24
										480	391	68

B- Division Animation Territoriale

La division Animation des territoires est composée de 25 agents de terrain animés par un responsable de division. Les 25 agents sont répartis au sein d'antennes territoriales localisées sur les différentes microrégions insulaires, couvrant ainsi l'ensemble du territoire de la Corse.

Leurs missions consistent à accompagner les agriculteurs et acteurs ruraux dans la formalisation de leurs projets de développement, de les aider dans la constitution de leurs dossiers de demande d'aide, d'instruire et de vérifier les conditions d'intervention au titre des différents dispositifs (voir ci-dessous), de présenter les rapports d'instruction de ces demandes d'aide auprès des instances, de réceptionner et de suivre le déroulement des opérations financées jusqu'au paiement du solde de l'aide.

1- Les appels à projets 2020

▪ *La rénovation des vergers traditionnels*

Cet appel à projet vise à favoriser la reconquête des vergers anciens localisés sur les pourtours des villages insulaires. Il doit permettre, en rénovant ou en restructurant les vergers abandonnés, de participer à :

- La lutte contre le risque incendie auquel sont de plus en plus confrontés les populations de nos villages.
- L'embellissement des abords des villages et des paysages ruraux.
- Le développement d'activités agricoles potentiellement source de revenus.
- La préservation du patrimoine bâti avec notamment la restauration des jardins en terrasses.

En 2020, aucune opération n'a pu être finalisée dans son traitement et faire l'objet d'un engagement.

▪ *L'investissement dans les industries agro-alimentaires*

Cet appel à projet vise à accompagner les entreprises de transformation agroalimentaire de produits agricoles, engagées dans un projet économique orienté vers la recherche de compétitivité et l'amélioration de la valeur ajoutée des productions agricoles.

Il vise :

- le développement des industries agro-alimentaires (I.A.A) au travers de l'amélioration de la compétitivité de ces entreprises, en renforçant leurs capacités de transformation et de commercialisation.
- le renforcement de l'ancrage territorial des filières agro-alimentaires, par le développement du lien avec l'amont agricole pour l'ensemble des secteurs potentiellement concernés (productions animales et végétales), et l'émergence de circuits courts favorisant le rapprochement producteurs/consommateurs.

En 2020, au titre de ce dispositif, 5 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 1M€ (dont 0.15 M€ de fonds UE et 0.85 M€ de fonds CDC).

▪ ***L'investissement collectif***

Ce dispositif est prévu dans le cadre du régime d'aide d'état N° SA. 50388 (ancien 39618) « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire » et a objectif l'accroissement de la compétitivité du secteur agricole insulaire. Il vise à:

- favoriser la structuration et le niveau d'équipement des exploitations agricoles par la réalisation d'investissements qui devront concourir à une amélioration de leur compétitivité et de leurs conditions de travail.
- moderniser les outils, et de faire progresser un groupe d'agriculteurs (au minimum 10 exploitants par projet) sur une technique particulière ou vers un objectif de progrès porté par un groupe d'agriculteur.

En 2020, au titre de ce dispositif, 4 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 846 K€ de fonds CDC.

▪ ***Le développement des entreprises en milieu rural et La diversification des revenus des agriculteurs.***

Ces appels à projet visent à accompagner les projets d'investissement des micros et petites entreprises en milieu rural. Sont notamment concernés les activités suivantes :

- les entreprises de services et notamment celles dédiées aux services à la personne en milieu rural.
- l'artisanat, valorisant des ressources locales ou le patrimoine.
- les micro-entreprises de transformation de denrées alimentaires.

En 2020, au titre de ce dispositif, 8 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 0.5 M€ (dont 0.25 M€ de fonds UE et 0.25 M€ de fonds CDC).

▪ ***L'électrification des exploitations agricoles***

Cet appel à projet mobilise le dispositif prévu dans la mesure 7.2 du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020 et a pour principal objectif d'accompagner les investissements de raccordement au réseau public électrique des agriculteurs en zone rurale, sur les sites isolés et en dehors des agglomérations.

En 2020, au titre de ce dispositif, un dossier a été traité en partenariat avec le syndicat d'électrification de la Corse du Sud et a généré un engagement financier de 428K€ (dont 214 K€ de fonds UE et 214 K€ de fonds CDC).

- **La reconstitution du potentiel productif de la châtaigneraie**

L'objet de cet appel à projet est de soutenir la reconstitution du potentiel de production castanéicole endommagé par le Cynips (*Dryocosmus Kuriphilus*) dont la progression sur le territoire corse n'a pu être contenue, malgré la stratégie active de lutte biologique qui a été mise en place.

L'intervention vise par la réhabilitation et/ou la plantation additionnelle de surface de châtaigneraies à la sauvegarde et au maintien à moyen termes du potentiel de production, en palliant la baisse de productivité consécutive aux attaques de cet insecte.

En 2020, au titre de ce dispositif, 6 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 162 K€ (dont 39K€ de fonds UE et 123 K€ de fonds CDC)

2- Les Outils financiers

- Mise en place d'outils financiers en partenariat avec la CADEC pour l'accompagnement bancaire des agriculteurs « aînés » ayant un projet structurant sur leur exploitation :
 - Création et abondement d'un fonds d'avance remboursable d'un montant de 500K€.
 - Création et abondement d'un fonds de contre-garantie bancaire des courts termes relais subvention accordés par les banques d'un montant de 200K€.
 - Création et mise en œuvre d'un dispositif d'avance remboursable avec la CADEC pour soutenir la trésorerie des exploitations impactées par la crise COVID à concurrence de 8000€ durant la pandémie. Ce dispositif a permis de soutenir 15 exploitations pour un montant d'avance remboursable de 120K €.
- Renouvellement du partenariat avec CAPI pour l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans le cadre de leur projet d'installation.
 - Renouvellement du fonds de « prêt d'honneur » et abondement du fonds à concurrence de 400€.
 - Renouvellement du fonds de contre-garantie bancaire et abondement du fonds à concurrence de 350K€.

3- Le Dispositif spécifique « Tempête FABIEN »

Fin décembre 2019, la Corse a été durement touchée par la tempête Fabien dont l'ampleur et l'intensité ont généré d'importants dégâts sur l'ensemble de l'île. Si l'ensemble de la population insulaire a été impacté par cet épisode climatique, les exploitants agricoles ont été au premier rang des victimes. En effet, bon nombre d'entre eux ont vu leur outil de travail endommagé ou parfois intégralement anéanti par cette catastrophe climatique : clôtures arrachées, pistes d'accès noyées et détruites, systèmes d'irrigation emportés, murs de soutènement effondrés, arbres fruitiers déracinés, etc...

Au lendemain de ces événements, l'ODARC a mis en place un système de dépôt en ligne de déclarations de sinistre et ce afin de recenser dans les meilleurs délais les exploitations concernées. En effet, au-delà de l'indemnisation des pertes de revenu que ces événements climatiques provoquent et qui sera certainement attribuée dans le cadre d'un dispositif « calamités agricoles » mis en œuvre par les services de l'Etat, l'objet de ce dispositif est de soutenir ces agriculteurs dans la reconstruction de leur outil de production dès lors qu'il s'agit d'investissements non couverts par leur police d'assurance. L'objectif poursuivi est donc de permettre à ces exploitants de retrouver rapidement les conditions de travail nécessaires à l'exercice de leurs activités agricoles et de limiter ainsi les effets désastreux induits par ces événements sur la production agricole insulaire.

En 2020, au titre de ce dispositif, 38 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 333K€ de fonds CDC.

4- Le Dispositif spécifique « Aide aux investissements de stockage viticoles »

Franceagrimer est en charge à travers de appels à projet annuel d'accompagner le financement des caves viticoles (construction et équipement). Toutefois, ce système d'appel à projet annuel très contraint administrativement est adapté pour les projets de développement des caves viticoles mais ne l'est pas vraiment pour les besoins d'adaptation rapide aux contraintes techniques et pour les petits investissements nécessaires au bon fonctionnement d'une cave.

Le dispositif d'aide régionale mis en œuvre par l'ODARC vient compléter celui de Franceagrimer en permettant de répondre rapidement et techniquement à ces besoins.

En 2020, au titre de ce dispositif, 51 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 567 K€ de fonds CDC.

5- Le Dispositif « Aide complémentaire aux interventions FAM »

Les investissements « Caves viticoles» financés par Franceagrimer au titre des appels à projet annuel sont limités à un taux d'intervention de l'ordre de 25 à 30% pour les agriculteurs aînés et de 40% pour les JA. Le dispositif d'aide complémentaire mis en œuvre par l'ODARC vise à venir compléter la subvention Franceagrimer afin de porter le taux de financement global sur ces investissements à 40% pour les aînés et à 60% pour les JA.

En 2020, au titre de ce dispositif, 11 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 1.94 M€ de fonds CDC.

6- Le Dispositif « Aide simplifiée aux exploitations agricoles »

Ce dispositif a pour finalité de faciliter le recours aux aides prévues pour la période 2014-2020 en ouvrant à l'ensemble des agriculteurs qui accèdent habituellement difficilement aux subventions dans le cadre des aides attribuées via le PDRC, la possibilité d'être soutenus dans leurs efforts d'investissement.

En 2020, au titre de ce dispositif, 53 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 370 K€ de fonds CDC.

7- L'installation des Jeunes Agriculteurs

En 2020, la division a accompagné et instruit **60 projets d'installation** de jeunes agriculteurs ainsi que 20 avenant de projets d'installation de Jeunes Agriculteurs installés depuis plus d'un an et souhaitant modifier leur projet initial.

Tous ces projets ont donné lieu à une installation effective et à l'engagement financier des dotations jeunes agriculteurs au titre du dispositif 6.1 du PDRC.

Ces engagements portent sur un volume global de 2.245M€ en 2020 (dont 1.43M€ de FEADER)

8- La modernisation des exploitations agricoles

Pour accompagner le développement et la modernisation des exploitations agricoles insulaires, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre par la Division animation des territoires, et notamment :

- La mesure d'aide 4.1.1 du PDRC visant à favoriser les travaux d'aménagement, de plantation, de restructuration, de mise en valeur, d'irrigation, de protection des terres agricoles.

En 2020, au titre de ce dispositif, 125 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 2.243 M€ (dont 0.7 M€ de fonds UE)

- La mesure d'aide 4.1.2 du PDRC visant à favoriser les acquisitions de matériel agricole mais également la construction et l'aménagement de bâtiments agricoles et les ateliers de transformation.

En 2020, au titre de ce dispositif, 411 opérations ont été traitées et ont généré un engagement financier de 8.15M€ (dont 3.85 M€ de fonds UE)

SYNTHESE ACTIVITE DAT 2020

En synthèse, la globalité des aides attribuées en 2020 dans le cadre des travaux menés au sein de la DAT, portent sur un volume de plus de 20 M€ de subvention et sur 794 dossiers traités et présentés pour décision en Conseil Exécutif.

Cumul de quelques indicateurs clés sur les 3 dernières années :

	2018	2019	2020	Cumul
Nbr de projets d'installation JA (6.1)	50	68	60	178
Nbre de dossiers de modernisation agricole (4.1.1 et 4.1.2)	423	574	536	1533
Nbr de dossiers IAA	1	7	5	13
Nbre de dossiers Eco rurale et diversification des revenus agricoles (6.4.1 et 6.4.2)	11	8	8	27
Nbre de dossiers Rénovation Chataigneraie	3	3	6	12
Nbre de dossiers Electrification	1	0	1	2
Nbre de dossiers d'aide comp. FAM	5	7	11	23

C- Division Economie Rurale

- 1 chef de division
- 3 responsables techniques
- 2 chefs de projet
- 3 techniciens "Promotion"
- 1 assistant technique
- 1 Thésard
- 1 Stagiaire

Station d'Altiani : localisation Altiani

- 1 chef de projet
- 5 agents techniques

Les missions de la Division Economie Rurale

- Accompagner les filières de production en matière de détermination de leurs stratégies respectives au regard de leurs caractéristiques, de leurs productions et des marchés auxquels elles s'adressent.
- Vérifier de la cohérence des actions de filières entre elles et avec les orientations stratégiques de l'ODARC.
- Assurer l'animation et l'instruction technique des projets collectifs.
- Mener des études prospectives pour projeter les évolutions possibles des filières sur le moyen-long terme en identifiant les opportunités et les enjeux à relever et notamment l'évolution des marchés, le renouvellement des actifs, le changement climatique, l'évolution des politiques publiques, etc. afin d'anticiper les mutations pour y répondre le mieux possible.
- Suivre les dynamiques de la production et évaluer la politique de développement agricole afin de l'adapter et de l'améliorer
- S'assurer d'une connaissance précise des modes de mise en marché, et plus largement du marketing lié à l'activité agricole et rurale en Corse.
- Gérer les stations de Migliacciaru et d'Altiani
- Développer un continuum entre la Recherche, l'expérimentation et le développement au travers notamment des pôles de compétences en élevage d'Altiani et en fourrage/céréales de Migliacciaru
- Développer la professionnalisation des actifs agricoles
- Mettre en œuvre des actions de promotions génériques en faveur de l'agriculture et du développement des circuits courts et de la sensibilisation du jeune public
- Participer, en qualité d'opérateur technique, aux programmes de coopération relevant de son activité.

1- Projets mis en œuvre

a. Les actions de filières

Les actions de filière constituent un volet important des activités de l'ODARC car elles répondent simultanément à plusieurs attentes :

- l'accroissement du niveau des connaissances sur le produit et les technologies,
- le transfert de ces connaissances au producteur au travers de l'appui technique,
- la mise en œuvre d'opérations collectives qui concernent autant l'amont de la production que l'aval avec la mise en place de signes officiels de qualité,
- la création d'interprofessions régionales,
- la promotion des produits.

Le travail mené par la Division Economie Rurale consiste à accompagner les filières dans leurs démarches collectives en définissant des priorités et des axes de développement, en mettant en œuvre les moyens correspondants puis en procédant à des évaluations au terme desquelles les objectifs et les moyens sont reconsidérés.

Au-delà de la participation aux Conseils d'Administration, Assemblées Générales et réunions techniques de l'ensemble des filières, la DER instruit, programme et assure le suivi financier (dossiers acompte et paiement soldes) des aides au développement des acteurs des projets collectifs.

Ainsi, dans ce cadre, l'année 2020 se caractérise par :

- les avancées concernant la filière caprine corse
- la poursuite de la thèse « Contribution à l'étude de la composition chimique du lait de brebis de race Corse et des facteurs de variation associés »
- la mise en œuvre du plan d'avenir avec l'individualisation des demandes annuelles.

La relance de la filière caprine corse

Considérant les difficultés rencontrées par les filières d'élevage à s'inscrire sur des trajectoires valorisantes, et notamment la filière caprine corse, l'ODARC a renforcé son action d'accompagnement stratégique, technique et financier auprès de cette filière et de ses acteurs. En effet, l'élevage en race caprine insulaire, activité emblématique de l'agriculture corse, de notre culture, de nos savoir-faire, de notre savoir-être, est aujourd'hui en difficulté et les menaces sont nombreuses : sanitaire, faible productivité des troupeaux, éligibilité des surfaces, introduction de races exogènes... Afin d'accompagner la filière, 2 emplois ont été créés au sein de la DER afin d'assurer l'animation de la filière, la mise en place du schéma de sélection de la race et l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation et le développement de leurs exploitations. Leurs rôles sont à la fois de suivre les actions de terrain mises en place auprès des exploitants et d'accompagner les actions de R&D, de sélection et de multiplication au niveau de la filière.

Ainsi pour 2020, malgré une année tronquée par la crise sanitaire du COVID-19, les actions menées ont porté sur :

- ✓ **La poursuite des diagnostics d'élevage** (conditions d'installation et de travail) en même temps qu'un **recensement des cheptels de race corse**. 34 élevages ont pu être visités pour 4 666 animaux recensés (hors chevrettes de renouvellement). Cela porte à 94 élevages visités sur 202 pour 15 383 animaux recensés (hors chevrettes de renouvellement).

L'objectif des diagnostics d'élevage a été de faire un état des lieux de la filière caprine Corse. Aller à la rencontre des éleveurs de chèvres corses a permis de leur montrer qu'il y avait une réelle volonté de redynamiser et restructurer la filière. Selon les réponses obtenues, les actions prioritaires pour améliorer les conditions de travail et d'installation des capraghji pourront être dégagées.

L'objectif du recensement est de connaître le nombre de caprins de race Corse présents sur l'île. En effet, les chiffres officiels annoncent le nombre de chèvre en Corse et ne font aucune différence entre les races. Sachant qu'il y a eu un grand nombre d'importations de troupeaux exogènes ces dernières années, il paraissait important de faire le point sur le cheptel Corse restant. Une distinction fine est effectuée sur place entre les animaux possiblement croisés (poils ras, gabarit hors norme, forme des cornes...) et les animaux correspondant au standard Corse.

- ✓ **Le haras de boucs** a été relancé avec pour objectif un progrès génétique par la voie mâle. L'objectif est de saturer les élevages en boucs de sélection afin d'accéder à des chevrettes de sélection. Plusieurs points sont contrôlés :

- Contrôle sanitaire : négativité de la mère à bouc à la paratuberculose ; test de la mère au CAEV.
- Standard de race : conformité de la mère et du petit requise.
- Performance laitière de la mère : quantité et qualité.
- Contrôle de filiation.
- Typage de la caséine alpha s1 sur les mères et les cabris pour connaître leur potentiel de qualité laitière.
- Vaccins (paratuberculose, entérotoxémie chlamydiotique, et fièvre Q) et vermifuges prévus en centre d'élevage à Altiani.



En mars 2020, 21 boucs ont pu être achetés par l'ODARC à 11 éleveurs sélectionneurs. Ces boucs sont élevés à Altiani et seront proposés à la vente, à l'âge de 18 mois, en mai 2021.

Des pré-commissions ont été menées en décembre 2020. Elles permettront de ramasser 25 boucs dans 11 élevages pour l'année 2021

- ✓ **Une étude élargie sur la caséine alpha S1**, a été entreprise. Le but étant d'établir un tableau de corrélation entre les taux protéiques et les différents variants génétiques de la caséine. En connaissant le potentiel de qualité laitière, le délai d'attente pour les éleveurs avant de fournir le haras serait écourté.

En juillet 2020, 239 prélèvements de sang répartis dans 5 élevages ont été réalisés. Seuls 214 échantillons ont pu être exploités. Ils se sont ajoutés aux 42 résultats obtenus au moment des pré-commissions.

Malheureusement, il est impossible de s'appuyer sur ces données pour le moment au vu du faible nombre d'échantillons par variant. Raccourcir le délai pour le ramassage des boucs de sélection est donc actuellement impossible. Il a été décidé de continuer d'étoffer ce tableau grâce aux prélèvements faits lors des pré-commissions.

- ✓ **Les liens avec Capgènes ont été renforcés**. La visite de Pierre Martin en Corse initialement prévue pour l'année 2020 a malheureusement été annulée. Plusieurs échanges téléphoniques et par mail ont été réalisés depuis pour affiner les critères et méthode de sélection. Un projet de génotypage est en cours.

- ✓ **Envoi de 2 boucs à Capgènes pour un projet de cryoconservation**. Le but est de sécuriser la race à très long terme. La semence conservée dans l'azote liquide garde toutes ses propriétés pour des périodes supérieures à la centaine d'année. La collecte et la congélation de semence d'une gamme importante de boucs permet de pérenniser la race puisque en cas de « coup dur » (maladie, diminution très forte des effectifs, perte de lignées...) on peut réutiliser facilement de la semence pour améliorer la variabilité génétique de la race. Les boucs d'insémination sont choisis **en fonction du standard de race et de leur originalité génétique** mais en **aucun cas** il peut être certifié qu'ils sont **améliorateurs pour la production laitière**.

- ✓ **Un travail sur l'IGP cabri de lait corse - caprettu di corsica** a été entrepris avec, dans un premier temps, le renouement des liens avec l'INAO. Lors des abattages de Noël, plusieurs mesures ont été réalisées sur 261 cabris : poids vifs sur les élevages, poids carcasse, état d'engraissement, % de perte vif/carcasse. Un stagiaire a intégré l'ODARC en janvier 2021 afin de corréler des modes d'élevages avec des poids carcasses et aider à élaborer le cahier des charges.

- ✓ **Suivi des axes de travail de la filière via des comités techniques caprin**. Durant 2020, 2 comités techniques ont été organisés. Des réunions téléphoniques avec les différents acteurs ont également été réalisées.

- ✓ **Une étude sur le CAEV** a été entreprise en partenariat avec le GDS et le GTV. Il s'agit de faire un premier point sur la situation en Corse vis-à-vis de ce virus. Le LILCO a été sollicité pour réaliser des analyses de lait de tank d'éleveurs suivis en contrôle laitier.

Thèse « Contribution à l'étude de la composition chimique du lait de brebis de race Corse et des facteurs de variation associés. »

L'ODARC a effectué au printemps 2019 une demande de Cifre¹, destinée à contribuer au financement d'une thèse visant à étudier la composition chimique du lait de brebis de race corse. Cette demande a reçu un avis favorable de la part de l'ANRT² en juillet 2019.

Le projet proposé consiste à étudier la qualité du lait de brebis corse et de déterminer les facteurs qui peuvent influencer sur cette qualité. Il s'agit d'un projet collaboratif, porté par l'Université de Corse, l'INRA LRDE³ et l'ODARC, qui vise à mutualiser les compétences de chaque organisme afin d'explorer un sujet multidisciplinaire complexe en rapport avec le développement agricole insulaire.

L'objectif principal de cette thèse est d'améliorer nos connaissances de la composition biochimique du lait de brebis Corses, d'une part, et des facteurs qui peuvent influencer sa composition, d'autre part. Cette étude s'inscrit dans une problématique générale de valorisation des produits issus de l'agriculture insulaire et plus particulièrement d'amélioration de la qualité des productions agricoles.

Le programme de recherche proposé revêt deux aspects complémentaires :

- Etude de la composition fine du lait de brebis corses : La composition chimique du lait varie tout au long de la campagne de lactation et en fonction de différents facteurs. Il s'agira donc, dans un premier temps de déterminer les différents constituants du lait de brebis Corses et leur teneur moyenne en utilisant les techniques d'analyse de référence habituellement décrites dans la littérature.
- Détermination des paramètres qui peuvent influencer cette composition : La composition chimique du lait peut être influencée par de nombreux facteurs (type d'alimentation, période de production, race, variabilité génétique, aspects sanitaires, etc.). L'objectif de l'étude proposée est de déterminer les relations entre certains de ces facteurs et la composition du lait de brebis Corses.

Réalisations :

Campagne laitière 2019-2020

L'objectif de cette campagne était d'étudier les variations interindividuelles de la composition biochimique du lait au sein de la population ovine Corse, d'une part, et d'évaluer, en première approche, l'influence des systèmes d'élevages insulaires sur les constituants du lait, d'autre part.

Afin d'atteindre ces différents objectifs, un réseau de 20 exploitations ovines présentant des pratiques et des conditions d'élevages assez contrastées a été constitué sur la base d'une typologie des systèmes d'élevages ovins corses réalisée par l'Institut de l'Élevage et l'Interprofession laitière Ovine et Caprine de Corse (ILOCC).

Des prélèvements de laits de 36 brebis individuelles, sélectionnées suivant leur rang de lactation, ont été effectués parmi 10 élevages (adhérents au contrôle laitier officiel) de notre pool d'exploitations. Des prélèvements de lait de troupeau ont également été effectués dans la totalité des 20 exploitations suivies.

¹ Convention Industrielle de Formation par la REcherche

² Association Nationale Recherche Technologie

³ Laboratoire de Recherche sur le Développement de l'Élevage

Tous les prélèvements ont été réalisés à raison d'un prélèvement par mois, de novembre à juillet.

En définitive, ce sont 1 700 échantillons individuels de lait de brebis et 98 échantillons de lait de troupeaux qui ont été récoltés sur la campagne laitière 2019-2020.

Pour chaque échantillon, deux répliques ont été systématiquement prélevés :

- Le premier réplica de chaque échantillon a été analysé par spectrométrie dans le moyen infrarouge (MIR) dans un laboratoire spécialisé dans l'analyse laitière.
- Le second réplica a été conservé à - 20 °C dans le but d'effectuer des analyses complémentaires : analyses minérales, composition en acides gras, urée, lactose, matière grasse et matière protéique.

Ces analyses devaient permettre de contribuer à la consolidation des équations de prédiction utilisées pour l'analyse du lait de brebis par spectrométrie MIR.

En parallèle à chaque prélèvement d'échantillon, une enquête a été réalisée auprès des éleveurs afin d'obtenir des informations sur la structure de leur exploitation ainsi que sur le type de ration alimentaire distribuée au troupeau.

Les résultats des analyses de lait obtenus lors de cette campagne sont toujours en cours de vérification. Une fois validés, ils feront l'objet d'une étude statistique qui a été programmée courant 2021. En effet, en raison de la pandémie de Covid-19, une partie des prélèvements du mois de mars et l'ensemble des prélèvements d'avril n'ont pu être réalisés du fait du confinement. En outre, de graves problèmes de transport ont largement perturbé la transmission des échantillons au laboratoire d'analyse (Agrolab's, situé à Aurillac), ce qui nous a obligé à vérifier la validité des résultats obtenus durant la période de mai à juin, soit environ 500 échantillons parmi les 1 700 prélevés. Ainsi, il n'est pas certain de pouvoir conserver ces deniers échantillons, ce qui, le cas échéant, pourrait rendre caduc l'ensemble de l'échantillonnage. Le Comité de Suivi Individuel de thèse de Ange-Marie Pasquali s'est prononcé sur la reconduction de cette expérimentation. Eu égard aux problèmes sanitaires, celle-ci sera réalisée lors de la campagne 2021-2022 afin d'essayer, autant que faire se peut, de limiter l'influence de contraintes sanitaires éventuelles sur l'échantillonnage. L'ANRT a donné un avis favorable à la reconduction de la Cifre de Ange-Marie Pasquali pour une période de 12 mois.

Campagne laitière 2020-2021

Les objectifs consistent en une analyse plus détaillée de la composition fine du lait de brebis. Il s'agit d'étudier l'impact de différents paramètres sur la qualité du lait que sont : le système d'élevage, le facteur saisonnier et la ration alimentaire distribuée au troupeau.

Cette étude a débuté en octobre 2020 et ne concerne que des laits de troupeaux d'un échantillon de 25 exploitations ovines dont les pratiques sont contrastées. L'échantillonnage se poursuivra jusqu'en septembre 2021 et l'étude des résultats débutera à partir d'octobre de la même année.

Le plan d'avenir

Les filières agricoles corses ont bénéficié de plans de soutien consécutifs depuis 2005 (plan de relance 2005-2007, plan de consolidation 2008-2010 et plan d'amplification 2011-2013) associés à des crédits PDR.

Sur la base du rapport et des conclusions de l'évaluation effectuée par le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) du plan d'amplification et des Orientations Stratégiques Agriculture, Développement Rural et Forêt de la CTC, il a été décidé de mettre en œuvre un nouveau plan pour la période 2015-2018 afin d'accompagner les structures pour le développement de l'agriculture insulaire.

Un appel à projets a donc été lancé conjointement par l'ODARC et FranceAgriMer le 15 décembre 2014 et clôturé le 26 janvier 2015. L'objectif de cet AAP était de recueillir l'ensemble des propositions de développement des filières de production agricole corse permettant ainsi l'élaboration du Plan d'avenir 2015-2018.

Cet appel à projets s'est traduit par **27 réponses** portées par **23 chefs de file** différents, représentant **113 actions** menées par **43 maîtres d'ouvrage**.

➤ **Filières de production** (19 projets)

- **AB** (1 projet) Inter Bio Corse
- **Agrumes-kiwis** (1 projet) AOP-N Fruits de Corse
- **Amande** (1 projet) GIE Corsicamandes
- **Apiculture** (1 projet) Syndicat AOC miels de Corse
- **Bovin** (1 projet) Corsica Vaccaghji
- **Castanéiculture** (1 projet) GRPTCMC
- **Equin** (1 projet) Conseil du Cheval
- **Fourrage/Céréales** (1 projet) GRPF
- **Lait** (2 projets) ILOCC & Fédération régionale des syndicats de fromages corses
- **Maraîchage** (1 projet) OMC
- **Noisette** (1 projet) A Nuciola
- **Fruits d'été** (1 projet) APFEC
- **Oléiculture** (1 projet) SIDOC
- **Porcin** (2 projets) Syndicat AOC « Salameria Corsa »/AREP
- **PPAM** (1 projet) Syndicat PPAM
- **Viticulture** (1 projet) CIV Corse

➤ **Actions transversales** (8 projets)

- **Circuits courts** : 1 projet porté par Una lenza d'annacquà
- **Assise financière** : 2 projets : CRA et AGC 2B
- **Observatoire économique** : 1 projet porté par CRA
- **Agro-écologie** : 1 projet porté par CDA 2B
- **Coopération agricole** : 1 projet porté par FRCA
- **Pastoralisme** : 1 projet porté par CRA
- **Etude des coûts** : 1 projet porté par AGC 2B

Suite à une analyse conjointe avec FranceAgrimer, un rapport au Conseil Exécutif a été présenté le 11 juin 2015 afin de valider l'ensemble des projets retenus pour la période 2015-2018.

L'individualisation des actions 2020

Pour l'année 2020, ce sont **97 actions** menées par **38 maîtres d'ouvrage** (associations, syndicats, Chambres d'Agriculture...) qui ont été mises en œuvre et financées dans le cadre du Plan d'avenir (crédits CTC et Etat).

Le montant total des demandes retenues par le service instructeur est d'environ **7.404 millions d'euros** (hors crédits sanitaires et formation). Ce niveau de financement est en légère augmentation (+200 000€) par rapport à celui de 2019 et s'explique notamment par des besoins supplémentaires en promotion agrumes et le développement de la filière fourrage et céréales.

TOTAL DEMANDES RETENUES FILIERES	7 404 122 €
Dont Total crédits ETAT	3 335 062 € 45 %
Dont Total crédits CDC	4 069 060 € 55%

Répartition par financement

La répartition entre financeurs s'est faite selon plusieurs considérations :

- L'expérimentation a été prioritairement financée par FAM (AREFLEC, CRVI, Syndicat AOP miel de Corse) de même que le travail sur l'obtention de nouveaux signes officiels de qualité.
- La promotion des produits sous signe officiel de qualité est financée par l'ODARC de même que les opérations visant à la production locale de plants.
- Les ODG non engagées dans une nouvelle démarche de certification sont financées par l'ODARC de même que l'appui technique relatif aux races locales, aux AOP et aux IGP.
- L'historique et la répartition des enveloppes sont intervenus en dernier lieu.

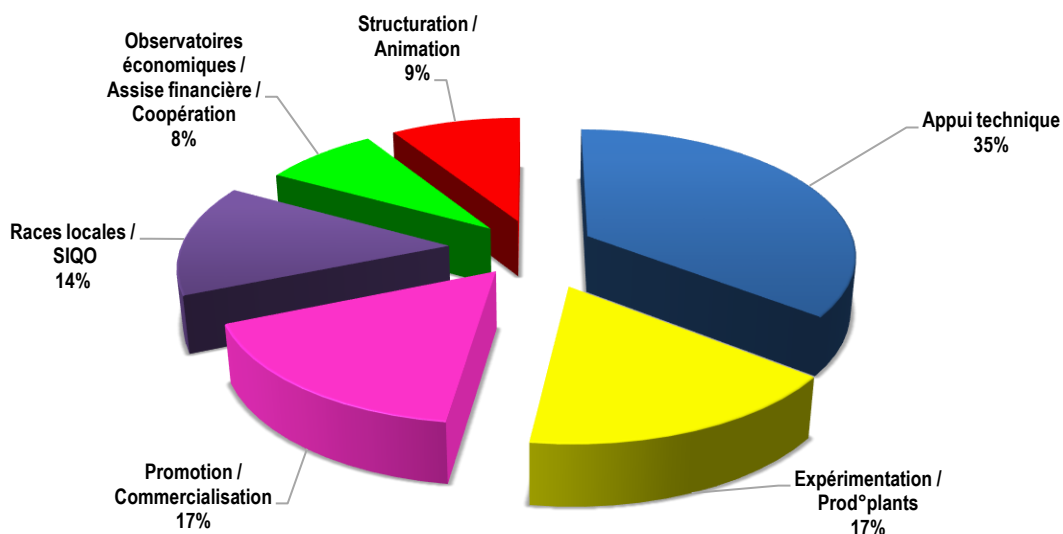
Répartition par type d'actions

La répartition entre types d'actions fait apparaître 6 groupes distincts :

- le premier concerne **le soutien technique** et représente, à lui seul, 35 % des efforts alloués. La prépondérance de ce groupe et son augmentation continue, révèlent les besoins en termes d'accompagnement des exploitations au vue de l'évolution des itinéraires techniques. Ainsi, les actions visant à l'accroissement du niveau des connaissances sur le produit et les technologies et à leur transfert au producteur au travers de l'appui technique sont fortement mobilisées notamment par les Chambres d'Agriculture.

- Le deuxième regroupe **l'expérimentation et la production de plants locaux**. Il représente 17 % des financements. Ces opérations transversales sont un socle au développement des filières végétales et animales, que ce soit en termes de sécurisation des exploitations (certification des plants en local, lutte biologique...) ou en termes de développement (R&D, caractérisation produits, essais d'auxiliaires, mise en exergue de nouvelles pratiques/techniques...). Ce volet est en légère baisse par rapport à 2019 compte tenu de l'aboutissement du projet de marcotière en noisetiers et de la diminution des besoins alloués à la mise en place de la production de plants en oliviers, des pépiniéristes ayant intégré le processus d'élevage des plants.
- Le troisième rassemble **les actions visant à la promotion des produits sous signes officiels de qualité et à leur commercialisation**. Il représente 17 % des opérations financées. Ces activités de promotion sont essentielles car elles permettent de sensibiliser les consommateurs en communiquant sur les spécificités de ces productions et de renforcer la notoriété des produits.
- Le quatrième groupe représente **les démarches liées à la certification et au développement des races locales** (14 %). L'importance de ce groupe reflète les orientations prises par l'ensemble des filières en termes de reconnaissance de signes officiels de qualité, orientations fortement soutenues par la CDC. Ces démarches s'accompagnent nécessairement, en parallèle, de la mise en place de schémas de sélection et de multiplication des races locales reconnues.
- Le cinquième groupe (8% du budget), concerne **la mise en place et le suivi d'observatoires économiques** au sein des différentes filières, et notamment celui porté par la Chambre Régionale. Ce groupe intègre également le référentiel technico-économique réalisé par les trois AGC ainsi que des actions transversales qui portent notamment sur le conseil en économie et en gestion financière et la création de groupements d'employeurs.
- Le sixième groupe concerne **la structuration et l'animation des filières ainsi que l'accompagnement à la commercialisation notamment des produits fermiers** (9 % des actions financées). Ce groupe porte sur des actions essentielles au bon développement de l'agriculture insulaire. En effet, la maîtrise de l'information qu'elle soit technique ou du marché et sa diffusion, sont primordiales pour permettre l'amélioration des itinéraires technico-économiques et l'adaptation de la production à la demande. Cette structuration doit avoir comme objectif final la mise en place d'interprofessions, outils indispensables à la coordination et à la mise en œuvre de stratégies communes entre l'amont et l'aval d'une filière. Enfin, l'organisation de l'aval notamment pour les produits fermiers participe à la structuration des filières mais également à une meilleure valorisation des produits.

Répartition par type d'action



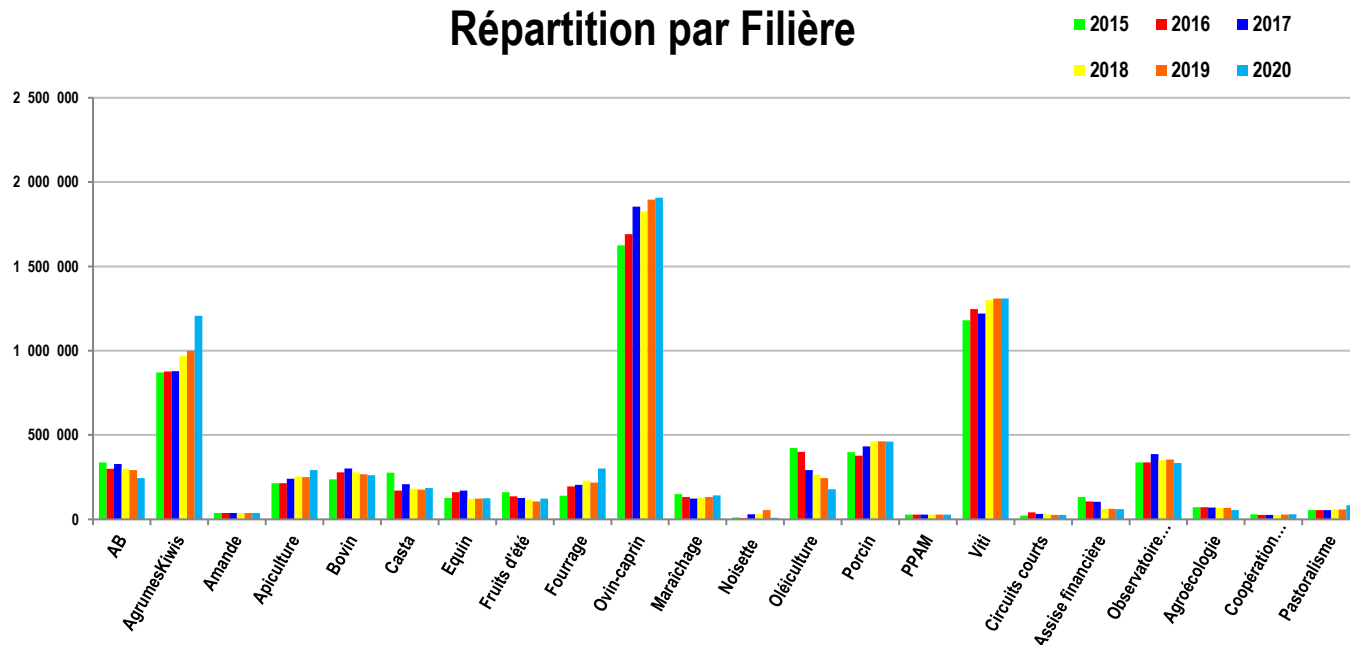
Répartition par filière

Si l'on fait une projection par filière, on constate une prépondérance forte des financements alloués à la filière ovine-caprine (près de 26% du montant global). Cette tendance, identique depuis quelques années, reflète à la fois l'importance des besoins dans ce secteur en termes d'appui technique et de développement du schéma de sélection notamment et l'implication forte des financeurs dans cette stratégie.

Les filières viticoles et agrumicoles bénéficient également d'une proportion importante des financements (respectivement 18% et 13.5%) principalement dédiés à l'expérimentation/innovation, à l'observation des marchés et à la promotion.

Les financements alloués aux autres filières représentent assez justement le poids de celles-ci dans le paysage agricole insulaire, mise à part pour la filière bovine, qui rencontre des difficultés à mettre en œuvre des projets collectifs compte tenu notamment du manque d'engagement d'une large part des éleveurs (pas de cotisations, peu d'exploitants présents dans les instances, difficultés à développer des stratégies de développement partagées...). Afin de pallier à cette difficulté et ne pas perdre les avancées réalisées, la chambre d'agriculture de la Haute-Corse a repris une partie des actions liées à la sélection et à l'expérimentation sur la race corse.

Répartition par Filière



Si l'on compare la répartition 2020 à celle des années précédentes, on remarque une certaine stabilité dans les financements alloués à chacune des filières, avec quelques hausses ou baisses à la marge selon les programmes d'actions annuels présentés.

On peut souligner notamment une hausse des crédits dévolus à la filière ovine-caprine ces trois dernières années qui a bénéficié de 2 actions complémentaires visant à renforcer le schéma de sélection (forçage des agnelles) et à structurer la commercialisation des agneaux de lait, une augmentation des aide à la filière porcine avec des besoins en termes de communication sur l'AOP, à la filière viticole avec un projet d'expérimentation mené par le CRVi concernant l'impact des bois utilisés dans le vieillissement des vins, en agrumes kiwis avec une promotion engagée pour l'IGP pomelo de Corse et renforcée pour la clémentine de Corse et en filière apicole avec une augmentation des besoins en termes de communication.

Par contre, on note une baisse de crédits alloués à la filière BIO mais cette diminution n'est que faciale, les crédits ETAT dédiée à l'animation ne transitant plus dans le cadre de ce plan. De même, on note une baisse des actions de promotion en filière oléicole compte tenu du manque de production entre 2017 et 2020 (alternance + sécheresse+Climat Xylella Fastidiosa).

Les principales réalisations

Filière Agriculture Biologique :

- Suivi des conversions en AB
- Amélioration de la technicité des producteurs et orientation des élevages biologiques vers une autonomie alimentaire en céréales et protéagineux
- Promotion du signe de qualité AB

Filière agrumes-kiwis :

- Programme d'expérimentation afin de déterminer les combinaisons variétales les plus résilientes et favorables à la qualité des fruits et d'évaluer une méthode de lutte alternative pour protéger les vergers.
- Amélioration de la connaissance et de l'organisation de la production afin d'anticiper les demandes des marchés (prévisionnel de récolte, gestion de la campagne...) et ainsi valoriser au mieux la production/commercialisation de fruits de qualité reconnue (IGP/Label Rouge)
- Augmentation des volumes en pomelo
- Actualisation de l'inventaire verger
- Promotion des IGP Clémentines de Corse et Pomelo de Corse

Filière Amande :

- Acquisition de connaissances techniques et diffusion auprès des producteurs

Filière Apicole :

- Sélection, multiplication et diffusion de l'abeille corse
- Expérimentations au niveau sanitaire (Varroa)
- Promotion de l'AOP Miels de Corse – Mele di Corsica

Filière Bovine :

- Appui technique auprès des producteurs
- Gestion collective de la race bovine corse
- Renforcement de la commercialisation au travers de l'OP Altra Carri
- Expérimentation sur l'engraissement

Filière Castanéicole :

- Protection et valorisation de l'AOP dans une période de pénurie de production où la demande importante et insatisfaite en matière de produit risque d'engendrer des problématiques de fraude.
- Travaux d'expérimentation de reproduction de plants locaux
- Incitation à la poursuite des actions d'entretien des châtaigneraies via le conseil technique

Filière Equine :

- Création de la Commission d'Approbation du Stud-book de l'âne corse
- Accroissement du nombre de reproducteurs et du nombre de saillies en race corse

Filière Fruits d'été :

- Suivi sanitaire des vergers avec la découverte de la Sharka et accompagnement des producteurs touchés
- Orientation vers l'agroécologie
- Sauvegarde d'un verger de pommiers de variétés anciennes en montagne

Filière Fourrage :

- Structuration de la filière fourrage avec augmentation du nombre d'adhérents au GRPF
- Création d'un groupement de producteurs dans le cadre d'un projet de structuration de la filière céréales
- Suivi technique très performant (Amélioration de la rentabilité des exploitations)
- Valorisation des références technico-économiques

Filière Ovine-Caprine :

- Augmentation du nombre d'éleveurs en CLO (Contrôle Laitier Officiel) en Haute-Corse mais diminution inquiétante en Corse-du-Sud
- Poursuite du CLS (Contrôle Laitier Simplifié) comme étape d'évolution en CLO
- Intégration d'un nouveau critère de sélection dans le schéma ovin de race corse (qualité du lait)
- Travaux en vue d'une évolution du schéma vers l'utilisation de la génomique
- Amélioration de la fertilité et de la productivité des antenaises issues du schéma de sélection
- Suivi technique des ateliers fromagers
- Développement de la commercialisation collective des fromages fermiers
- Rédaction du cahier des charges IGP Agneau de Corse-Agnellu di Corsica avec l'ensemble des acteurs de la filière
- Tests sur la classification des carcasses d'agneau de lait en abattoir en vue d'établir un référentiel cohérent avec le produit
- Amélioration des conditions techniques de ramassage, de traçabilité et de commercialisation de l'agneau de lait
- Modification du cahier des charges de l'AOP Brocciu en vue de répondre aux exigences de l'INAO.
- Diversification et modernisation des outils de communication de l'AOP Brocciu en vue d'améliorer la valorisation du produit

Filière Maraîchage :

- Appui technique très spécialisé (plein champs et hors-sol)
- Amélioration de la collecte et du recyclage des FPAU
- Travaux d'amélioration du niveau d'homogénéité de l'oignon du Cap Corse en vue d'une inscription au catalogue, étape indispensable avant la mise en place d'un signe officiel de qualité (AOP ou IGP).

Filière Noisette :

- Appui technique auprès des producteurs en IGP (rénovation, plantation et amélioration conduite vergers)
- Mise en œuvre de la marcotière.

Filière Oléicole :

- Mise en œuvre et promotion de la double déclinaison AOP Oliu di Corsica "récolte à l'ancienne" et "récolte sur l'arbre".
- Expérimentation d'une méthode physique de lutte contre la mouche de l'olive en verger traditionnel

Filière Porcine:

- Rédaction du cahier des charges de l'AOC "Salciccia » pour un dépôt en 2021 auprès de l'INAO.
- Poursuite du schéma de sélection de la race Porc Nustrale
- Promotion des AOP

Filière Viticole:

- Cartographie et modélisation de l'érosion des sols à vocation viticole de l'AOP Patrimoniù.
- Étude prospective relative aux effets du dérèglement climatique lors de la maturation du Sciaccarellu
- Prospective sur les 3 couleurs en vue d'anticiper les besoins du marché. Ce travail a abouti à la création d'une marque collective pour les rosés « Île de Rosé ». Il doit se poursuivre avec une réflexion sur le vieillissement des vins rouges AOP et la valorisation de l'origine Corse comme terroir de blancs de référence en Méditerranée.
- Promotion des Vins de Corse avec la participation, notamment, aux Salons VINEXPO à Paris et Prowein en Allemagne.

Le plan Ambition 2021-2025

Sur la base du rapport et des conclusions de l'évaluation effectuée par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) du plan d'avenir, il a été décidé de mettre en œuvre un nouveau plan pour la période 2021-2025. Le plan évolue vers un plan d'ambition visant la structuration des filières en aidant les actions les plus pertinentes pour accélérer la mise en œuvre des stratégies par filière, en incluant aussi l'aval des filières, ainsi que des actions transversales au service de toutes les filières et des actions structurantes portées par les pouvoirs publics. Un appel à projets a donc été élaboré avec pour objectifs stratégiques :

- Accroître la production agricole et agroalimentaire via l'amélioration des performances techniques, économiques et environnementales des exploitations
- Soutenir les revenus des exploitants en assurant les débouchés des productions via la connaissance et la conquête des marchés
- Accompagner les actions visant à l'adaptation des productions compte tenu du changement climatique et des menaces sanitaires

Cet Appel à projets conjoint ODARC/FAM sera lancé début 2021.

b. Les actions spécifiques

En dehors du cadre du Plan d'Avenir, un certain nombre d'opérations spécifiques sont financées sur décision de l'Assemblée de Corse. Pour l'année 2020, le plan tremblante a été poursuivi de même que le plan de lutte contre la paratuberculose. Un plan de lutte contre Aujesky a été construit et présenté à l'Assemblée de Corse.

Parallèlement, le dispositif « Contrats de Coopération Professionnelle Agricole – CCPA » validé par l'Assemblée de Corse en 2019, s'est largement déployé.

- **Action spécifique : Le plan de lutte contre la tremblante**

Dans le cadre de l'amélioration de la résistance à la tremblante de la race ovine corse, un plan régional corse d'amélioration génétique a été mis en place depuis janvier 2010. Or, les opérations relevant de l'acquisition de béliers et de réalisations d'IA ne sont pas financées par l'Etat. Sur proposition de l'ODARC, pour la période 2010-2017, un soutien financier à ces opérations qui sont essentielles pour la réussite de ce plan a été validé par l'Assemblée de Corse. Il a été reconduit pour la période 2018-2020.

Ainsi, un nouveau Plan Tremblante a été défini jusqu'en 2020 pour consolider le travail effectué tout en prenant en compte les enseignements du second plan, c'est-à-dire :

- ✓ En maintenant la part d'aide à 60% dédiée à l'Insémination Artificielle pour inciter les éleveurs à utiliser cette technique, qui est de loin la plus efficace.
- ✓ En baissant progressivement l'aide accordée (de 60% à 55%) pour l'achat des béliers afin d'inciter les éleveurs à utiliser l'insémination artificielle.
- ✓ En augmentant la visibilité de l'aide auprès des éleveurs (communication + aide affichée sur les factures).

Le montant alloué pour 2020 est de 107 230 €. Il a permis le testage de 250 béliers et la réalisation de 9 000 Inséminations Artificielles.

- **Action spécifique : Le plan de lutte contre la paratuberculose**

Cette pathologie pénalise fortement les élevages insulaires en entraînant une baisse de la production laitière et une mortalité importante.

L'objectif était de mettre en place un plan de maîtrise réaliste et adapté aux contraintes techniques des élevages insulaires. Ce plan de maîtrise s'appuie sur l'expérience acquise lors du plan précédent (2010-2013), sur l'état actuel de la connaissance de cette maladie et sur les moyens de lutte existants.

Elaboré en 2016, notamment par la FRGDSB et l'ILOCC, ce plan de maîtrise prévoyait un cofinancement Etat-Région, mais l'Etat n'avait pas répondu favorablement à cette demande. Compte tenu de l'importance de la maîtrise de cette maladie pour le développement de la filière caprine corse, l'ODARC a donc repris attache auprès des différentes parties prenantes de ce plan pour le réactualiser. Le plan présenté a été validé par les professionnels représentés par l'Association I Capraghji Corsi, l'ILOCC et les CDA.

L'éradication de la maladie ayant été jugée impossible et la qualification des cheptels, prématurée, il est proposé de se concentrer sur 3 objectifs :

- ✓ Aider les élevages confrontés à de la paratuberculose clinique à maîtriser la maladie.
- ✓ Accompagner les élevages non touchés par la paratuberculose clinique afin de limiter le risque d'apparition de cas cliniques.
- ✓ Gérer la pépinière de chevrettes et le haras de boucs pour collecter et diffuser des animaux dont le statut paratuberculose est sécurisé.

L'approbation du Plan de maîtrise 2018 – 2022 de la paratuberculose en filière caprine a été acté par l'Assemblée de Corse (Délibération 18/331 AC du 20 Septembre 2018)

Les crédits ODARC / CdC alloués à cette opération pour la campagne 2019/2020 ont été individualisés **pour un montant de 154 280 €.**

- **Action spécifique : Le plan de lutte contre Aujeszky**

Contexte régional

Cette pathologie pénalise fortement les élevages insulaires en entraînant notamment une baisse importante de la productivité.

L'objectif est de mettre en place un plan de lutte réaliste et adapté aux contraintes techniques des élevages insulaires.

Les intérêts de ce plan sont multiples notamment :

- ✓ Augmenter la productivité des élevages
- ✓ Améliorer l'état sanitaire des troupeaux d'une manière générale.
- ✓ Recouvrer un statut indemne : la sortie de porcs vivants du territoire est impossible actuellement. Ceci impacte négativement l'image de la région mais quid de la sortie des viandes à terme, des évolutions réglementaires étant toujours possibles et le statut sanitaire de la viande de porc est un enjeu majeur pour la France dans son commerce international.
- ✓ Ne pas prendre trop de retard car les outils de surveillance et de gestion vont se raréfier puisque la France continentale est indemne : le vaccin n'est plus disponible en France par exemple, avec un circuit d'importation plus compliqué et plus coûteux...

Les propositions présentées sont issues d'une démarche participative, dont l'objectif était de co-construire un plan de lutte contre la maladie d'Aujeszky en Corse. Ce travail a été réalisé par l'INRA et l'OVS animal. Les travaux ont été conduits en accord avec les services sanitaires de l'Etat et ont vu la participation de l'ensemble des catégories d'acteurs concernés par la problématique de la maladie d'Aujeszky (ODARC, éleveurs, chasseurs, GTV...).

Objectifs du Plan

La stratégie de gestion de la maladie d'Aujeszky proposée repose sur l'objectif d'éradication via la vaccination. Cependant, elle propose un mode opératoire différent des stratégies « classiques », en posant certains principes d'action notamment :

- ✓ Coordonner l'action par microrégion : la proximité géographique des élevages est un élément clé de la stratégie : si un éleveur vaccine dans le but d'éradiquer, il faut que ses voisins vaccinent également. Il s'agit de concentrer et créer les ressources microrégion par microrégion ;
- ✓ Concevoir une stratégie par étapes et conditionner le passage d'une étape à une autre : le principe de conditionnalité repose sur le fait qu'il faut atteindre certains objectifs (nombre d'éleveurs prêts à participer par exemple) avant de déclencher les opérations suivantes ;
- ✓ Enrôler les acteurs locaux dans le processus (élus, chasseurs, éleveurs...) et les responsabiliser : le principe repose sur la « collectivisation » du problème de la maladie d'Aujeszky, dépassant la lutte à l'échelle individuelle (un éleveur seul ne peut régler le problème).

Mise en œuvre pratique du plan

Les différentes phases :

- 1) **Phase « structuration »** - Objectif : créer les conditions favorables au déploiement de la vaccination dans les élevages et des opérations de suivi de la situation sanitaire : définir un comité local de coordination, sensibiliser, identifier et enrôler les acteurs.
- 2) **Phase « amorçage »** - Objectif : amorcer le programme de lutte (vaccinations, prélèvements, clôtures, formations...) pour amplifier la structuration de la zone et pour diminuer la pression virale afin de passer en phase « développement ».
- 3) **Phase « développement »** - Objectif : diminuer suffisamment la séroprévalence pour enclencher des mesures de lutte sanitaires exclusives dans la zone.

Les microrégions concernées :

Les travaux de co-construction de ce dispositif ont abouti à une proposition de deux régions contrastées pour le lancement des opérations : Le Boziu « élargi » et la vallée de la Gravona pour un total de 72 éleveurs et environ 7000 porcs.

La Collectivité de Corse contribuera au suivi administratif et technique du plan ; l'Etat contribuera aux dépenses liées à la vaccination, aux visites vétérinaires et aux analyses sérologiques. Le GDS Corse sera le bénéficiaire de l'aide. Coût total plan : 833 400€ - ETAT : 508 079€ - CDC : 325 321€

Le Plan de lutte contre la maladie d'Aujeszky 2020-2024 en filière porcine a été validé par la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse le 06 mai 2020.

Les crédits ODARC / CdC alloués à cette opération pour la campagne 2020 ont été individualisés **pour un montant de 13 501 €**.

- **Action spécifique : Les Contrats de Coopération Professionnelle Agricole**

L'évaluation ex ante du PDRC 2014-2020 a mis en évidence les carences en compétences techniques que présentent les jeunes agriculteurs au démarrage de leurs activités professionnelles. En effet, ils sont majoritairement détenteurs du niveau de formation minimum requis, à savoir le BPREA, formation qui demeure insuffisante du fait notamment qu'elle ne permet pas d'acquérir la technicité suffisante dans les différentes spécialités des filières agricoles insulaires.

La politique régionale en faveur de l'installation et du développement agricole, fortement axée sur le développement de productions d'excellence intégrant des démarches de certification sous signes officiels de qualité, requiert la mise en œuvre de dispositifs qui servent ces objectifs.

Fort de ce constat, l'autorité de gestion du PDRC 2014 -2020, a proposé d'accompagner les projets d'installation des jeunes agriculteurs au travers de critères de modulation de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui répondent à ces orientations.

Ainsi, il est prévu dans les modalités de mobilisation de la DJA, de « favoriser » l'installation de jeunes agriculteurs qui peuvent se prévaloir d'une période d'immersion professionnelle au sein de la filière agricole de leur choix. Cette immersion professionnelle doit pouvoir se concrétiser par une présence du jeune agriculteur sur l'exploitation d'un agriculteur aîné durant une période suffisante lui permettant d'acquérir les compétences techniques requises par son projet d'activité.

Principe du dispositif

Le dispositif « Contrats de coopération professionnelle agricole » vise à encadrer les conditions d'immersion professionnelle du jeune agriculteur et à la soutenir.

Il porte sur des périodes d'immersion professionnelle visant à acquérir ou à développer des savoir-faire ou des techniques agricoles sur le territoire régional.

- ✓ Un chef d'exploitation dit confirmé (au regard des critères de sélection annexés au présent rapport) engagera un salarié pour une période de 6 mois et ce, au travers d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD), pour l'exécution d'une tâche saisonnière correspondant à la saisonnalité de la production concernée. Ce contrat sera signé entre les deux co-contractants et en précisera les engagements respectifs. Un organisme comptable agréé réalisera les engagements juridiques et comptables de l'employeur et de son salarié (contrat, fiches de salaires, MSA, etc.). Ce dispositif nécessite un engagement de l'exploitant employeur à transmettre ces savoir-faire et pratiques. En contrepartie, ce dernier percevra de l'ODARC une indemnité forfaitaire mensuelle de 500€, correspondant à environ 26h de travail consacrées à cette double mission de conseil en matière de stratégie et de techniques de production.

- ✓ Un organisme agricole (filières, Chambres consulaires...) assurera la recherche et la sélection des exploitations employeurs et des salariés JA ou en phase d'installation. Il établira la liste des compétences que le salarié devra acquérir et ce, en fonction du diagnostic de ses compétences et des connaissances techniques nécessaires à la bonne gestion d'une exploitation dans la filière concernée. Il constatera la bonne réalisation des activités et l'atteinte des objectifs fixés en termes d'acquisition de compétences. En fin de période d'immersion, il atteste de la bonne réalisation du contrat. Pour cette mission, l'organisme se verra allouer une dotation forfaitaire de 1 000 € par contrat suivi.

- ✓ Le salarié sera amené à réaliser les tâches définies initialement et validées par un organisme agricole. Il sera rémunéré par son employeur :
 - Cas n°1 : Si le salarié est inscrit dans le parcours à l'installation, il sera engagé par le chef d'exploitation dit confirmé sur une période de 6 mois à temps complet et percevra une rémunération équivalente à un SMIC.
 - Cas n°2 : Si le salarié possède (pour sa propre exploitation) le statut de chef d'exploitation, il sera engagé par le chef d'exploitation dit confirmé sur une période de 6 mois à temps partiel (1/2 temps). Cela lui permettra ainsi de travailler également sur sa propre exploitation. Il recevra une rémunération correspondant à ½ SMIC.

Les opérateurs

- ✓ Les Organismes Agricoles publics ou privés (Chambres Consulaires, Associations de filières, Interprofessions, etc...).
- ✓ Les exploitants agricoles répondant aux critères de sélection des employeurs exemplaires (Cf. annexe 2) et ne présentant pas un lien de parenté de 1^{er} degré avec le public cible accueilli.

Le public cible

- ✓ Les agriculteurs en phase d'installation (entrés dans le parcours à l'installation et sur présentation d'un accusé de réception délivré par les services de l'ODARC)
- ✓ Les Jeunes Agriculteurs (JA) dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet d'entreprise (durant les 4 ans après le constat d'installation) et donc installés en qualité de Chef d'exploitation.

En 2020, suite à une modification du PDRC, il a été proposé, dans un souci d'efficacité de ne plus valider au préalable les rapports en bureau de l'ODARC mais de les présenter directement en Conseil Exécutif pour individualisation.

En 2020, ce sont 25 CCPA qui ont été validés **pour un montant total d'aide de 292 600 €** contre 16 en 2019. On note donc une nette progression de la mise en œuvre de ces contrats cette année.

Bureau du 26 février 2020

3 contrats ont été présentés lors de ce bureau, accompagnés par 3 organismes à savoir :

- Chambre d'Agriculture de Haute Corse (1)
- ILOCC (1)
- InterBio Corse (1)

L'instruction de ces contrats a été réalisée par les services techniques de la DER. Leurs évaluations ont été proposés au Bureau de l'ODARC afin que celui-ci se prononce sur leur validation. Ils ont ensuite été présentés au Conseil Exécutif. Le montant total programmé s'élève à **35 340 €**.

Depuis le mois de mars 2020, les dossiers relatifs au dispositif CCPA ne sont plus présentés en Bureau de l'ODARC

Avril 2020

9 contrats ont été présentés, accompagnés par 3 organismes à savoir :

- Chambre d'Agriculture de Haute Corse (3)
- InterBio Corse (1)
- Syndicat AOP Miel de Corse (5)

L'instruction de ces contrats a été réalisée par les services techniques de la DER. Ils ont ensuite été présentés au Conseil Exécutif.

Le montant total programmé s'élève à **100 320 €**.

Mai 2020

2 contrats ont été présentés, accompagnés par 2 organismes à savoir :

- Association des Producteurs des Fruits d'été Corses (1)
- Chambre d'Agriculture de Haute Corse (1)

L'instruction de ces contrats a été réalisée par les services techniques de la DER. Ils ont ensuite été présentés au Conseil Exécutif.

Le montant total programmé s'élève à **25 460 €**.

Juillet 2020

1 contrat a été présenté, accompagné par 1 organisme à savoir :

- InterBio Corse (1)

L'instruction de ce contrat a été réalisée par les services techniques de la DER. Il a ensuite été présenté au Conseil Exécutif.

Le montant total programmé s'élève à **15 580 €**.

Septembre 2020

4 contrats ont été présentés, accompagnés par 2 organismes à savoir :

- Chambre d'Agriculture de Haute Corse (2)
- InterBio Corse (2)

L'instruction de ces contrats a été réalisée par les services techniques de la DER. Ils ont ensuite été présentés au Conseil Exécutif.

Le montant total programmé s'élève à **45 220 €**.

Octobre 2020

2 contrats ont été présentés, accompagnés par 2 organismes à savoir :

- ILOCC (1)
- InterBio Corse (1)

L'instruction de ces contrats a été réalisée par les services techniques de la DER. Ils ont ensuite été présentés au Conseil Exécutif.

Le montant total programmé s'élève à **19 760 €**.

Novembre 2020

4 contrats ont été présentés, accompagnés par 2 organismes à savoir :

- Chambre d'Agriculture de Haute Corse (2)
- Casgiu Casanu (2)

L'instruction de ces contrats a été réalisée par les services techniques de la DER. Ils ont ensuite été présentés au Conseil Exécutif.

Le montant total programmé s'élève à **50 920 €**.

c. La Mise en œuvre du PDRC

- Mesure 1.1 : La formation des actifs

L'Appel à Projets année 2020

Le principal enjeu de cet appel à projet était de renforcer la professionnalisation des actifs du secteur agricole et d'accroître leur niveau de connaissances par la formation continue, afin de les accompagner dans l'exercice de leur métier, d'assurer la mise à jour de leurs connaissances tant au regard des évolutions économiques que scientifiques et techniques et de les sensibiliser aux problématiques de qualité des produits, de gestion durable des ressources et de changement climatique, et ce, dans le but de préserver une agriculture compétitive, adaptée à la demande et respectueuse de l'environnement.

Afin d'être en capacité de proposer une offre de formation au plus près des spécificités des exploitations agricoles, a fortiori ceux liés à des conditions d'exploitation particulières liées au rural insulaire et/ou des types de production ou de produits, un référentiel des besoins avait été réalisé par l'ODARC pour chacune des filières agricoles, en lien bien évidemment avec les acteurs représentatifs de ces filières. C'est ce référentiel qui a servi à l'élaboration des lots de l'appel à projets.

Les bénéficiaires de la mesure pouvaient être :

- Les organismes collecteurs agréés par l'État pour la gestion des fonds d'assurance formation (OPCA).
- Les organismes de formation professionnelle continue publics et privés.

Les publics cibles étaient les personnes actives dans les secteurs de l'agriculture (exploitants agricoles, conjoints d'exploitants agricoles travaillant sur l'exploitation, entrepreneurs de travaux agricoles, agriculteurs en phase d'installation porteurs de projets agricoles, salariés des entreprises agricoles)

Les actions de formation proposées étaient des sessions de formation collectives portant sur des thématiques précises et répondant à des besoins concrets et partagés par un groupe cible de 3 personnes minimum.

Depuis le mois de mars 2020, suite à une modification du PDRC et dans un souci de simplification des procédures, les dossiers relatifs au dispositif 1.1 ne sont plus présentés en Bureau de l'ODARC

La crise sanitaire et ces conséquences en termes de limitation des possibilités de réunions en présentiel ont fortement impacté ce dispositif.

Les réponses à la session d'Avril 2020

Cet appel à projets s'est traduit par 1 réponse (pour 4 Lots) portée par 1 Organisme de Formation à savoir le SIDOC.

3 Lots correspondent à des formations obligatoires pour les JA.

L'instruction des Projets a été réalisée par les services techniques de la DER, qui ont établi une évaluation suivant les critères prédéfinis dans l'Appel à Projet.

Ils ont ensuite été transmis au Pré-Corepa et présentés au Conseil Exécutif.

Le montant global de l'individualisation des actions de formation des actifs pour cette 1ère session de 2020 a été de **19 051 € pour 154 heures de stage et ce, pour un public prévu de 75 stagiaires.**

Les réponses à la session d'Aout 2020

Cet appel à projets s'est traduit par 1 réponse (pour 1 Lot) portée par 1 Organisme de Formation à savoir l'ILOCC

1 Lot correspond à une formation obligatoire pour les JA.

L'instruction du Projet a été réalisée par les services techniques de la DER, qui ont établi une évaluation suivant les critères prédéfinis dans l'Appel à Projet.

Il a ensuite été transmis au Pré-Corepa et présenté au Conseil Exécutif.

Le montant global de l'individualisation des actions de formation des actifs pour cette 2ème session de 2020 a été de **3 144,22 € pour 21 heures de stage et ce, pour un public prévu de 30 stagiaires.**

Les réponses à la session de Décembre 2020

Aucun organisme n'a répondu pour cet appel à projets.

Un nouvel Appel à Projets sera lancé début 2021.

- Mesure 1.3.2. : Programmes d'échanges et de visites d'exploitations agricoles en dehors du territoire corse

Le principal enjeu de dispositif est de permettre l'acquisition de nouvelles pratiques ou l'amélioration des connaissances des exploitants et salariés agricoles au travers de la découverte de techniques innovantes ou de bonnes pratiques menées sur des exploitations en dehors du territoire insulaire. Ces échanges d'expérience visent à améliorer les connaissances et les pratiques des visiteurs et de leur organisation, et à intégrer les acquis des visites dans leurs activités quotidiennes.

Au-delà du simple échange d'idée, ces visites permettent de voir des choses concrètes, d'en comprendre l'intérêt pour ensuite les adapter et les appliquer à sa propre réalité. De plus, cette méthode permet de prendre conscience de ses propres compétences et capacité, favorise l'ouverture d'esprit et l'évolution des pratiques

Depuis le mois de mars 2020, suite à une modification du PDRC et dans un souci de simplification des procédures, les dossiers relatifs au dispositif 1.3.2 ne sont plus présentés en Bureau de l'ODARC

La crise sanitaire et ces conséquences en termes de limitation des déplacements ont fortement impacté ce dispositif.

Les réponses à l'Appel à projets d'Avril 2020

Compte tenu de la crise sanitaire, aucun organisme n'a répondu à cet appel à projets.

Les réponses à l'Appel à projets d'Aout 2020

Cet appel à projets s'est traduit par 1 réponse portée par 1 organisme à savoir le Syndicat AOP Miel de Corse.

Ce programme d'échanges est prévu sur 5 jours, du 8 au 12 février 2021, dans la région PACA plus précisément en Provence. Une délégation de 18 personnes, comprenant des apiculteurs (9 aînés et 5 JA) et 4 salariées du Syndicat, sera accueillie et accompagnée par des professionnels locaux.

Le montant d'aide programmé pour cette mesure s'élève à **14 089,82 €**.

Les réponses à l'Appel à projets de Décembre 2020

Aucun organisme n'a répondu pour cet appel à projets.

Un nouvel Appel à Projets sera lancé début 2021.

d. Les actions en soutien aux structures porteuses de projet de Drive

2 associations de producteurs ont sollicité l'ODARC durant la crise du covid afin de développer leur activité de drive.

- L'association Una Lenza d'Annaquà souhaitait acquérir un véhicule frigo pour le transport de froid en vue de permettre des améliorations notables notamment dans les aspects sanitaire, logistique, organisationnel et économique de ce drive de producteurs. Subvention de 42 700 € soit 90% du coût du véhicule.
- L'Association A Robba Paisana a mis en place un service de marché ambulant dans le but de faire connaître les producteurs de la région Centru. Pour mener à bien l'action, l'achat d'un véhicule frigorifique était indispensable. Subvention de 17 500 € soit 90% des coûts du véhicule.

e. La Promotion

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a impacté les actions liées à la promotion en limitant le travail de développement de la Route des Sens (impossibilité de visites pour les nouveaux adhérents de mars à mai), en compliquant fortement la tenue du SIA 2020 et en réorientant certaines opérations.

En parallèle, la mise en place du label Gusti di Corsica pour les restaurants a été initiée.

- **La promotion des produits :**

Durant toute la crise sanitaire de mars à juin, une campagne de communication d'envergure a été mise en place par l'ODARC afin d'inciter les consommateurs à acheter des produits locaux de saison. Celle-ci s'est déployée via des spots TV sur Via Stella, des insertions dans les quotidiens Corse Matin, Corse Net Infos, Paroles de Corse, Ribombu, au travers des réseaux sociaux ainsi que par des annonces radio sur RCFM et Alta Frequenza.

De plus, cette communication s'est élargie aux 13 totems numériques présents dans les GMS de Corse.

AIUTEMU I NOSTRI PRDUTTORI

u Vitellu
natu e allivatu in Corsica

Le veau de Corse est élevé sous la mère, dans un système extensif basé sur la prairie et les nombreuses ressources naturelles qu'offre le maquis. Goût typique, saveur à nulle autre pareille et couleur rosée* de sa chair sont le fruit de cette tradition d'élevage.

* La couleur de la viande de veau né et élevé en Corse se différencie nettement de celle du veau «blanc» de boucherie.

SCEGLIEMU I PRDUTTI NUSTRALI

CLUSTRE U CORCICA COLLETTIVE IN CORSE
OFFIZIU DI U SVILUPPU AGRICULU E RURALE DI CORCICA

AIUTEMU I NOSTRI PRDUTTORI

Casgiu Brocciu

Avec des savoir-faire venus du fond des âges, les fromages corse, réputés pour leur typicité, se sont affirmés dans leur richesse et leur diversité. Niulincu, Venachese, Sartines, Bastelcaccia ou Calinzanincu... autant de parfums, de textures et d'authentiques passions. Sans compter le seul fromage d'appellation protégée qui soit élaboré à partir de lactosérum, notre emblématique Brocciu !

SCEGLIEMU I PRDUTTI NUSTRALI

CLUSTRE U CORCICA COLLETTIVE IN CORSE
OFFIZIU DI U SVILUPPU AGRICULU E RURALE DI CORCICA

AIUTEMU I NOSTRI PRDUTTORI

Arboriculteurs et maraichers
corse pratiquent une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement. Ils cultivent des variétés adaptées et privilégient les produits d'excellente qualité gustative. Cueillis à maturité, les fruits et légumes de Corse sont consommés quasiment sans transport ni stockage.

SCEGLIEMU I PRDUTTI NUSTRALI

CLUSTRE U CORCICA COLLETTIVE IN CORSE
OFFIZIU DI U SVILUPPU AGRICULU E RURALE DI CORCICA

AIUTEMU I NOSTRI PRDUTTORI

L'agneau de lait et le cabri

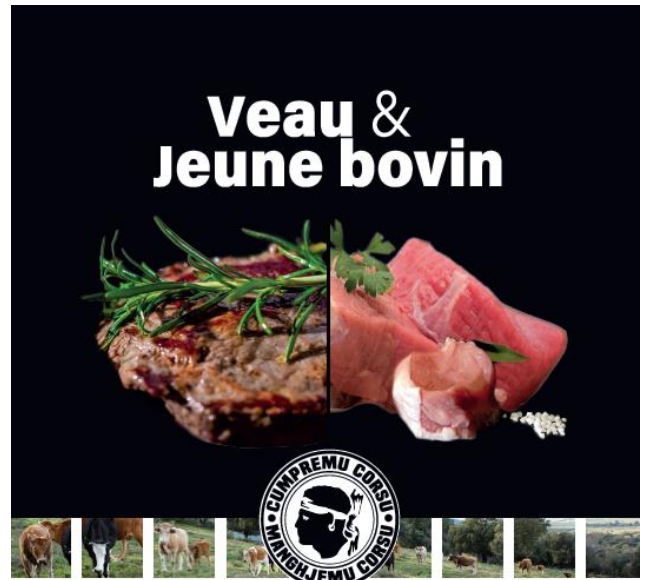
L'agneau de lait et le cabri occupent une place importante dans la tradition alimentaire corse. Leur élevage repose sur des systèmes pastoraux ancestraux. Nés et élevés en Corse, ils sont nourris exclusivement au pis de la mère. Ils bénéficient d'un lait de haute qualité, riche en matières grasses, protéines, vitamines et minéraux. Leur goût est incomparable.

SCEGLIEMU I PRDUTTI NUSTRALI

CLUSTRE U CORCICA COLLETTIVE IN CORSE
OFFIZIU DI U SVILUPPU AGRICULU E RURALE DI CORCICA

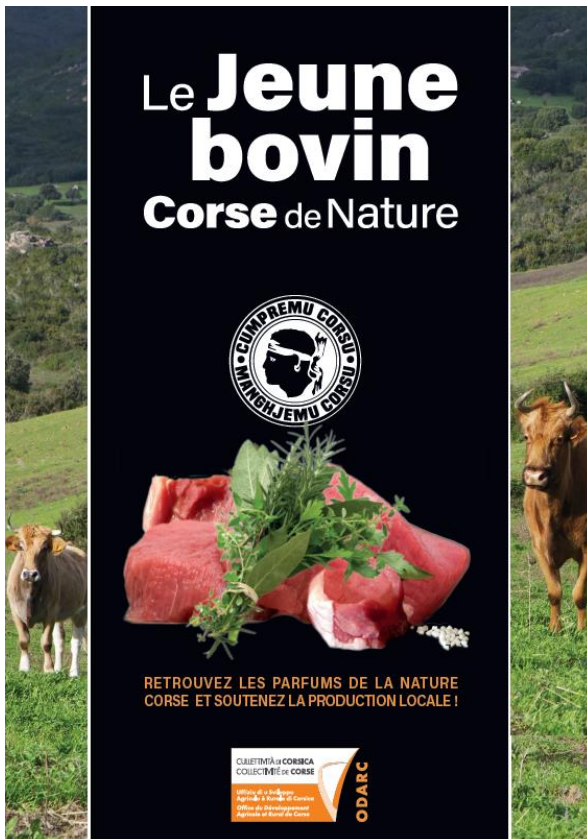


Un partenariat avec les grandes et moyennes surfaces (GMS) de Corse, l'ODARC, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) et la Chambre Régionale d'agriculture a été établi afin de **mettre en avant les produits corses** notamment les produits maraichers, fruitiers, fromagers, charcutiers et carnés. A ce titre, un engagement particulier a été pris pour limiter au maximum l'importation de veau du continent de façon à véritablement promouvoir le veau de Corse. De plus, ce partenariat permettra également de proposer du jeune bovin corse qui, compte tenu de la structure de nos élevages insulaires, est un produit très présent sur les exploitations. A cet effet, et afin de mettre en avant ce produit, une identité particulière a été créée sous la forme d'affiche à disposer sur les rayons des GMS et d'insertions presse ; des spots TV et radio ont été mis en place.



Corses de Nature

ÉLEVÉS EN PLEIN AIR, LES BOVINS CORSES DISPOSENT D'UNE RICHESSE FLORISTIQUE INCOMPARABLE. LEUR MODE D'ÉLEVAGE EST TRADITIONNEL, IL REPOSE SUR UNE GESTION EXTENSIVE DES ESPACES QUI RESPECTE LES CYCLES DE LA NATURE ET LE BIEN ÊTRE ANIMAL.
RETROUVEZ CETTE « HAUTE VALEUR NATURELLE » DANS VOS ASSIETTES ET SOUTENEZ LA PRODUCTION LOCALE !



Durant l'été, ces identités visuelles ont fait l'objet de déclinaisons dans différents supports médias, de l'affichage 4X3 sur toute la Corse, de l'affichage LED, des insertions dans la presse (Paroles de Corse, A Table de Corse Matin, Corse Matin, Ribombu...).

- La Routes des Sens Authentiques – A Strada di i Sensi

Certain de l'intérêt de ce type d'itinéraires agri-touristiques, l'ODARC a relancé ce projet de développement dans le cadre d'une stratégie globale qui s'inscrit sur le long terme et qui puisse permettre à l'agriculture et à l'artisanat de mettre en lumière la force patrimoniale et économique de leurs productions.

En 2020, la prospection sur les territoires de nouveaux adhérents a été ralentie par la Covid-19 de même que la mise à jour des adhésions (contrôle respect de la charte notamment en termes de production sous AOP et IGP). Ainsi, la Route des Sens Authentiques comptabilise aujourd'hui 422 adhérents.

Territoires de la Route des Sens Authentiques	Nombre d'adhérents	dont agriculteurs	dont artisans
Nebbiu - Capicorsu	74	68	6
Centru di Corsica	36	32	4
Casinca - Castagniccia - Costa Verde	46	39	7
Corsica Livantina	60	57	3
Sud Corse	47	44	4
Sartinesi - Valincu - Taravu	54	50	4
Dui Sevi-Dui Sorri - Cruzini - Cinarca	42	37	5
Balagna	63	46	17
Total	422	373	49

Un certain nombre d'outils de promotion de la Route des Sens ont toutefois été mis en place.

Une nouvelle identité visuelle

Une nouvelle identité visuelle a été créée en 2020. Après un retour aux fondamentaux en 2018 et une communication tournée vers la rencontre en 2019, c'est la simplicité, l'innocence, le bonheur d'une petite fille respirant de l'immortelle qui a été choisie pour illustrer la campagne 2020.

Un reportage photo a donc été réalisé. L'univers visuel devait refléter ce besoin de retrouver l'essentiel, une joie simple et authentique.

La brochure

La nouvelle brochure a été tirée à 55 000 exemplaires et distribuée dans l'ensemble des Offices de tourisme de Corse, à une sélection d'hôtels ainsi qu'aux adhérents.

Son identité visuelle a également évolué en reprenant bien sûr l'image du 4X3 pour une bonne lisibilité mais, les pages intérieures, elles aussi, ont été retravaillées dans des tonalités plus vitaminées, ensoleillées.

Les reportages photos et rédactionnels de l'ensemble des nouveaux adhérents ont été réalisés et traduits en anglais, italien et corse afin d'alimenter le site internet www.gustidicorsica.com et de permettre la confection des classeurs de collection.

La mot du président

LA ROUTE DES SENS AUTHENTIQUES est une invitation au voyage au cœur de la Corse rurale, mais surtout au cœur des Corses... La découverte de nos produits agricoles ou artisanaux ne serait pas complète sans cette rencontre privilégiée avec les femmes et les hommes qui perpétuent, développent et modernisent nos savoir-faire ancestraux, donnant ainsi à la Corse l'une de ses plus belles richesses : un patrimoine gastronomique, culturel et humain inimitable !

Libero MORTINI
Président de l'Office du développement agricole et rural de Corse
Président de l'Ufficio di u sviluppu agriculu è rurale di Corsica

Dui parolle d'u presidente

A STRADA DI I SENSI invita à un viaghju in core di a Corsica rustina ma dinu in core di i Corsi.
A scupertu di i nostri prudutti agricuti o artigianali un saria cumpletta senza u scontru d'essa ghjente chi cuntinuaghja, sviluppaghja è mudernizaghja è nostra pratiche antiche chi danu à a Corsica una di e so più belle ricchezze : un patrimoniu gastronomicu, culturale è umanu senza partu !



LES ACTIVITÉS EN 9 CATEGORIES	
VIN	3
BIÈRE	11
FRUITS	17
ARTISANAT	25
ARTISANAT	33
ARTISANAT	39
ARTISANAT	47
ARTISANAT	55
ARTISANAT	63
ARTISANAT	65

SOMMAIRE

POUR DÉCOUVRIR LES RICHESSES DU TERRITOIRE CORSE ET ORGANISER VOTRE ITINÉRAIRE, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE www.gustidicorsica.com

Productions agricoles, artisanales ou de bien-être (huiles essentielles, cosmétique, parfums...), prestations de découverte et de loisirs, restauration et hébergement sont proposés tout au long de l'année.
Producteurs et artisans vous accueillent dans leurs exploitations et ateliers.
Il est conseillé de prendre rendez-vous avant de vous y rendre.

LES TERRITOIRES

À VOIR... À FAIRE...

LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU PARCO LA MONTA DI SAMPAYO ET SA ENSEME « LA FIGARELLA », LA FORÊT D'ASCO, LE PARC NATUREL DE SALSICIA ET DES ESPERTIENES, LES BARRIÈRES PÉDÉSTRIS AURIZZO IMU DE CANNU EDUVALÈS, LES VILLAGES FICHÉS AUX RANDES ÉTOILÉS ET AUX MAISONNÉS TYPIQUES, LES NOMBRÈDES ESILDES ET CHATELLES D'ART ROMAN ET BAROQUE, LA MONTAGNE DES ORGUES (NOTES QUARTÈS, DÉCOR VÉTÉ PATRIMOINE, PARCOURS DÉTACHÉS ET MICHOU), LE GOLU AU PIRERAI, LES NOMBRÈDES MARESPERONE, CLAUDELLÈS...



NE PAS LOUPER...

LES MARCHÉS DE PRODUCTIONS / LA FOIRE RURALE DE SANTA RESTINA, FIA IMU À GALINARA / A PISA DI L'ANU (FOIRE DE L'ANU), IMU-JULI À MONTESPICCO / A SAN VINCENZI (FOIRE DES MONTAGNARDS), IMU-JULI À CAGLIARI / A PISA DI L'AMARILLU (FOIRE DE L'AMARILLE), DÉBUT ANU À ANZINU / A PISA DI U PARCO (FOIRE DU PARC), MICHOU À L'ANU / A PISA DE L'ORGA À SALSICIA, MICHOU OCTOBRE.



56

INFOS
www.balagna-corsica.com / Office de tourisme / Call +39 094 95 16 47

BALAGNA 

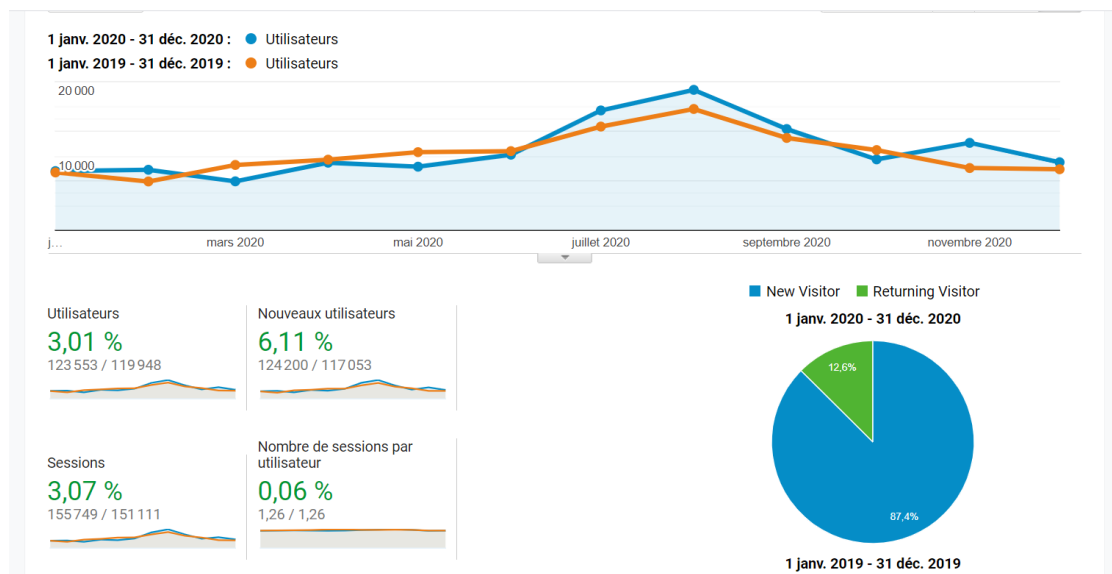
« Balain, oint et fin ! » assure un vieux dictionnaire corse. Allusion à ce qui fit longtemps la prospérité de la Balagne – l'huile d'olive – comme au talent de ses enfants pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles, en alliant travail de la terre et sens du commerce. Un don propice à l'épanouissement d'une économie, mais aussi d'un art de vivre, d'une créativité qui ont laissé leur empreinte sur le patrimoine : chapelles romanes, églises et demeures baroques, fraîques, orgues... Les échanges marchands avec l'Italie lors des siècles passés y ont par ailleurs développé le goût des arts et particulièrement de la musique, populaire et traditionnelle mais aussi « savante » comme en témoignent d'importantes fonds de partitions anciennes. Aujourd'hui encore on y valorise la culture et l'artisanat d'art – lutherie, verrerie, poterie... – qui, au côté de l'agriculture, contribuent à la dynamique des villages. Et au charme d'une terre qu'on ne saurait résumer à de longues plages de sable fin ou des criques idylliques et qu'il faut considérer dans sa totalité, du tranquille golfe de Galeria aux gorges de l'Asco où règne le mouflon, symbole de la Corse montagnarde. L'oïculture a conservé ses droits, tout autant que la viticulture, pratiquée elle aussi depuis l'Antiquité grecque, et la pastoralisme y tient toujours une place de choix. C'est également un terroir d'élection pour les vergers d'amandiers et de pêcheurs, l'apiculture, mais aussi l'exploitation de l'immortelle, dont on extrait une huile essentielle aux multiples vertus et qui aux beaux jours embaume l'air ambiant de sa fragrance chaude et épicée : le parfum enivrant d'une « terre de cognac ».

RENCONTRERS CUNTRÀ ÈXPLORERES PLURÀ È DÉCOUVRIRES COPREGO ÒUTERTÀ

Le site Internet

tes > Gusti di Corsica

Corsica ▾



Le succès de ce site ne se dément pas avec une augmentation régulière du nombre de visiteurs depuis sa création. Ainsi, si l'on compare avec l'année 2019, on note, pour 2020, un accroissement de 3% du nombre de visiteurs et ce, malgré la crise sanitaire.

Ce sont ainsi près de 156 000 sessions qui ont été ouvertes en 2020 (soit plus de 700 000 depuis la création du site en juin 2014) avec une moyenne de 296 visiteurs par jour et des pics atteignant les 2000 notamment en période estivale.

Environ 80% des utilisateurs viennent de France, mais on note également de nombreuses connexions venant d'Italie, des USA, d'Allemagne, de Belgique, de Suisse, du Royaume Uni et du Canada, la traduction du site en italien et anglais facilitant l'accès aux internautes de ces pays.

Les insertions Presse

Des insertions presse ont également été réalisées dans plusieurs médias (Paroles de Corse, Corse Matin, Bienvenue à la Ferme, offices du Tourisme de Bastia et de la Costa Verde, l'Obs, la revue des Vins de Corse, Le petit Futé, Destination Corse, Corsicatours, la revue des aéroports de Corse du Sud, revue Hertz....

Les outils de communication

- Un spot TV 30" a été réalisé et diffusé sur les bateaux Corsica Linea durant la période estivale 2020
- Les affichages 4X3 : 30 emplacements sur 6 semaines en juillet-août.
- Les affichages LED : 5 écrans sur 6 semaines en juillet-août.

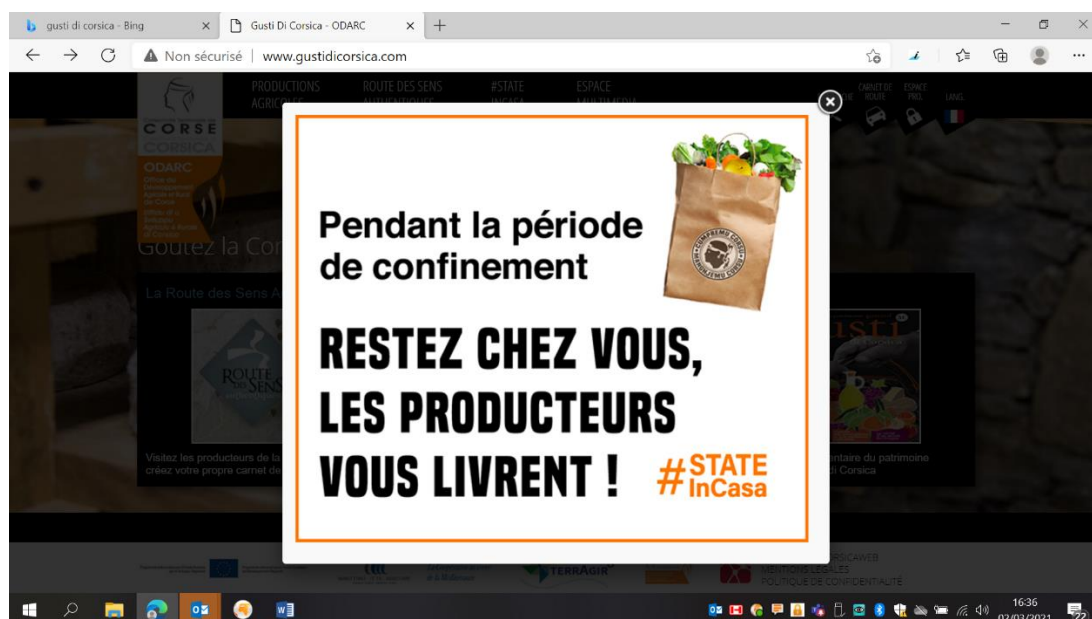


La signalétique

Les dossiers d'autorisation d'implantation ont été montés pour les nouveaux adhérents. De même, un vaste chantier de réparation, de réactualisation et de nettoyage des anciens panneaux a été réalisé.

Développement Option Drive et livraison :

Lors de la crise liée au COVID 19, le site internet www.gustidicorsica.com, où sont recensés tous les adhérents, ainsi que les applications dédiées ont été modifiés afin de mettre en avant toutes les initiatives de livraison des producteurs de la Route des Sens et ce, afin de faciliter le développement de ces circuits d'approvisionnement.



Développement de packages touristiques

Dans le cadre du Programme MARITTIMO TERRAGIR 3, l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse a mis en place une expérimentation sur la commercialisation d'itinéraires et de produits touristiques appartenant à ce réseau de producteurs. Les premiers packages touristiques expérientiels ont été créés en collaboration avec les adhérents. Il s'agit d'une offre de courts séjours incluant hébergement, restauration ainsi qu'activités de découverte chez l'exploitant. Ce concept repose sur une charte, un système de réservation adossé au site internet de la Route des Sens Authentiques ainsi qu'un protocole de commercialisation via des partenaires metteurs en marché.

Pour démarrer, cinq séjours thématiques ont été définis :

- ✓ Bien-être et slow cosmétique
- ✓ Cavalli è machja
- ✓ Délices de Corse
- ✓ Sur la route des artisans
- ✓ Week-end gourmand

Cinq critères ont été retenus :

- ✓ Les hébergements sont des gîtes et des chambres d'hôtes correspondant au minimum au classement deux étoiles d'Atout France.
- ✓ Les petits déjeuners sont composés de produits locaux tels que le miel AOP de Corse ou bien de confitures artisanales achetés auprès de producteurs fermiers, de préférence du territoire. D'autre part, les propriétaires des gîtes se sont engagés à le fournir.
- ✓ Des suggestions de restaurants sont proposés lorsque l'hôte ne peut offrir le déjeuner ou le dîner.
- ✓ Les visites et les dégustations sont assurées par l'adhérent qui a démontré une expérience professionnelle avérée.
- ✓ Le bénéficiaire s'engage à renvoyer tous les mois une enquête de fréquentation à l'ODARC et à être contrôlé par un audit de qualité.

Ces 1ers packages ont vocation à être élargis à l'ensemble des producteurs de la Route des Sens Authentiques.

Ce projet est mené en partenariat avec l'ATC et les Offices de Tourisme.

- **Le Salon International de l'Agriculture 2020 :**

La Corse a été présente au Salon International de l'Agriculture du 22 février 2020 au 1 mars 2020 à Paris - Porte de Versailles.

Bénéficiant d'un emplacement de 500 m² au sein du hall des régions de France, la Corse a pâti du contexte lié à la crise sanitaire. En effet, on enregistre une fréquentation de 482 221 visiteurs, soit près de 200 000 visiteurs de moins qu'en 2019. Le Salon a par ailleurs été fermé le dernier dimanche pour cause de risque sanitaire.

L'univers visuel du SIA 2020 a été totalement renouvelé, le thème central est l'identité. Le fil conducteur est le mot « passion » associé à l'âme corse, vertueuse et généreuse. Le code couleur, jaune pour rappeler le soleil et

Les casquettes en hauteur au-dessus des stands ont été conservées avec une typo très lisible et le rappel de la tête de maure. Cet aménagement a permis une identification de loin du stand Corse (efficacité).

Au niveau de l'agencement des stands, l'ajout de cadres dorés pour mettre en valeur les produits ou les paysages ont apporté un caractère intimiste, renforcé par le jeu des transparences des panneaux en plexiglass. C'était une invitation à entrer dans un univers particulier et unique, celui de la Corse.

Le slogan « Terra di Corsica : u filu di a passione » évoquant le métier, le savoir-faire, a été mis en avant. Il a été décliné sur les goodies et sur les stands au milieu des visuels des filières agricoles. La typo utilisée moderne et ronde, symbole de la fertilité a apporté une touche humaine dans un contexte qui se veut toutefois très actuel par le positionnement des mots.

Les préconisations techniques des différents partenaires ont été respectées (réserves, banques, espace détente...) et ont offert une bonne fonctionnalité au niveau de l'utilisation des espaces.



Le stand des producteurs

Le Corner dégustation



Le stand institutionnel



Le bar à fruits



Le bar à fromages





Le moulin à huile



Le bar à vins



L'espace charcuterie AOP

L'espace bien être



L'espace dégustation



- **Le label Restaurant Gusti di Corsica - Marque déposée par l'ODARC à l'INPI**

Le Concept

Le label « Gusti di Corsica » sera attribué aux restaurants insulaires qui se singularisent par la qualité des produits corses utilisés dans l'élaboration de leurs prestations. Ce label garantira notamment que les restaurateurs utilisent des produits d'origine corse et de qualité reconnue. Ce label deviendra la vitrine d'une gastronomie corse qui valorise les ressources des territoires.

Les Objectifs

- Valoriser les circuits courts en offrant de nouveaux débouchés pour les producteurs locaux
- Créer une référence sûre pour les consommateurs et les touristes à la recherche des produits régionaux de qualité.
- Mettre en avant les restaurateurs qui valorisent les produits locaux de qualité
- Valoriser les produits insulaires et les savoir-faire des restaurateurs corses
- Offrir des gages de qualité qui viendront consolider les démarches qualité des producteurs insulaires.
- Renforcer l'image gastronomique de la Corse.
- Confirmer les savoir-faire des chefs insulaires et de nos producteurs comme un élément culturel en termes de patrimoine culinaire corse, sous son aspect traditionnel et innovant.
- Réaliser un maillage territorial de restaurants labellisés
- Créer une dynamique partenariale entre les professionnels agricoles et de la restauration.

La charte

Une charte aura pour but de préciser le cadre d'obtention du label « Gusti di Corsica ». Tout restaurateur désirant adhérer à ce label devra s'y conformer. Des audits qualité internes et externes sont effectués dans les établissements labellisés. Ces contrôles ont pour but de : Les restaurants adhérents bénéficieront d'une vitrophanie à leur entrée (logo fixé sur leur devanture comme guide du routard par exemple) qui permettra de les identifier ainsi que d'une communication dédiée au réseau.

Les actions prévues en 2021

- Benchmarking des autres labels régionaux de restaurants en Europe
- Elaboration de la charte support de la labellisation des restaurants permettant de préciser le cadre d'obtention du label en s'assurant de la faisabilité et de la contrôlabilité des engagements
- Appréciation de la faisabilité du cahier des charges auprès de restaurateurs « testeurs »
- Prospection auprès des restaurateurs : présentation individuelle, collective, création de supports d'information...
- Labellisation des restaurateurs en s'assurant du respect des critères.

Une alternante a été intégrée à l'ODARC pour participer à la mise en place de ce label.

COUT TOTAL PROMOTION : 1 320 000€

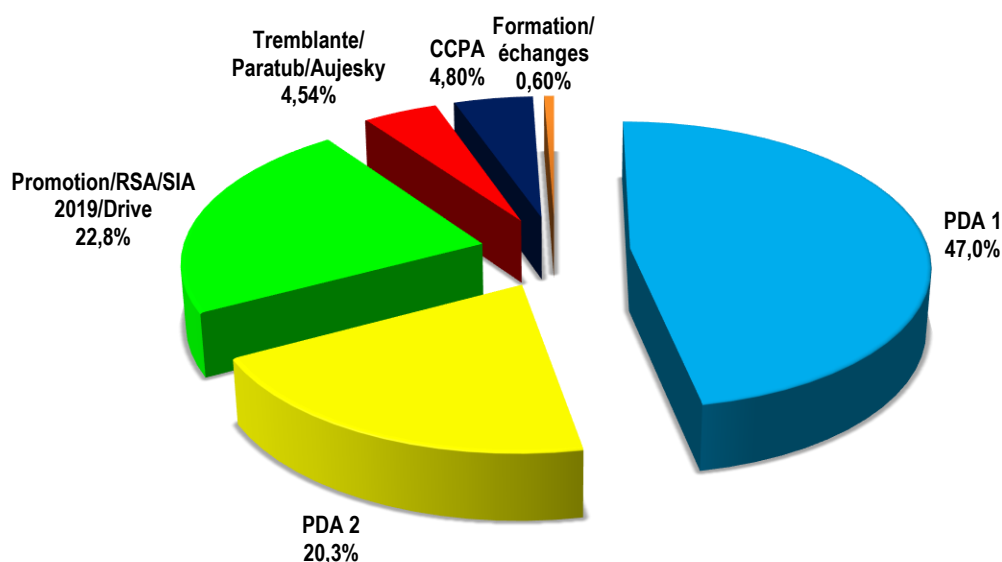
2- Suivi des Projets

Projection par mesure

La Division Economie Rurale mobilise des crédits CDC au travers de plusieurs dispositifs :

- le Plan d'avenir
 - PDA 1 : Projets collectifs de filière
 - PDA 2 : Promotion des produits sous SIQO
- le PDRC 2014-2020
 - Mesure1.1 : Formation des actifs
 - Mesure1.3.2 : Echanges techniques
- les opérations spécifiques
 - Promotion en propre
 - Dispositif de crise : tremblante, paratuberculose
 - CCPA

A cet égard, une projection par mesure participe à l'éclairage du panel des possibilités offertes ; Ainsi, sur l'ensemble des opérations pilotées par la Division Economie Rurale (hors plan d'avenir payé par FranceAgrimer) représentant pour 2020 **6.051 millions d'euros**, 67 % des actions sont financées au travers des 2 mesures du PDA, 23 % relèvent de la promotion en propre dont l'organisation du Salon de l'Agriculture, 4.5 % ont un caractère sanitaire (l'aide cynips étant désormais financée par le FMSE), et 4.8 % recouvrent les CCPA qui sont en nette augmentation en 2020. Par contre, la formation et les échanges techniques ont subi les contraintes liées à la crise sanitaire et diminuent fortement cette année.



3- ETUDES : Analyse économique et prospective

a. L'annuaire agricole corse

La Division Economie Rurale s'implique fortement dans la réalisation de l'Annuaire Agricole Corse, projet créé en 2009 et mené en coopération avec la Chambre Régionale d'Agriculture et le Service Régional de l'Information Statistique et Economique de la DRAAF. L'objectif de cette publication est de présenter annuellement les chiffres clés et les faits marquants du monde agricole insulaire.

Cet annuaire constitue un outil qui permet d'aborder les productions insulaires sous l'angle de données issues principalement des statistiques agricoles annuelles et des associations de producteurs.

Ce document est destiné à alimenter les réservoirs d'informations des professionnels, des techniciens, des élus et, plus généralement, de tous ceux qui désirent porter un regard curieux sur notre agriculture régionale.

L'édition 2020 dresse un bilan de la campagne de production 2019.



b. L'étude économique des filières

Parallèlement aux travaux relatifs à l'Annuaire Agricole Corse et au Panorama, la DER procède à une actualisation annuelle des informations quantitatives et qualitatives relatives aux filières agricoles corses.

4- PARTENARIATS : Les programmes européens

Tous les projets européens auxquels a participé la Division Economie Rurale sont clos puisque relevant de la programmation 2007-2013. L'année 2020 a donc été dédiée à tisser des partenariats en vue de se positionner sur les nouveaux appels à projets Marittimo, Med et Interreg.

L'AREPO

L'Association des Régions Européennes pour les Produits d'Origine a été lancée en 2004 sur l'initiative de la Région Aquitaine.

L'AREPO est un réseau institutionnel et professionnel qui compte aujourd'hui 33 régions issues de 8 pays européens et où sont produits 50% des produits sous Indications Géographiques européennes.

Les membres de cette association mènent un lobbying déterminé afin que les produits d'origine, étroitement liés à un territoire, ne soient pas noyés dans une "agriculture mondiale".

L'AREPO, qui était présidée en 2020 par la Crète, est engagée dans le processus de la réforme de la politique de qualité avec une contribution proactive dans l'intérêt de toutes les Régions et de l'agriculture de l'Union Européenne.

Politique Agricole Commune

L'AREPO a continué à suivre le processus décisionnel concernant la nouvelle politique agricole commune. Les objectifs atteints grâce à la stratégie commune AREPO-ORIGIN restent dans la position du Parlement et aucun progrès significatif n'a été réalisé depuis la dernière Assemblée générale en octobre 2019.

Après les élections du Parlement européen en mai 2019, la nouvelle COMAGRI a repris ses travaux sur la base de ce qui avait été approuvé en avril 2019, afin de permettre aux nouveaux députés européens de contribuer aux projets de rapports, tout en préservant les acquis jusqu'à présent.

En ce qui concerne le règlement sur les plans stratégiques, les commissions AGRI et ENVI du PE ont travaillé ensemble pour présenter des textes communs à approuver directement en plénière (le calendrier n'est pas clair, peut-être lors de la session plénière d'octobre). En ce qui concerne le règlement OCM, les négociations au sein du PE ont bien progressé. En outre, la nouvelle présidence allemande du Conseil (en charge à partir du 1er juillet) prévoit de parvenir à une approche générale avant la fin du mois d'octobre.

Entre-temps, le 28 avril 2020, la COMAGRI a approuvé sa position sur le règlement transitoire qui vise à prolonger les règles actuelles de la PAC pour deux années supplémentaires et à éviter des réductions des paiements directs et du développement rural. Ce règlement a également été soutenu par le Conseil.

Politique de qualité : Feuille de route de la Commission Européenne sur l'évaluation des systèmes de qualité de l'UE

Le processus d'évaluation de la politique de qualité de l'UE a débuté en avril 2019 avec la feuille de route de la CE sur les systèmes de qualité de l'UE (cliquez ici pour consulter les commentaires présentés par l'AREPO). Une consultation publique a ensuite été organisée de novembre 2019 à février 2020, dans le but d'obtenir un retour d'information sur la compréhension et l'opinion de ces systèmes de qualité de l'UE.

L'AREPO a répondu à la consultation ouverte en joignant une prise de position, élaborée après la consultation interne de ses membres et du comité.

Le 16 janvier 2020, le document de position de l'AREPO a été présenté à la Commission européenne à l'occasion de la réunion du projet Strength2food avec la DG AGRI (unité IG ainsi que des représentants de la R&I de la DG AGRI et de l'Agence exécutive pour la recherche).

COVID-19 : Mesures prises au niveau de l'UE et au niveau régional pour soutenir les secteurs agroalimentaire et viticole

Suite à l'épidémie de COVID-19, l'AREPO a été contrainte de réadapter certaines de ses activités et d'en envisager de nouvelles. En conséquence, d'avril à juin 2020, l'AREPO a publié sur son site web une série d'articles consacrés aux mesures prises par les gouvernements nationaux et européens, ainsi que par les Régions membres de l'AREPO pour faire face aux effets négatifs du COVID-19 sur les secteurs agroalimentaire et viticole. L'objectif de cette initiative était de soutenir nos membres en facilitant les échanges de bonnes pratiques et la coopération afin d'aider les agriculteurs et les producteurs de denrées alimentaires et de vins IG.

Les articles ont également été diffusés via les médias sociaux de l'AREPO et via une lettre d'information hebdomadaire aux membres.

ETUDES

L'AREPO est en train de réaliser deux études sur les thèmes proposés par la Région de Catalogne lors de la dernière Assemblée générale à Bruxelles et approuvés par le reste des régions membres de l'AREPO.

LES IG DE L'UE COMME INGRÉDIENTS DES ALIMENTS TRANSFORMÉS - ELISA ALEOTTI, UNIVERSITÀ DI PARMA

Depuis mai 2020, l'AREPO collabore avec Elisa Aleotti, une étudiante de l'Université de Parme (UNIPR), qui effectue son stage de 5 mois en télétravail en raison de l'épidémie de COVID-19. Elle est chargée de réaliser une étude sur l'utilisation des Indications Géographiques comme ingrédients dans les aliments transformés.

ÉTUDE SUR LES PROBLÈMES ET LES BESOINS DES PETITS IG - MATTEO PONZA, UNIVERSITÀ DI PARMA

Une autre étude sur les problèmes et les besoins des petites et moyennes IG est menée par un autre étudiant de l'UNIPR, Matteo Ponza. Le stagiaire a commencé en mai 2020 un stage de 5 mois pour le professeur Filippo Arfini (UNIPR).

5- AUTRES : Les pôles de compétences

Le pôle de compétences en élevage d'Altiani

Le Pôle de compétences en élevage à la station d'Altiani vise à associer, en un même lieu, différents partenaires autour d'un enjeu commun, celui d'inscrire la dynamique économique des filières insulaires d'élevage dans une perspective de développement durable.

Chiffres clés :

- Un troupeau de 200 brebis de race corse suivie en CLO
- Un domaine de 52 ha de surfaces fourragères dont 20 ha irrigués + 30 ha en cours de mise en valeur



→ REALISATIONS 2020

- ✓ **Réalisation des travaux de démaquisage et de clôtures**
Ces travaux ont bien avancé en 2020 permettant le redémarrage des productions fourragères et la mise en place d'un troupeau de boucs en race corse.
- ✓ **Création du haras de boucs (voir supra – actions de filière)**
- ✓ **Poursuite des travaux liés à la thèse (voir supra – actions de filière)**
- ✓ **Réflexion sur le lancement d'une nouvelle expérimentation sur la capacité d'ingestion des brebis de race corse.**
Dans le cadre du comité d'orientation stratégique de la station, les échanges avec les responsables professionnels et les organismes de recherche et de développement ont porté sur de nouvelles pistes de travaux pertinentes par rapport aux besoins de références régionales. La thématique ouverte par les pratiques de complémentation des brebis pose le problème de l'estimation d'une capacité d'ingestion de la brebis Corse. Or, il s'agit d'une brebis de petit format dont les aptitudes reconnues sont plutôt liées au pâturage et à la conduite extensive. Il convient donc de mettre en place une expérimentation sur la capacité d'ingestion de la brebis corse. Pour l'approcher, il faut un grand nombre de mesures avec des fourrages de qualité différente associés à des apports variables de concentrés (effets de substitution) et effectuer ces mesures à différents stades de lactation ; tout cela se faisant en bergerie sans pâturage.
L'objectif est donc de se donner les moyens techniques et organisationnels pour mettre en place cette expérimentation pour la campagne 2021.

Le pôle de compétences en fourrages / céréales de Migliacciaru

Le marché d'AMO relatif à la création d'un hangar agricole et à la réhabilitation du bâtiment existant pour en faire un espace de travail et d'accueil à l'instar de ce qui a été fait à Altiani a été lancé et attribué fin 2020.

L'enjeu est de mettre en place, sur ce site, une station d'expérimentation dédiée à la filière fourrage/céréales avec des essais menés sur les variétés, la fertilisation, l'irrigation, le travail du sol, les semis sous couvert, la rotation, l'enrubannage... et ce, en coopération avec la filière fourrage (GRPF).

Les objectifs de ce projet de pôle de compétences sont :

- ✓ De développer une production plus durable et mieux adaptée au changement climatique (réduction en intrants, espèces moins dispendieuses en eau, plus résistantes...)
- ✓ De créer un outil pédagogique (accueil JA pour stages et formations ; journées techniques...)
- ✓ De devenir une vitrine de la filière fourrages/céréales.

En absence de système d'irrigation, le GRPF de corse a pris le parti pour 2020 de semer des espèces annuelles (orge / ray grass et dérobées estivales). Semis de janvier 2020 :



1/ et 3/ Essai orge brassicole :
8 variétés

2/ Collection fourragère. Semis prévu en mars ou septembre 2021 + de 50 variétés différentes

4/ Essai semis Ray Grass italien vesce trèfle modalité 1 + essai date de fauche et conditionnement

5/ Essai dose de semis Ray Grass italien vesce trèfle modalité 2 + essai date de fauche et conditionnement

6/ Essai itinéraire technique orge brassicole pour Pietra



D- Division Aménagement Forestier et Rural (DAFR)

La division couvre les domaines d'activité suivants :

- L'aménagement foncier et forestier
- Les études agronomiques & le système d'information géographique
- L'hydraulique et le bâtiment

L'aménagement foncier et forestier

La cellule forêt et animation foncière a en charge la promotion, l'étude et la mise en œuvre des opérations d'aménagement et de valorisation rurale et forestière du foncier portant, notamment sur des projets de territoires collectifs et communaux.

Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies d'interventions territoriales et foncières et a en charge le suivi et l'instruction des projets collectifs (Associations foncières pastorales et groupements pastoraux) liés aux regroupements et à la valorisation du foncier agricole et pastoral ainsi que les projets individuels et collectifs de développement de la forêt et de la filière bois. A ce titre, elle intervient sur le développement économique des filières bois et liège, la valorisation des débouchés, l'amélioration des techniques sylvicoles et leur vulgarisation auprès du public...

En 2019, la cellule a été renforcée par l'embauche d'un agent dédié à la mise en œuvre des politiques qualité sur le bois, notamment via le développement de la certification de la marque *Lignum Corsica* pour le bois d'œuvre et l'adhésion à la marque *France bois bûche* pour le bois de chauffage.

Licence gestion et commercialisation des produits bois

Elle participe, en qualité d'opérateur technique aux actions régionales transversales de relevant de son activité

1- Les projets collectifs

Le développement des projets collectifs nécessitant une approche concertée de l'ensemble des intervenants, la cellule animation foncière forêt travaille dans le cadre de nombreux partenariats.

Le Partenariat

Partenaires	Missions réalisées	Observations
CADEC	Préfinancement des dépenses éligibles des associations foncières	Renouvellement du partenariat financier dédié à l'accompagnement des AFP sous forme d'avance remboursables (400 000 €)
DDTM 2B et 2A	Outil et méthode pour accompagner la création et le suivi d'Associations foncières autorisées	Gestion du foncier de 16 AFP : report à la parcelle des avis des propriétaires sur les mises en valeur projetées. Sur la création d'AFP : blocage lié à l'appréciation des périmètres pastoraux / DDTM 2B
CRPF	Animation foncière pour la mobilisation et la gestion du foncier forestier privé	Adaptation du dispositif d'accompagnement pour la rédaction de Plans simples de Gestion forestiers, Suivi foncier forestier privé sur AFP

Partenaires	Missions réalisées	Observations
ONF	Démarches concertées auprès des acteurs économiques et des élus locaux. Collaboration sur la démarche certification des bois de Corse	Action concertée sur la commande publique auprès des communes et des COM COM Suivi concerté de projets utilisant du bois local sur Cristinacce, Evisa et Bastia.
PEFC	Appui aux missions de l'association	Labellisation d'une démarche de qualité pour les propriétaires forestiers et les entreprises de la filière
DRAAF	Elaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois et Programmes d'actions Dynacorsebois	Collaboration à l'animation PRFB et actions concertées sur suivi des actions et sur le financement des investissements attendants
ADEC	Connaissance du marché local du bois par l'analyse des importations	Collaboration avec Corsica Statistica pour une enquête sur les importations de produits bois en Corse.
Association A Leva	Organisation et participation à « a festa di u legnu »	Organisation de débat/information sur la filière bois et soutien financier
Federazione di l'Associi Fundari di Pruprietari di a Corsica	Mise en oeuvre d'un partenariat ODARC / FAFPC et AFP pour l'accompagnement des AFP	Objectif commun : organiser le soutien comptable et l'animation des AFP pour renforcer leur opérationnalité dans leurs missions de gestion et de mise en valeur du foncier agro-sylvo-pastoral
Syndicat des entreprises de travaux et d'exploitation forestières « i lignaghjoli corsi »	Soutien à la constitution d'un syndicat participant à l'effort de structuration de la filière bois	Objectif : organiser les professionnels du bois et de la forêt, intervenant notamment sur le bois bûche. Favoriser les activités conformes à une gestion durable de la forêt. Encourager le développement d'une marque « Kalliste bois bûche »
Coopérative forestière A Silva	Développement d'une filière pour le liège et la structuration économique des propriétaires forestiers privés	Partenariat avec l'ETAT pour la relance de la filière liège (coordination des dispositifs de soutien pour la mise en valeur du liège dégradé, notamment).

2- Le développement forestier

L'ODARC, chargé par la Collectivité de Corse de mettre en œuvre la politique de développement de la filière forêt bois, conduit son action dans la recherche des équilibres entre ces différents enjeux en associant chacun des acteurs du développement de la forêt et du bois.

En conformité avec les orientations définies par le plan stratégique de développement de la forêt et du bois arrêté par la Collectivité de Corse en 2016, l'ODARC veut inscrire son action dans une double stratégie.

- Une stratégie d'intervention sur chaque segment de la filière à travers les différents dispositifs de soutien mis en œuvre dans le cadre du PDRC et des aides sur fonds de la Collectivité de Corse
- Une démarche d'animation visant le développement du marché du bois local et la relance de la filière, par la conduite d'actions coordonnées et complémentaires

a/ La mise en œuvre des mesures forestières du PDRC et de la Collectivité de Corse à travers le lancement des appels à projets

Gestion de l'appel à projets « Accompagnement des entreprises de la filière forêt-bois »

L'AAP cible des entreprises valorisant les ressources de la forêt corse, dans une approche consolidée de la filière qui considère le lien amont-aval, et le respect d'un équilibre territorial et environnemental.

L'appel à projet concerne le renforcement de la compétitivité de ces entreprises pour ce qui concerne principalement les dépenses liées à l'ingénierie, la prospection et l'innovation, le développement des installations et le soutien aux investissements, et indirectement aux besoins des entreprises en matière de formation et d'emploi.

Au 31 décembre 2020 sur les 41 entreprises d'exploitation forestières et de la première transformation du bois ayant candidaté à l'appel à projet, 18 ont présenté des demandes de subvention

Les bénéficiaires ayant renoncé à leur demande de financement candidataient pour des investissements concernant particulièrement 2 segments de la filière :

- Celui de la transformation du bois énergie (production de plaquettes) pour lequel le taux de concrétisation est de 33 %.
- Celui du sciage pour lequel le taux de concrétisation est de 29%

Les difficultés rencontrées pour l'aboutissement de leurs projets concernent notamment :

- Pour le secteur du sciage :

- La difficulté de mobiliser un autofinancement s'élevant à 60% de l'investissement (mesure 8.6 du PDRC)
- La difficulté de dimensionnement de l'investissement au regard de l'incertitude sur les débouchés d'une part, et sur la capacité d'approvisionnement en bois d'œuvre local, d'autre part.

- Pour le secteur énergie – plaquettes :

- L'absence de lisibilité du marché lié au décalage temporel entre les délais du PDRC et la réalité des débouchés (longueur des délais pour la mise en œuvre de chaudières et contractualisation des achats de l'énergie pour les projets de cogénérations).
- La difficulté de mobiliser l'autofinancement s'élevant à 60% de l'investissement (mesure 8.6 du PDRC)

La majorité des candidats ont présenté des projets d'investissements pour développer une activité liée à l'exploitation (coupe des bois et débardage). Il s'agit souvent d'entreprises intervenant dans le secteur du bois - bûche souhaitant moderniser leurs équipements pour augmenter et diversifier leur activité (exploitation du bois d'œuvre).

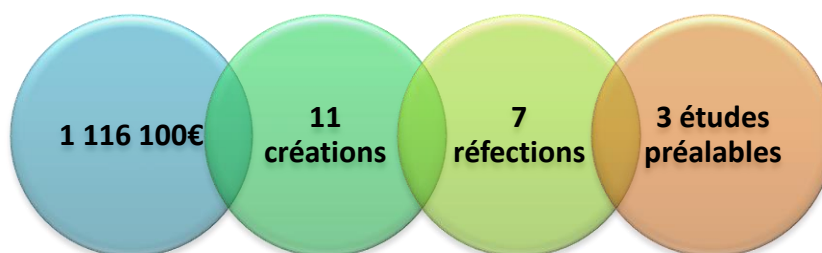
3 candidats présentent un projet de scierie dont 2 équipées d'une unité de séchage.

Les projets d'investissement s'élèvent à plus de 4,7 millions d'euros.

L'appel à projets « desserte et infrastructures forestières »

L'objectif de cet appel à projets est de permettre aux porteurs de projets de mobiliser le potentiel productif forestier par la réalisation des infrastructures améliorant l'accès à la ressource. Il vise à soutenir la réalisation ou l'amélioration de la desserte interne aux massifs forestiers, ainsi que les équipements internes aux forêts (plateformes et abris pour le stockage et le séchage du bois) au bénéfice des gestionnaires des terres, et les travaux d'aménagement structurants. Malgré un taux d'intervention de 80% du montant de l'investissement, les décideurs communaux, très sollicités par ailleurs, s'interrogent sur l'intérêt de desservir des forêts dans un contexte où le bois ne se vend pas.

Au 31 décembre 2020, seulement 17 porteurs de projets ont candidaté à cet AAP. Il s'agit de 10 communes et de 9 propriétaires privés pour un montant total d'environ 1 116 000 € d'investissements liés à l'ouverture ou à la reprise de desserte forestière.



L'appel à projets « investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers »

Même si, du fait de l'émergence de partenaires dynamiques telle que la coopérative A Silva, les travaux sylvicoles ont progressé depuis 2016, ils demeurent très cantonnés à la suberaie en forêt privée. Les propriétaires, notamment communaux, ne s'intéressent que peu aux travaux sylvicoles pour la production à long terme de bois d'œuvre de qualité pour la même raison qu'évoquée précédemment : « Pourquoi investir sur des forêts dont le bois ne se vend pas ». Au 31 décembre 2020, cet appel à projets a été sollicité par 17 porteurs de projets pour la constitution de 20 dossiers.

Type d'opération	Nombre de dossiers	Porteur de projet
Amélioration de suberaie	10	Coopérative A Silva / propriétaire privé
Amélioration de châtaigneraie	4	Coopérative A Silva / propriétaire privé
Sylviculture pins maritimes	4	Propriétaire public (2)
Enrichissement / plantation	2	Propriétaire privé (2)
Montant total des investissements		375 000 €



A noter, la proportion du nombre de projets conduits par la coopérative forestière A Silva dans les activités d'amélioration des suberaies.

Depuis 4 ans la coopérative qui compte une centaine d'adhérents, mène une action volontaire en direction des propriétaires de chêne liège. Elle a levé 100 tonnes de liège, suscitant de plus en plus d'intérêt de leur part.

L'appel à projets « accueil du public en forêt »

Paru le 24 mai 2018, l'objectif de cet appel à projets est de renforcer, au sein des massifs forestiers, le caractère d'utilité publique des forêts en y développant l'accueil du public. Il est mobilisé surtout par les communes pour l'aménagement de sentiers forestiers.

Type d'opération	Nombre de dossiers	Porteur de projet
Accueil du public en forêt	4	Propriétaire public (3)

b/ La mise en œuvre des mesures d'aide régionale (hors fonds du PDRC)

L'aide à la rédaction des Plans Simples de Gestion forestiers : un nouveau dispositif en 2020

L'établissement d'un document de gestion durable de la forêt est la base de la gestion forestière. Cela permet de planifier les actions à y mener selon des objectifs économiques décidés par le propriétaire, tout en gardant une approche responsable. Cette action s'inscrit dans les orientations adoptées par la Collectivité de Corse pour renforcer le rôle de la forêt privée dans le développement économique et social de l'île.

Afin d'aider les propriétaires forestiers détenant plus de 25 hectares (PSG obligatoire) et ceux détenant entre 10 et 25 hectares (PSG volontaire), l'ODARC a en 2020, totalement reformulé le dispositif d'aide à la rédaction des Plans Simples de Gestion.

L'aide est fixée en fonction de la surface à aménager des peuplements forestiers. Le barème des aides a été détaillé intégrant 13 tranches allant de 10 ha jusqu'à 1000 ha
L'aide varie de 2 500 € pour la première tranche de 10 à 25 ha et atteint 23 250 € pour la tranche supérieure à 1000 ha.

Pour les plans simples de gestion de propriétaires regroupés (émanant d'associations foncières ou de plusieurs propriétaires ou d'indivision hors cadre familial au 2^{ème} degré), ces montants sont majorés de 20%.

De façon à favoriser l'exploitation des bois en forêt privée, l'aide à l'établissement de PSG ne présentant pas de projets de coupe ou de travaux sont minorés de 50%.

c/ Les actions d'animation et les études pour le développement forestier

Malgré la mise en œuvre des mesures d'aide financière à l'accompagnement des structures et aux investissements de l'amont forestier (matériels d'exploitation forestière), des difficultés d'émergence de projets notamment de sylviculture, de desserte et de scieries ont été constatés. L'ODARC a donc élargi de façon continue son action pour prendre en compte :

- Une démarche particulièrement fédératrice visant à soutenir la montée en gamme du bois de Corse et l'ensemble des démarches qualité susceptibles de favoriser son ancrage sur le marché (caractéristiques physiques, traçabilité, process, certification...).
- Une démarche transversale d'animation auprès de chacun des acteurs de la filière (propriétaires, prescripteurs, gestionnaires forestiers, exploitants, scieurs, organisations professionnelles, syndicales et environnementales, entreprises de la seconde transformation, R&D...) avec un objectif de coopération visant à concrétiser des projets communs (par exemple construction en bois local).

La caractérisation et la certification des bois de Corse

L'ODARC assure au profit des professionnels de la filière, notamment des maîtres d'œuvre de la construction, la maîtrise d'ouvrage de travaux d'étude permettant de mieux caractériser les qualités du bois local et ses usages potentiels pour ce qui concerne :

- La résistance mécanique du Pin laricio et du châtaignier de Corse
- Les débouchés en bois ronds
- Le bleuissement des bois
- Les traitements en lien avec la classe de durabilité du bois
- L'acquisition d'une machine de classement mécanique du pin laricciu qui sera mis à la disposition des entreprises

Il assure également en interne la réalisation de la certification concernant les bois de Corse. Ainsi, après avoir déposé la marque TMLignum Corsica à l'INPI et rédigé un projet de référentiel en accord avec les partenaires associés au sein du comité de pilotage, l'ODARC a conventionné en 2019 avec le COFRAC, les prestations nécessaires à l'agrément de la certification de la marque. Celle-ci permettra de rendre opposable le bois « TMLignum Corsica ou équivalent » dans les marchés publics et identifiera le bois local en tant que produit identitaire et de qualité sur l'ensemble du marché. Plusieurs « chantiers pilotes » sont en cours ou réalisés : Cristinacce, Evisa, Bastia...

L'avancement de cette démarche est étroitement lié à la mise en situation des exigences du référentiel TMLignum Corsica sur des chantiers utilisant du bois local, et donc, à la multiplication du nombre de projets.:

Désigné organisme pilote dans la démarche de certification « bois de Corse » l'ODARC a élaboré une méthodologie de travail se déroulant selon les étapes suivantes :

✓ La démarche de validation du référentiel par COFRAC

La version du référentiel validée en comité de pilotage est en cours d'analyse par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation). La démarche est entrée dans une phase concrète durant laquelle l'émergence de projets sera l'occasion d'affiner « in itinere » la rédaction du référentiel : c'est notamment le cas au travers de l'accompagnement du projet de Cristinacce, d'Evisa et de Bastia.

✓ Le dépôt de la « Lignum Corsica » à l'INPI



Déposée auprès de l'INPI par l'ODARC « Lignum Corsica » est le nom retenu par le Comité de pilotage pour la marque de bois corse. Se référant à ses sources latines, elle suggère une ligne de produits évocatrice de la richesse des ressources naturelles de la Corse.

✓ L'accompagnement de projets pilotes

Pour la réalisation de son projet de construction de logements communaux, la commune de Cristinacce a souhaité s'inscrire dans une démarche de filière courte et d'utilisation du bois local en Pin Laricio. Afin de tester les conditions de mise en œuvre du critère de **traçabilité des bois de pins lariciu**, qui est l'un des critères essentiels de la démarche de certification, la cellule foncier forêt a défini et proposé aux entreprises une méthodologie qui permette de tenir compte des exigences décrites au référentiel du projet de marque.



Bois identifiés en forêt



Bois identifiés en scierie



Bois identifiés arrivée usinage

L'action auprès des communes et des communautés de communes de l'île

Soucieux de rentrer dans l'opérationnalité des actions conduites par l'ODARC, le Président Lionel Mortini a souhaité initier un groupe de travail composé de l'ODARC, de l'ONF de l'UR COFOR et de représentants des architectes, pour soutenir concrètement les projets que peuvent porter les territoires.

L'organisation de réunions dans les communautés de communes de Corse vise à sensibiliser les maires de Corse à l'intérêt d'introduire du bois et/ou du liège issu de leur forêt dans leurs commandes publiques en présentant les différents avantages :

- Valorisation d'une ressource locale
- Apport d'un revenu pour les communes mettant en exploitation les forêts dont elles sont propriétaires
- Création d'emplois dans les territoires
- Amélioration de la qualité de vie et des bilans environnementaux...

3- La mobilisation du foncier

La démarche AFP

Ce dispositif prévu dans la mesure 7.1.1 du Programme de Développement rural 2014-2020 (PDRC/FEADER) a pour principal objectif d'accompagner les communes dans l'établissement et la mise à jour des plans de développement de leur territoire, dans une optique de mobilisation économique et environnementale du foncier. Il s'agit de promouvoir des projets de développement des territoires dans une dynamique collective, favorisant in fine le maintien et l'accueil d'activités.

Ce dispositif permet d'accompagner la réalisation ou la révision de plans de développement liés à la constitution ou au suivi d'Associations Foncières, qui constituent des opérateurs publics aptes à porter le projet.

La mesure 7.1.1 du PDRC est complétée par un dispositif un dispositif régional spécifique d'accompagnement des AFP pour garantir leur pérennité d'actions et leur permettre d'assurer une bonne gestion de leur fonctionnement (organisation de l'assemblée générale, tenue des comptes...).

De 2016 à fin 2018, 15 AFP ont utilisé le dispositif en vigueur pour un montant total engagé de 236 900€. Chacune des AFP suivies a effectué une mise à jour administrative et comptable : Tenue des réunions des organes de décision (assemblées générales et conseils syndicaux) et présentations des comptes selon les règles propres aux établissements publics. Sur le foncier qu'elles regroupent, les AFP ont actualisé la liste et le poids décisionnel de leurs adhérents et mis à jour les conventions d'exploitations les liants aux utilisateurs du foncier. En activant la mesure 7.1.1 du PDRC, la plupart des AFP ont élaboré ou mis à jour le plan de développement de leur périmètre.

En 2019 les AFP ont souhaité inscrire leur action dans une phase plus opérationnelle. Elles ont constitué une Fédération des AFP. En 2020 la Fédération et l'ODARC ont poursuivi l'accompagnement des AFP par la mise en œuvre d'une convention de partenariat organisant la répartition des tâches entre les 2 structures :

La Fédération est chargée des missions suivantes :

- Gestion administrative et comptable de la FAFP
- Appui aux demandes d'autorisations administratives.
- Appui à la rédaction et suivi des marchés publics pour le compte des AFP (appel d'offre, réponses, ouverture des plis commissions, notification...)
- Appui à la programmation et suivi des travaux (réception des travaux, suivi des entreprises...)
- Appui au montage des dossiers de demande de financement (Contact avec les entreprises, demande de devis, montage et suivi du dossier CADEC, rédaction de la demande de financement (FAP) constitution des pièces liées à la demande)

L'ODARC est chargé des missions suivantes :

- Participation à la préparation des programmes de travaux (Diagnostic des besoins, soutien à la réalisation de la programmation, mobilisation du foncier des travaux, élaboration du projet de travaux, visite de terrain.
- Soutien au secrétariat des instances de décision des AFP
- Soutien aux décisions de mise en gestion du foncier (Conventions pluriannuelles, baux, concessions...). Mise à jour du foncier/ cadastre et consolidation des propriétaires/ gestion outil 4 D, édition des mandats, des lettres types...
- Mise à jour des avis/ accord ou refus de participation des propriétaires et de la carte des avis.

Etat des projets de travaux des AFP au 31/12/2020

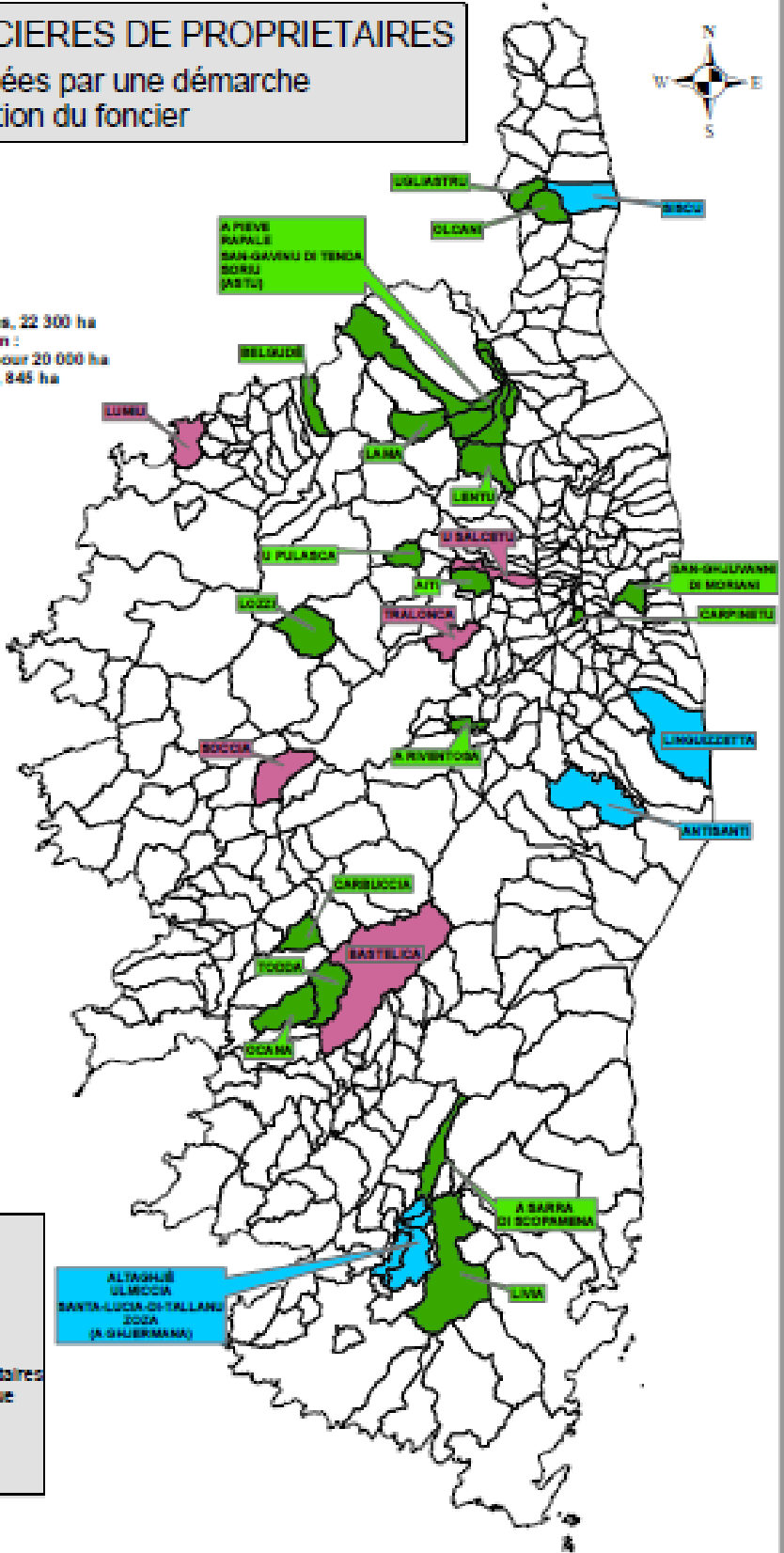
AFP	Travaux	stade avancement	prévision financement
AÏTI	Clôturer les terrains - projet sur la châtaigneraie avec clôture - verger collectif sur 3 hectares avec 2 sources - Clôture et démaquisage pour Olivier (apiculteur) pour la transhumance, accès et patrimoine bâti - piste forestière - Clôture périmétrale	Avant projet	chiffrage en cours
A SARRINCA	Création parc porcin (clôture d'installation JA) - création parcs ovins (clôture pour renforcer exploitation JA) - création zone PPAM (clôture et piste pour JA) - réhabilitation d'une châtaigneraie (clôture pour JA)	FAP en cours de réalisation	564 000 € sur 2 ou 3 tranches
BELGODERE	Création parc pastoral (clôture bovin) - création parc agricole (clôture pour un éleveur ovin et un viticulteur, 2 maraichers et un arboriculteur : démaquisage et desserte) - création zone maraichage (clôture et piste pour JA)	réalisé en cours de paiement	
CARBUCCIA	Désenclavement de la FC (pour 5 éleveurs porcins) - éclaircies sylvopastorales (pour 5 éleveurs porcins) - création de parcs (pour 5 éleveurs porcins) - aménagement hydraulique - rénovation châtaigneraie (pour installation d'un JA)	FAP déposé en cours d'instruction	82 000 €
CARPINETTU	Rénovation châtaigneraie (élagage, démaquisage, clôture) - Projet de PSG collectif (expert forestier long)	FAP déposé en cours d'instruction	253 900 €
LAMA	Pas de projets définis		
LENTU	Desserte (piste d'accès au plateau abandonnée?) - Rénovation châtaigneraie en montagne (clôture, démaquisage, remise en état piste et élagage) - Rénovation 2nde partie oliveraie et réhabilitation 1ère tranche)	FAP en cours projet de délégation de maîtrise d'ouvrage	320 000 €
LEVIE	Amélioration du verger d'Archinia (clôture démaquisage et élagage)	en projet	
LOZZI	Création parc de regroupement et 2 parcs ovins et bovins (clôture pour 3 agriculteurs) - création zone de vergers (clôture pour agricultrice en vue d'une transmission)	marché en cours de passation	100 000 €
MONTE ASTU	Création parcs pastoraux (clôture et démaquisage) -rénovation oliveraie - desserte (rénovation piste attention DFCI)	Fap en cours de réalisation	203 000 €
OCANA	En attente extension périmètre		
OGLIASTRU	Pas de projets définis		
OLCANI	Création d'un parc pastoral (clôture et passage canadien)		
GHJUVELLINA	Création parcs pastoraux (pour 5 agriculteurs) - desserte (pour zones inaccessibles)	travaux en cours	276 505 €
RIVENTOSA	Desserte - création parc porcin (clôture et démaquisage) - création parcs pastoraux (problème de transmission de l'exploitation) - irrigation (autorisation de prise d'eau, projet trop coûteux, attente devis OEHC) - exploitation arbres fruitiers (problèmes accords de certains proprios) - projet de verger de variétés locales (a redéfinir et besoin d'irrigation)	Projet	
SAN GIOVANI	Rénovation châtaigneraie	projet	17 000 €
TOLLA	Réhabilitation châtaigneraie (élagage, démaquisage, piste et clôture) - réhabilitation vergers de pommiers (attente extension périmètre) - plantation de vergers de châtaigniers (problème de disponibilité des plants)- parc collectif (clôture pour sectoriser les animaux de l'estive)	en cours de travaux et dépôt nouveau FAP	50 000 €

ASSOCIATIONS FONCIERES DE PROPRIETAIRES

Communes concernées par une démarche d'organisation du foncier



1 Fédération des AFP
 16 AFP constituées : 6 238 propriétaires, 22 300 ha
 9 AFP en cours de constitution :
 plus de 4 000 propriétaires concernés, pour 20 000 ha
 14 ABL actives : 375 propriétaires, 845 ha



DEMARCHE DE MOBILISATION DU FONCIER

- Associations Foncières de Propriétaires en cours de création.
- Associations Foncières de Propriétaires Dépôt DDTM pour enquête publique
- Associations Foncières de Propriétaires créés.
- Commune.



Source : ODARC, DAFR, 10/02/2020

Les études agronomiques & le système d'information géographique

La cellule agronomique et cartographie a en charge l'ingénierie de projets individuels ou territoriaux, pour l'ensemble des divisions du service développement.

La cellule participe également à l'instruction des mesures et projets du PDRC 2014-2020 (Appel à projets Mobilisation du foncier volet DOCOBAS, avis techniques pour les mesures 411 et réalisation des diagnostics agricoles notamment) et mène des actions de formation et de consolidation et développement des outils SIG.

Elle produit des expertises techniques sur la thématique de la mobilisation/protection des espaces agricoles et forestiers, et accompagne les collectivités locales dans leur démarche de protection/valorisation des espaces agricoles.

En 2020, elle a contribué à la préparation de la PAC post 2020.

1- Suivi de projets

En 2020, le suivi de projets s'est poursuivi autour de différentes thématiques :

- Les projets instruits dans le cadre du PDRC,
- L'expertise sur la thématique « Mobilisation/protection des espaces agricoles et forestiers ».

a. Les projets individuels

- Les mises en valeur et les DJA

- La cellule formalise un avis agronomique pour chaque opération de mise en valeur (Mesure 4.1.1) concernant la production d'agrumes, de kiwis, d'amandes, de châtaignes, de fruits d'été, de noisettes (avis transmis aux filières dans le cadre de la procédure d'agrément de la cellule technique de chaque filière).
- La cellule réalise un diagnostic agricole préalablement à l'instruction des DJA (Mesure 6.1) prévoyant la mise en valeur en filière végétale de milieux recouverts de ligneux, fermés ou improductifs sur au moins 5 ha (dispositif de bonification Valorisation des espaces). Ces diagnostics sont réalisés sur la base de la visite de terrain réalisée par les agents de la DAT et d'une analyse agronomique permettant de valider les opérations concernées et de faire des préconisations.

- Pour toutes les opérations de mises en valeur (mesure 4.1.1) et de rénovation castanéicole (mesure 5.2.1), la cellule est responsable du suivi et de la vérification des procédures cartographiques :
 - o appui technique aux agents de terrain pour l'utilisation de l'outil GéODARC et l'utilisation des GPS (cartographie des opérations aux étapes d'instruction et de réception des travaux),
 - o En phase prévisionnelle, Contrôle Qualité au cours duquel sont vérifiés la cohérence du dossier foncier avec la localisation et les tracés, la cohérence du projet avec les données SIG disponibles, la bonne application des notes de cadrage (diagnostic pastoral, autorisation de défrichement), les tarifs appliqués. Pour chaque opération, la cellule produit un avis cartographique et une carte de synthèse.
 - o En phase de réception des travaux et pour l'établissement du CSF, vérification de la cohérence des relevés GPS et des mesurages et réalisation de cartographies.

- Concernant les projets d'installation, la cartographie des projets JA n'est pas réalisée de manière systématique mais à la demande, en fonction des besoins des agents.

Tab. Evolution du nombre d'avis et diagnostics rendus

	Type de projet/mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Avis agronomique	Mesure 4.1.1 - Plantation verger	22	24	30	14	25	0	8
Diagnostic agricole	Mesure 6.1 - DJA	3	6	2	8	6	-	-
Contrôle qualité (avis cartographique)	Mesure 4.1.1 (Mise en valeur)	114+9 <i>en cours</i>	128+16 <i>en cours</i>	98	69	52	1	39
	Mesure 5.2.1 (Rénovation casta)	5	2	4	2	-	-	-
Réception & CSF <i>(rendu cartographique des relevés GPS hors prévisionnel)</i>	Toutes mesures confondues <i>(peut intégrer des 4.1.2 et des constats d'installation JA)</i>	160	145	96	38			
Cartographie DJA	Mesure 6.1 - DJA	1	0	0	4	19	14	21

b . Les projets de territoire

A travers l'Appel à projet 7.1.1 du PDRC (2014-2020), l'ODARC propose aux collectivités de réaliser un DOCOBAS (**Documents d'Objectif Agricole et Sylvicole**).

Il s'agit d'un dispositif spécifique à la Corse, mis en place pour répondre aux enjeux suivants :

- L'intégration de l'agriculture et de la forêt dans les projets de développement des communes,
- Le maintien et le développement des activités agricoles du territoire pour une économie de production durable, un environnement de qualité et une meilleure gestion des risques naturels.

La réalisation d'un DOCOBAS consiste pour un ensemble de communes ou une commune à élaborer un plan de développement agricole et sylvicole sur son territoire. Il s'agit d'une démarche participative, visant à :

- Inventorier les ressources et les potentialités du territoire,
- Localiser les zones présentant des enjeux pour le développement de ces activités,
- Proposer un plan d'actions concourant à la mise en œuvre d'interventions foncières et d'aménagement dans ces secteurs.

Elle est encadrée par une méthodologie précise (un cahier des charges en 12 étapes) qui prévoit :

- la réalisation d'un diagnostic
- la mobilisation des acteurs, la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour inviter les porteurs de projets à se signaler, ceux qui souhaitent développer une activité mais aussi les propriétaires qui souhaitent mettre à disposition des terrains.
- la définition d'un projet : orientations stratégiques du territoire, périmètres prioritaires, plan d'actions

Un Comité de Pilotage valide les différentes étapes de réalisation du DOCOBAS.

La cellule est responsable de l'animation, de l'instruction et du suivi des DOCOBAS. En 2020, compte-tenu de la crise sanitaire aucun projet n'a été achevé, 7 projets ont sollicité une prolongation des délais d'exécution, les réunions publiques nécessaires à l'avancement des travaux n'ayant pu être menées. Les projets accompagnés se répartissent comme suit :

- **9 projets sont en cours de réalisation et ont été suivis**, dont 2 pour qui la réunion publique de lancement s'est déroulée en 2020 : Olivese, Pietrosella, CC de l'Oriente, Peri, Afa, Luri, Cervione, Porto-Vecchio, Territoire d'Urtaca-Lama-Pietralba. La cellule a accompagné leur mise en œuvre.
- **6 projets sont en attente de lancement** (réunions publiques prévues en 2021) dont 4 nouveaux projets déposés et validés en 2020 : Coggia, Calenzana, Manso, Monte CAPA, Zevaco.
- **1 nouvelle collectivité a été rencontrée** pour une présentation détaillée de l'appel à projet (en attente de déposer une candidature)
- La commune de Sampolo a renoncé à porter le projet sur l'ensemble des quatre communes Sampolo, Ciamanacce, Tasso et Palneca

Bilan - Progression du nombre de communes concernées par les DOCOBAS (projets déposés)

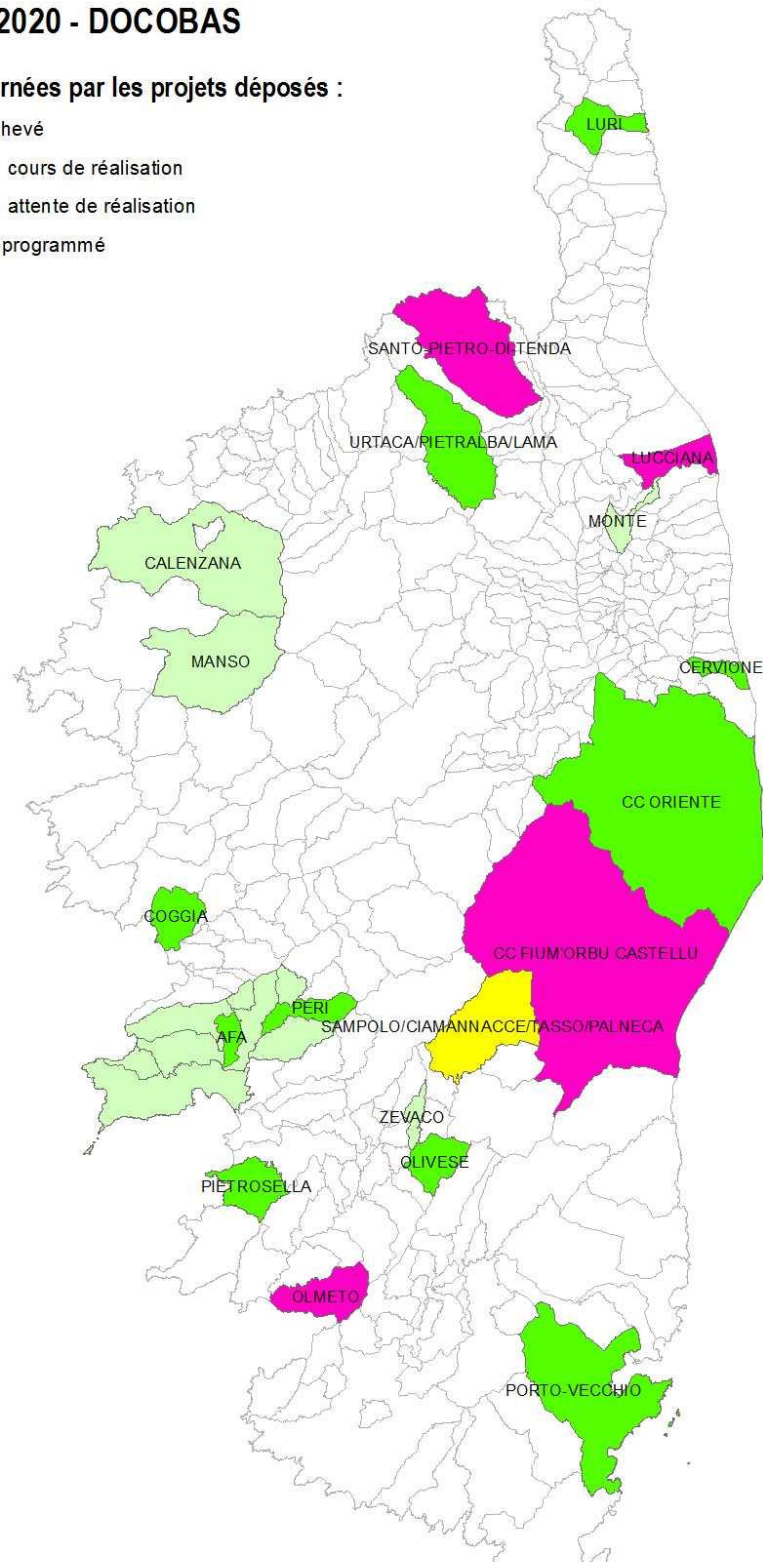
Nombre de communes	2020	2019	2018	2017	2016
Projets déposés non démarrés	13	10	11	24	13
Projets déposés démarrés	32	27	41	17	0
DOCOBAS achevé	16	16	0	0	0
Projets déposés abandonnés	4	-	-	-	-
Total sur l'ensemble des projets déposés	61	53	52	41	13

En 2020, pour valoriser les retours d'expérience des premiers DOCOBAS et pour répondre aux questions fréquemment posées par les prestataires qui les réalisent, un FAQ a été élaboré consultable et téléchargeable à partir du site internet de l'ODARC au lien suivant : http://www.odarc.fr/catalog_repository/uploads/43/FAQ_-_Cahier_des_charges_du_DOCOBAS_mars_2021.pdf

Etat des lieux 2020 - DOCOBAS

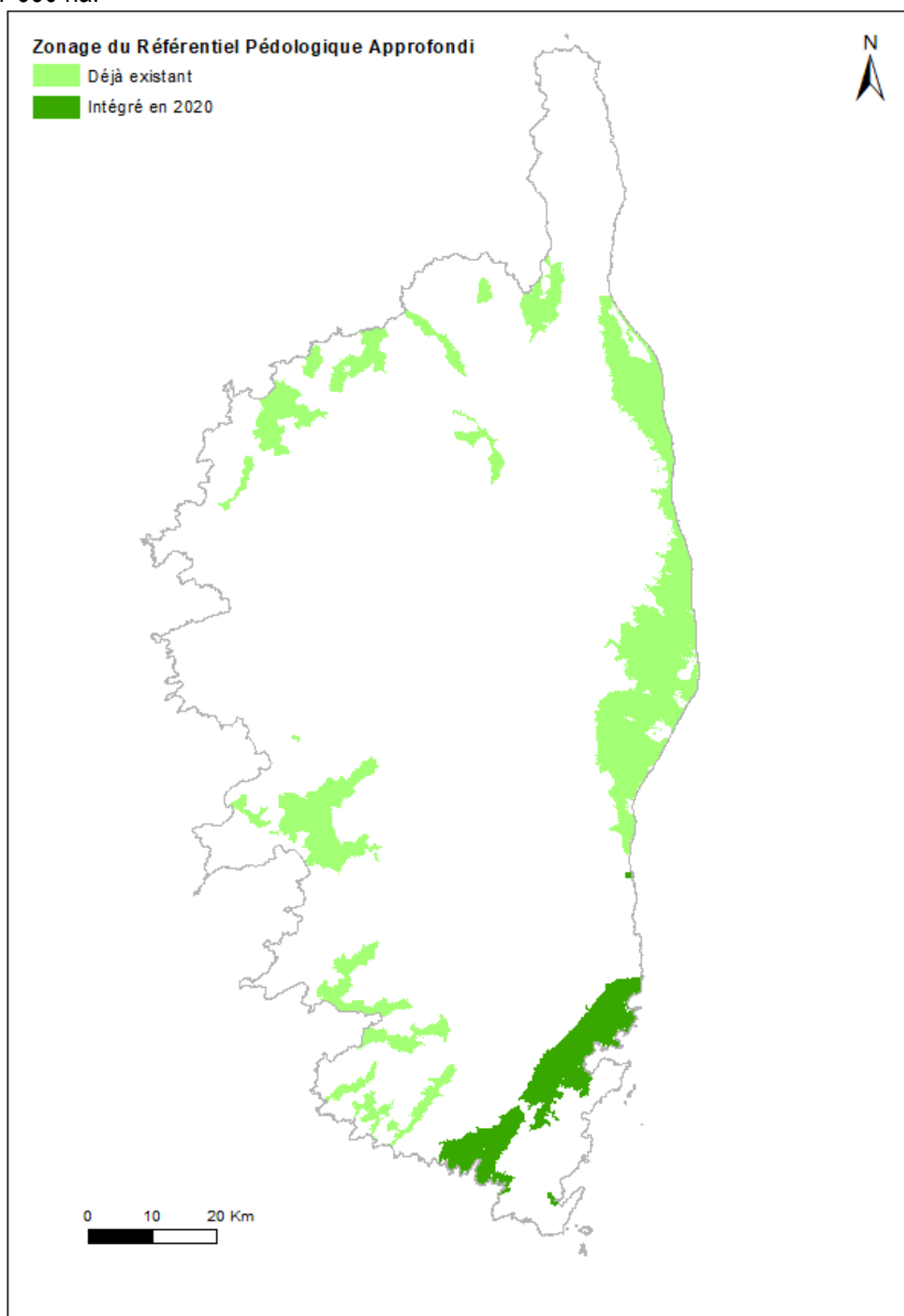
Communes concernées par les projets déposés :

- DOCOBAS achevé
- DOCOBAS en cours de réalisation
- DOCOBAS en attente de réalisation
- DOCOBAS déprogrammé



c. Les projets liés au Système d'Information Géographique de l'ODARC

- Les deux versions, grand public et interne, de GéODARC, outil de consultation cartographique en ligne, sont toujours utilisées en 2020 mais deviennent obsolètes (fin de vie d'Adobe Flash Player) et seront refondues en 2021. Des réflexions ont été initiées. Comme en 2019, en 2020 les activités liées à l'évolution du SIG ont été assez limitées en relation avec la charge de travail liée au suivi des mesures du PDRC et aux expertises menées dans le cadre de la CTPENAF.
- La base de données du Référentiel Pédologique Approfondi (R.P.A) a été étendue sur l'extrême Sud. Cela représente 22 591 ha de cartographie supplémentaire consultable à partir de GéODARC avec ses modèles d'interprétation agronomique. Le R.P.A couvre désormais 117 990 ha.



d. Les projets sur la thématique « mobilisation/protection des espaces agricoles et forestiers »

L'ODARC participe à la Commission Territoriale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers en qualité d'expert technique. **18 projets** ont été examinés.

Nb de projets évalués pour la CTPENAF	2020 Corse	2019 Corse	2018 Corse	2017 Corse	2016 Corse	2015 (2B)	2014 (2B)
PLU	5	9	2	11	2	1	2
Carte communale	6	8	5	2	1	5	3
Champs photovoltaïques	2	0	0	1	0	16	1
Recours gracieux autorisation d'urbanisme	0	0	0	0	0	3	2
Permis de construire/CU	5	21	14	16	8	13	0
Total	18	38	21	30	11	38	8

En 2020, une base de donnée Access a été constituée sur différentes catégories d'indicateurs de la compatibilité des PLU avec la PADDUC. Elle compile les informations relatives à tous les PLU examinés depuis 2015 en CTPENAF. Une synthèse des points de compatibilité et d'incompatibilité les plus récurrents a été réalisée. Sur la base de cette analyse, une trame d'évaluation synthétique a été élaborer de manière à formaliser des avis plus homogènes et plus concis sur les PLU présentés en CTPENAF.

Concernant les procédures d'urbanisme, la cellule participe également à la production des Porter à connaissance et des avis sur les documents d'urbanismes en tant que Personne Publique Associée, en général juste en amont de la CTPENAF. 3 projets de PLU examinés en tant que Personne Publique Associée mais non encore évalués en CTPENAF s'ajoutent au 18 projets dénombrés dans le tableau ci-dessus.

2- Etudes

a. Expertises ponctuelles et contributions à des programmes de recherche

La cellule a été sollicitée pour apporter des expertises ponctuelles sur les potentialités agronomiques des sols.

	Projets	Nb de rapports
Expertises techniques	Notes techniques sur les sols dans le cadre de projets de mise en valeur : - Urtaca-Lama (projet mise en culture) - Talasani (projet mise en culture) - Linguizetta (projet verger de clémentiniers) - Serra-Di-Fiumorbu (projet verger de clémentiniers) - Sartène (projet vigne)	5
	Valorisation des données du R.P.A dans le cadre de l'instruction du projet de Pôle Environnemental de Giuncaggio	1
	Reconnaissance cartographique des espaces ressources pour la mise en culture appartenant aux collectivités territoriales	1

Contributions à des programmes de recherche	Expertise de 14 fosses pédologiques et élaboration d'une typologie de synthèse dans le cadre de l'Etude des terroirs viticoles de la plaine orientale - Monitoring du Vermentino, CRVI	1
	Valorisation des données du R.P.A dans le cadre des travaux sur l'évolution quaternaire de la plaine alluviale du Golo de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer et l'Université de Bretagne Occidentale	1

b. IGCS – Référentiel Pédologique Régional

En 2020, une typologie des pédopaysages présentant une façade littorale a été élaborée et cartographiée. Les pédopaysages du piémont granitique ont été affinés en tirant partie des secteurs de référence du R.P.A pour permettre de distinguer les associations de sol comportant des sols évolués. Au total, 220 pédopaysages ont été validés en dehors de ceux de la plaine orientale saisis dans DoneSol les années précédentes

3- La préparation de la PAC post 2020

La cellule a été mobilisée au sein du Groupe Technique PAC post 2020 et contribué aux travaux préparatoires du volet régional (analyses AFOM, évaluation des besoins).

4- Partenariats

Certaines études et travaux menés s'inscrivent dans des partenariats de R&D partagés :

- Etude IGCS, Constitution du Référentiel Pédologique Régional : unité INFO SOL de l'INRA d'Orléans conventionnée avec le MAAP.

D'autres partenariats, au long cours, portent principalement sur l'acquisition, l'échange et la mutualisation de données et d'outils :

- Observatoire du Développement Durable (DREAL-OEC) : Comité technique et groupe de travail agriculture/urbanisme
- DREAL : hébergement de l'application GéODARC
- Comité technique SIG CTC, agences et offices (mutualisation de données et de logiciels) et comité de programmation IGN
- Participation à l'OMFI (Observation des Marchés Fonciers et Immobiliers) piloté par l'AUE et la DREAL.

L'hydraulique et le bâtiment

1- Suivi des mesures du PDRC

La Cellule Hydraulique & Bâtiments réalise l'ensemble des expertises techniques et réglementaires, notamment en matière de respect des normes environnementales, des projets d'hydraulique individuelle (mise en place de dispositifs d'irrigation, forages destinés à l'abreuvement ou l'alimentation en eau potable d'ateliers fermiers) et de construction et d'aménagement de bâtiments (notamment des exploitations agricoles).

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'opérations traitées par type de mesures.

Section	Mesure		Nb instructions
Hydraulique	411	Mises en valeur en lien avec l'hydraulique agricole	45
	412	Forages agricoles (hors irrigation)	6
Bâtiments	412	Exploitations agricoles	46
	641	Diversification	5

2- Appui technique aux exploitants agricoles

La cellule Hydraulique & Bâtiments est également chargée d'apporter un appui technique et réglementaire dans le domaine des bâtiments et l'hydraulique agricole.

En 2020, s'agissant de la section hydraulique, outre le conseil apporté à plusieurs exploitants sur l'organisation de leur dispositif d'irrigation, plusieurs demandes ont concerné les procédures et travaux en lien avec les forages et la régularisation des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable des ateliers agricoles.

Concernant la section bâtiments, un appui et un accompagnement technique et réglementaire a été apporté à plusieurs exploitants en amont de l'élaboration de leur projet. L'agent concerné a notamment contribué à la préparation de 27 demandes de permis de construire.

3- Accompagnement des filières et structures

La Cellule Hydraulique et Bâtiment est également chargée d'accompagner les filières et les structures qui le souhaitent dans leur domaine d'expertise. La section bâtiment a ainsi été associée à la rédaction de programmes d'opération pour le compte du Groupement des Producteurs Fourragers, l'ILOCC, le Campus AgriCorsica de SARTENE.

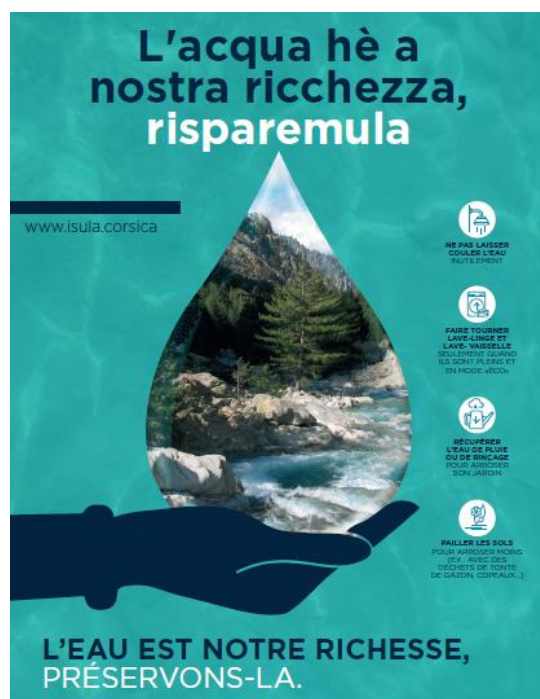
4- Partenariat avec l'OEHC

L'ODARC est associée aux travaux de l'OEHC sur des thématiques touchant à l'agriculture et notamment les demande de branchements agricoles. A ce titre, il rend un avis du point de vue agronomique sur ces demandes.

En 2020, 44 dossiers ont ainsi été traités en relation avec l'OEHC.

5- Participation à l'élaboration de la campagne de sensibilisation aux économies d'eau « L'Eau est notre richesse »

En 2020, à l'initiative de la CdC est décidée l'élaboration des supports de communication de la campagne de sensibilisation aux économies d'eau à destination de différents publics (Grand Public, Agriculteurs, Estivants, Scolaires). La campagne sera officiellement lancée courant avril 2021 sur différents médias.



L'ODARC, conjointement avec l'OEHC, a ainsi proposé la palette à destination du public Agriculteurs.

6- Participation aux Comités de Sécheresse Régionaux

L'ODARC a été invité à participer aux commissions organisées à l'échelle régionale concernant le suivi de la sécheresse et les actions à mettre en œuvre afin de réduire les impacts quantitatifs et qualitatifs sur les ressources hydriques insulaires de chaque type de consommateurs (communes, particuliers, agriculteurs, ...).

7- Participation au COPIL sur la réutilisation des eaux usées mis en place par la CAPA

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'est lancée en 2020 dans une démarche de valorisation des effluents des stations d'épuration implantées sur son territoire. Un Comité de Pilotage a été instauré à cette occasion auquel participe l'ODARC.



III L'ORGANISME PAYEUR

A- SERVICE FONCTIONNEMENT OP

1- Division Engagements

a. Les volumes d'engagements par programme (*en nombre et en montant*)

La division engagements de l'ODARC a procédé en 2020 à l'engagement de **2 783 dossiers** pour un montant total de **31 774 587 €**.

A cela s'ajoute la programmation des dispositifs d'opérations spécifiques sur fonds CDC, soit **387 dossiers** pour un total de **14 011 093 €**.

b. Les volumes d'engagements par mesures (*en nombre et en montant*)

PDRC 2014 - 2020

Mesures	Intitulé mesure	Nb doss	Montant
1.1	Formation	2	21 625,22
1.3	Stages / Echanges	1	14 089,82
4.1.1	Mise en Valeur	88	1 401 342,96
4.1.2	Exploitations agricoles	367	7 493 282,11
4.2.1	IAA	5	1 069 320,55
4.3.1	Aménagement agricole et pastoral	2	78 888,28
4.3.2	Infrastructures forestières	0	-
5.2	Reconstitution des chataigneraies	5	162 289,30
6.1	Dotation jeunes agriculteurs	61	2 645 000,00
6.4	Diversification	15	766 067,51
7.1.1	Foncier	3	65 916,82
7.4	Services de base a la population	2	820 518,66
7.6	Patrimoine	2	64 502,38
8.3	DFCI	0	-
8.5	Opérations de sylviculture	1	78 654,41
8.6	Exploitations forestières	1	81 404,00
10.1	MAEC	78	1 637 100,34
11.1	Conversion agriculture Biologique	59	1 345 497,85
11.2	Maintien agriculture biologique	4	28 990,05
13.1	ICHN	1793	10 387 352,81
13.2	ICHN	163	438 082,69
13.3	ICHN	101	254 934,87
19.1	LEADER	0	-
19.2	LEADER	23	2 497 107,52
19.3	LEADER	1	18 558,10
19.4	LEADER	6	404 061,67
20	Assistance Technique	0	-
Total		2 783,00	31 774 587,92

Concernant les autres programmes

Mesures	Intitulé mesure	Nb doss	Montant
	PDA 1	55	3 279 206,34
	PDA 2	8	1 182 280,34
	Investissements agricoles	95	1 547 921,57
	Mise en valeur	35	927 525,64
	AAPC	4	846 530,03
	Aide au conseil	3	112 793,26
	CCPA	42	241 680,00
	Aide installation JA	3	115 000,00
	FAM VITI JA	1	451 582,64
	Aide VITI	51	561 859,34
	Complément France AGRIMER	10	1 492 976,90
	Investissements collectifs	2	153 332,55
	Rénovation CASTA	1	84 687,83
	Forêt	10	204 850,00
	Foncier	1	16 600,00
	SAFER	2	116 000,00
	Tempête FABIEN	38	333 653,83
	Promotion	2	770 000,00
	Salon Agriculture	1	550 000,00
	Gestion de crise	23	1 022 613,10
	Garantie bancaire	0	-
Total		387	14 011 093,37

c. Les volumes d'engagements par financeur

Le tableau figurant ci-dessous indique la part des financeurs publics dans les engagements 2020.

s/Programme	Eng CDC	Eng ETAT	Eng UE	TOTAL ENGAGE
FEADER	6 533 681,97	5 230 809,04	20 010 096,91	31 774 587,92
H/FTUP	7 000 993,59			7 000 993,59
PDA	4 461 486,68			4 461 486,68
OS	2 548 613,10			2 548 613,10
TOTAL GENERAL	20 544 775,34	5 230 809,04	20 010 096,91	45 785 681,29

d. Evolution de 2015 à 2020

Pour le PDRC

	Nombre d'engagements comptables							Volumes financiers engagés						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Nb doss./ mesures 2015/2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Engag./ mesures 2015/2020
1.1	0	0	13	5	7	2	27			179 620,01	182 156,52	270 259,27	21 625,22	653 661,02
1.3	0	0	3	2	4	1	10			44 892,57	59 175,32	96 095,66	14 089,82	214 253,37
4.1.1	0	36	82	80	93	88	379		679 083,79	1 485 914,39	1 421 023,23	1 606 126,86	1 401 342,96	6 593 491,23
4.1.2	0	292	283	264	340	367	1 546		6 801 263,18	11 209 150,98	8 704 575,03	9 215 011,45	7 493 282,11	43 423 282,75
4.2.1	0	5	4	0	7	5	21		981 092,79	1 140 151,99	-	842 079,90	1 069 320,55	4 032 645,23
4.3.1	0	0	1	1	4	2	8			48 802,00	46 311,12	408 406,81	78 888,28	582 408,21
4.3.2	0	1	3	0	5	0	9		47 712,00	47 508,22	-	405 987,04	-	501 207,26
5.2	0	0	2	4	2	5	13			69 983,77	114 909,37	54 754,10	162 289,30	401 936,54
6.1	18	42	50	49	79	61	299	902 500,00	1 885 000,00	2 377 500,00	2 185 000,00	3 580 000,00	2 645 000,00	13 575 000,00
6.4	0	4	6	15	11	15	51		187 450,33	66 780,68	350 925,18	513 877,66	766 067,51	1 885 101,36
7.1.1	0	2	16	9	3	3	33		66 625,00	235 691,60	164 568,01	48 118,80	65 916,82	580 920,23
7.2	0	0	1	0	0	0	1			35 208,04	-	-	-	35 208,04
7.4	0	0	0	0	4	2	6					894 008,56	820 518,66	1 714 527,22
7.6	0	0	6	4	6	2	18			1 377 536,84	1 246 288,59	457 834,61	64 502,38	3 146 162,42
8.3	0	0	0	0	4	0	4					330 083,50	-	330 083,50
8.5	0	1	4	2	6	1	14		12 447,00	58 349,88	95 104,36	195 153,95	78 654,41	439 709,60
8.6	0	0	0	1	2	1	4				56 440,00	127 755,80	81 404,00	265 599,80
10.1	0	0	0	14	273	78	365				362 930,65	12 444 838,95	1 637 100,34	14 444 869,94
11.1	0	0	0	12	111	59	182				237 262,09	3 131 436,25	1 345 497,85	4 714 196,19
11.2	0	0	0	0	187	4	191					1 417 987,16	28 990,05	1 446 977,21
13.1	1 559	0	3 302	3 376	1 836	1 793	11 866	13 114 468,60		27 510 739,93	27 053 045,38	10 862 112,28	10 387 352,81	88 927 719,00
13.2	262	0	382	356	169	163	1 332	977 655,27		1 716 651,88	1 641 848,36	449 362,68	438 082,69	5 223 600,88
13.3	0	0	0	0	86	101	187					232 738,44	254 934,87	487 673,31
19.1	0	3	1	1	1	0	6		43 479,02	19 712,17	19 941,66	17 050,00	-	100 182,85
19.2	0	0	0	1	24	23	48				26 739,46	1 492 406,56	2 497 107,52	4 016 253,54
19.3	0	0	0	1	1	1	3				4 308,07	10 832,60	18 558,10	33 698,77
19.4	0	0	0	5	9	6	20				267 932,09	451 655,28	404 061,67	1 123 649,04
20	0	2	2	1	1	0	6		999 804,52	999 774,52	299 915,00	299 915,00	-	2 599 409,04
TOTAL	1 839	388	4 161	4 203	3 275	2 783	16 649	14 994 623,87	11 703 957,63	48 623 969,47	44 540 399,49	49 855 889,17	31 774 587,92	201 493 427,55

Pour les autres programmes

	Nombre d'engagements comptables							Volumes financiers engagés						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Nb doss./ mesures 2015/2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Engag./ mesures 2015/2020
PDA 1	43	46	50	50	51	55	295	2 299 634,66	2 374 631,32	2 535 550,80	2 774 241,98	2 905 455,35	3 279 206,34	16 168 720,45
PDA 2	8	6	8	8	8	8	46	972 625,34	1 090 327,18	1 066 827,52	1 055 179,86	1 084 792,76	1 182 280,34	6 452 033,00
Autres	0	0	95	283	278	295	951	-	-	1 616 113,56	5 543 144,47	5 158 231,72	7 000 993,59	19 318 483,34
OS	5	66	309	28	93	29	530	591 728,50	1 635 205,67	4 199 750,83	3 331 037,64	2 325 271,92	2 548 613,10	14 631 607,66
TOTAL	56	118	462	369	430	387	1822	3 863 988,50	5 100 164,17	9 418 242,71	12 703 603,95	11 473 751,75	14 011 093,37	56 570 844,45

2- Division Paiements

L'activité de la Division Paiements de l'ODARC OP pour l'année 2020 s'est maintenue avec la mise en paiement des mesures ouvertes du Programme de Développement Rural de la Corse, et ce, malgré une crise sanitaire qui nous a imposé de nouvelles conditions de travail auxquelles chacun a su parfaitement s'adapter.

Les missions, toujours aussi diversifiées, continuent de faire de la Division Paiements un interlocuteur privilégié auprès des différents acteurs du PRDC.

Le bilan de l'activité 2020, comme pour les autres années, s'analyse tant en volume financier qu'en nombre de certificats de paiements émis.

Il convient cependant de distinguer les populations SIGC, dites « surfaces », des autres mesures Hors SIGC. Pour ces dernières, l'activité des structures, filières, actions des Groupes d'Actions Locales (GAL) et autres mesures spécifiques seront isolées.

Bilan global :

Concernant l'aspect financier, nous constatons une augmentation du nombre de certificats émis (6 800 cette année contre 6 262 l'an passé), alors qu'une régression en terme de volume financier apparait : 40 804 935 € en 2020 contre 45 771 571 € en 2019.

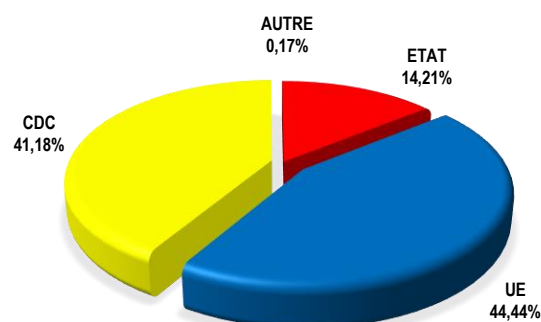
Pour mémoire, l'activité en paiements pour les précédentes années du PDRC 2014 – 2020 était la suivante :

Année	Montant
2014	43 884 210 €
2015	26 181 556 €
2016	14 618 144 €
2017	44 728 809 €
2018	46 407 434 €
2019	45 771 571 €

Nous pouvons ainsi constater une certaine constance depuis 2017 en terme de volume financier.

Activité par financeur pour l'année 2020 :

Financeur	Montant	Taux de participation
ETAT	5 799 263 €	14,21 %
UE	18 132 371 €	44,44 %
CDC	16 801 559 €	41,18 %
AUTRE	71 742 €	0,17 %
Total	40 804 935 €	100,00 %



Répartition des aides par mesures :

Le détail des certificats de paiements effectués par la Division Paiements répartis par mesure au cours de l'année 2020 figure dans le tableau suivant :

Mesure	Nbre de certificats	Total	Part ETAT	Part UE	Part CDC	Part Autre
1. 1 Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences	6	30 560,29 €	0,00 €	24 448,21 €	6 112,08 €	0,00 €
10. 1 Paiements au titre d'engagements agri environnementaux et climatiques	1 326	4 240 520,39 €	784 711,37 €	2 119 427,68 €	1 271 123,28 €	65 258,06 €
11. 1 Paiements pour la conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique	435	980 378,63 €	104 215,07 €	735 023,41 €	134 656,05 €	6 484,10 €
11. 2 Paiements pour le maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique	252	290 581,00 €	32 467,79 €	217 935,46 €	40 177,75 €	0,00 €
4. 1. 1 Mise en valeur agricole	128	1 767 109,36 €	0,00 €	416 668,29 €	1 350 441,07 €	0,00 €
4. 1. 2 Aide aux investissements dans les exploitations agricoles	443	8 594 503,74 €	514 010,03 €	2 537 454,71 €	5 543 039,00 €	0,00 €
4. 2. 1 IAA - Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles	4	961 447,55 €	0,00 €	300 254,64 €	661 192,91 €	0,00 €
4. 3. 1 Aménagement agricole et pastoral	3	50 792,12 €	0,00 €	25 396,05 €	25 396,07 €	0,00 €
5. 2 Restauration des châtaigneraies	1	8 940,00 €	0,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €	0,00 €
6. 4. 2 Entreprises rurales : Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles	9	75 008,86 €	6 202,48 €	37 504,40 €	31 301,98 €	0,00 €
7. 1. 1 Plans de développement lié à la mobilisation du foncier	6	88 309,20 €	0,00 €	44 154,60 €	44 154,60 €	0,00 €
Actions GAL	6	214 300,29 €	0,00 €	182 784,72 €	31 515,57 €	0,00 €
Aide / Conseil	4	154 495,25 €	0,00 €	0,00 €	154 495,25 €	0,00 €
Aides aux investissements forestiers	1	32 600,00 €	0,00 €	16 300,00 €	16 300,00 €	0,00 €
Aides viti	9	70 476,77 €	0,00 €	0,00 €	70 476,77 €	0,00 €

Assistance Technique	1	299 915,00 €	0,00 €	299 915,00 €	0,00 €	0,00 €
BOP 149 – 154	28	391 438,65 €	391 438,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CCPA	52	233 252,57 €	0,00 €	0,00 €	233 252,57 €	0,00 €
Complément FAM	2	50 702,60 €	0,00 €	0,00 €	50 702,60 €	0,00 €
DJA	51	1 729 000,00 €	423 900,00 €	485 100,00 €	820 000,00 €	0,00 €
Foncier	4	31 304,33 €	0,00 €	0,00 €	31 304,33 €	0,00 €
Forêt	12	122 649,16 €	0,00 €	0,00 €	122 649,16 €	0,00 €
ICHN	3 880	14 222 241,74 €	3 538 018,00 €	10 670 182,25 €	14 041,49 €	0,00 €
Infrastructures forestières	2	30 703,20 €	4 299,60 €	15 351,60 €	11 052,00 €	0,00 €
Investissements collectifs	1	70 910,32 €	0,00 €	0,00 €	70 910,32 €	0,00 €
Opérations spécifiques	28	2 377 976,72 €	0,00 €	0,00 €	2 377 976,72 €	0,00 €
PDA 15 – 18	89	3 526 474,64 €	0,00 €	0,00 €	3 526 474,64 €	0,00 €
Tempête FABIEN	17	158 342,64 €	0,00 €	0,00 €	158 342,64 €	0,00 €
Total général	6 800	40 803 171,73 €	5 799 262,99 €	18 132 371,02 €	16 801 558,85 €	71 742,16 €

Au final, ce bilan fait apparaître 6 800 certificats de paiement émis pour 40 804 935 €.

Les mesures de modernisation / mise en valeur / DJA représentent 30 % du volume financier utilisé contre 35 % pour la seule mesure ICHN.

Activité par financeur et par territoire pour l'année 2020 relevant des mesures dites « hors surfaces » - HSIGC :

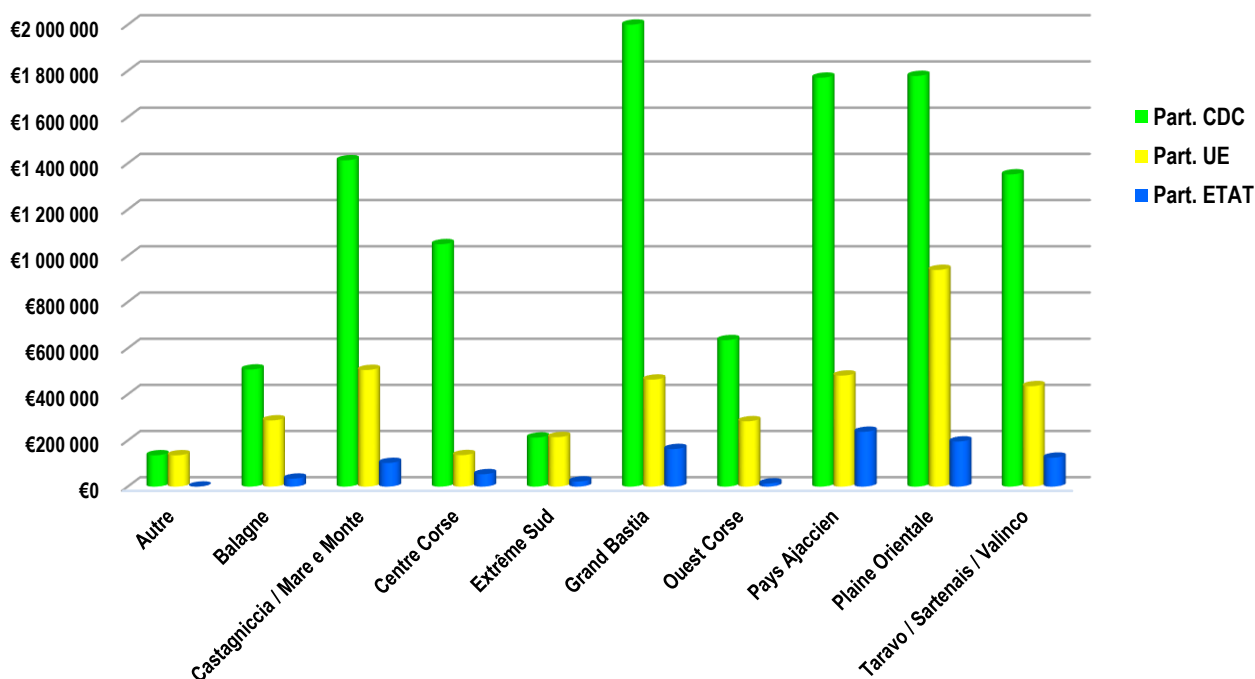
Cette activité est mesurée par territoire et par financeur.

Pour des raisons de cohérence, l'activité des structures, filières, actions des Groupes d'Actions Locales (GAL) et autres mesures très spécifiques ont été exclues et analysées par ailleurs.

Territoire	Nb de certificats	TOTAL	Part ETAT	Part UE	Part CDC
Autre	7	271 696.20 €	- €	135 848.10 €	135 848.10 €
Balagne	63	829 218.33€	34 514.80 €	287 036.38 €	507 667.65 €
Castagniccia / Mare e Monte	70	2 021 524.36 €	102 603.51 €	505 753.77 €	1 413 167.08 €
Centre Corse	47	1 240 562.46 €	53 785.92 €	136 555.88 €	1 050 220.66 €
Extrême Sud	47	449 334.93 €	22 320.45 €	214 534.79 €	212 479.69 €
Grand Bastia	78	3 161 271.52 €	162 935.91 €	463 929.68 €	2 534 405.93 €
Ouest Corse	69	931 950.15 €	13 707.76 €	283 237.48 €	635 004.91 €
Pays Ajaccien	110	2 489 638.59 €	237 657.69 €	481 423.71 €	1 770 557.19 €
Plaine Orientale	137	2 912 609.85 €	195 553.76 €	938 845.78 €	1 778 210.31 €
Taravo / Sartenais / Valinco	93	1 912 969.68 €	125 332.31 €	435 488.72 €	1 352 148.65 €
TOTAL GENERAL	721	16 220 776.57 €	948 412.11 €	3 882 654.29 €	11 389 710.17 €

Ce sont donc 721 certificats de paiements qui ont été émis et un plus de 16 Millions d'euros mobilisés.

Répartition des montants des certificats de paiement émis par territoire – HSIGC



Activité par financeur et par territoire pour l'année 2020 des mesures relevant du SIGC dites « surfaces »:

Mesures	Nb de certificats	TOTAL	Part ETAT	Part UE	Part CDC	Part autre
10.1 Paiements au titre d'engagements agrienvironnementaux et climatiques	1326	4 240 520.39 €	784 711.37 €	2 119 427.68 €	1 271 123.28 €	65 258.06 €
11.1 Paiements pour la conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique	435	980 378.63 €	104 215.07 €	735 023.41 €	134 656.05 €	6 484.10 €
11.2 Paiements pour le maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique	252	290 581.00 €	32 467.79 €	217 935.46 €	40 177.75 €	- €
ICHN	3880	14 222 241.74 €	3 538 018.00 €	10 670 182.25 €	14 041.49 €	- €
TOTAL GENERAL	5893	19 733 721.76 €	4 459 412.23 €	13 742 568.80 €	1 459 998.57 €	71 742.16 €

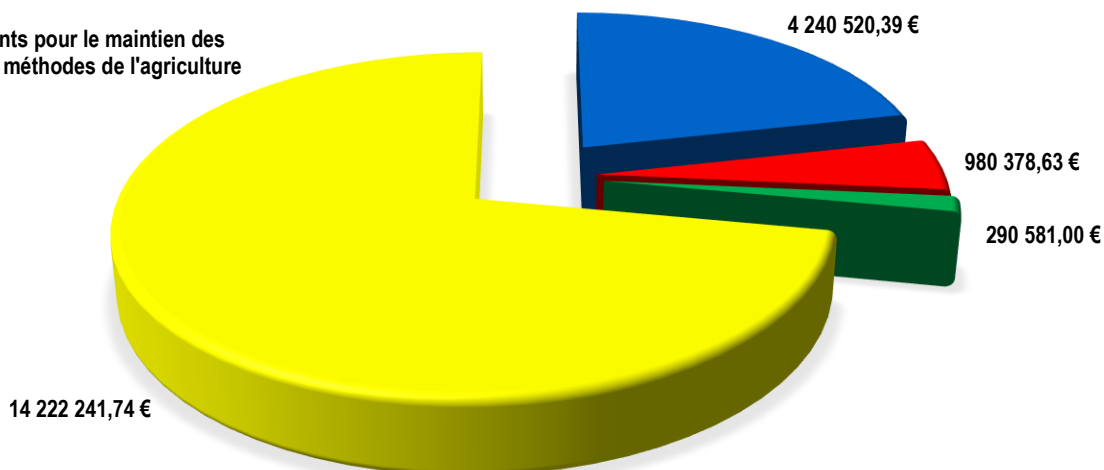
Répartition des volumes financiers par mesure – SIGC et par territoire

■ 10.1 Paiements au titre d'engagements agrienvironnementaux et climatiques

■ 11.1 Paiements pour la conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique

■ 11.2 Paiements pour le maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique

■ ICHN



Les aides aux structures, filières, actions GAL et autres mesures spécifiques :

Un focus sur les aides versées aux structures et filières paraît approprié.

Dans ce récapitulatif, afin de compléter le rapport d'activité de la Division, il a aussi été décidé d'ajouter les actions GAL et autres mesures spécifiques.

Une analyse par territoire n'étant pas pertinente pour ces secteurs d'activité, nous avons privilégié une analyse des aides versées par mesure et par financeur se répartissant comme suit :

Mesures	Nb de certificats	TOTAL	Part ETAT	Part UE	Part CDC
1.1 Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences	6	30 560.29 €	- €	24 448.21 €	6 112.08 €
Actions GAL	6	214 300.29 €	- €	182 784.72 €	31 515.57 €
Aide / Conseil	4	154 495.25 €	- €	- €	154 495.25 €
Assistance Technique	1	299 915.00 €	- €	299 915.00 €	- €
BOP 149 - 154	28	391 438.65 €	391 438.65 €	- €	- €
CCPA	52	233 252.57 €	- €	- €	233 252.57 €
PDA 15-18	89	3 526 474.64 €	- €	- €	3 526 474.64 €
TOTAL GENERAL	186	4 850 436.69 €	391 438.65 €	507 147.93 €	3 951 850.11 €

B- Service Audit

Le règlement délégué (UE) n° 907/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les garanties et l'utilisation de l'euro (Annexe 1, 4.B) prévoit que pour être agréé tout organisme payeur des fonds communautaires doit disposer d'un service d'audit interne.

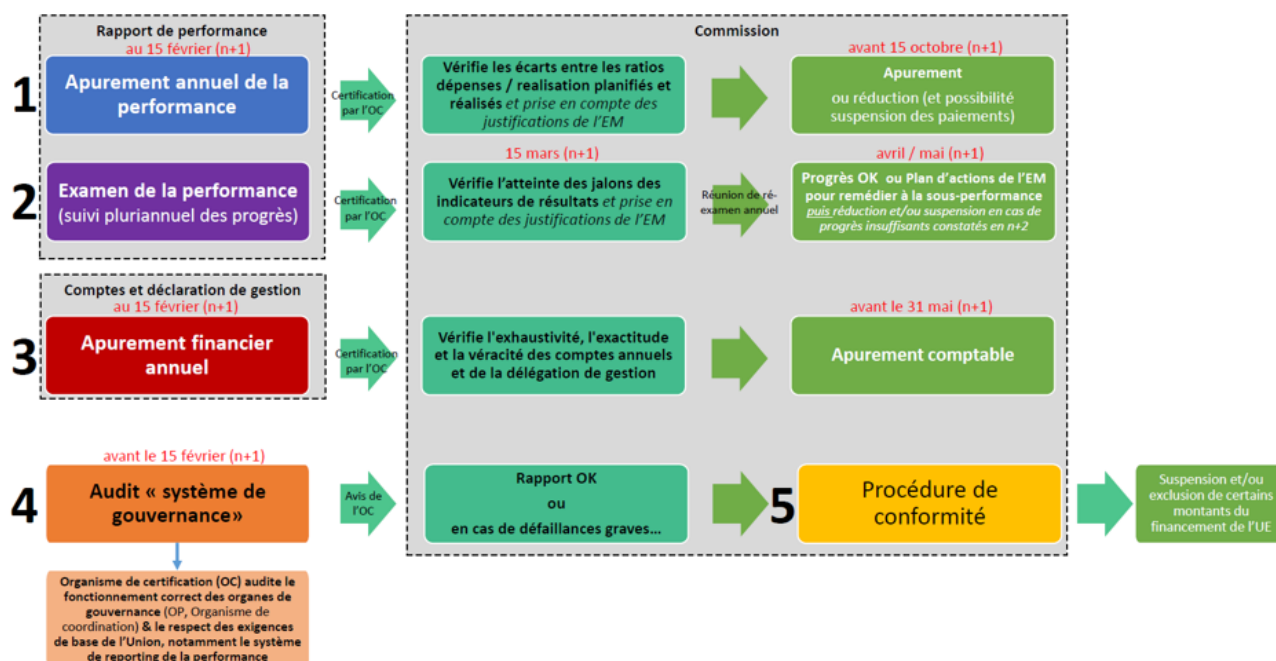
Ce service relevant directement de l'autorité du Directeur, vérifie que les procédures adoptées par l'organisme soient suffisantes pour contrôler le respect des règles communautaires et garantir que les comptes soient exacts, complets et établis en temps opportun.

Le travail se réalise sur la base d'un plan d'audit quinquennal où tous les domaines significatifs sont pris en compte. La mission du service audit se réalise dans le cadre de normes internationales et se matérialise par la production de rapports d'audit et de recommandations.

La mission d'audit interne consiste à étudier la fiabilité des opérations et des procédures exécutées dans le cadre de la gestion du Plan de Développement Régional de la Corse approuvé le 6 octobre 2015 par la Commission Européenne. Au travers des plans d'audit, le service d'audit interne assure une expertise ex-post de la gestion des crédits du FEADER par l'ensemble des partenaires. Il assure également une mission de conseil auprès de tous les intervenants. Durant toute la programmation il assure le suivi de l'exécution des recommandations qu'il émet.

Le SAI participe à l'ensemble des réunions préparatoires de la future PAC au niveau national pour le compte de l'organisme payeur, notamment sur les thèmes de l'évolution des systèmes d'information et de la normalisation des données réglementaires au titre des apurements financier et performance, tels que prévus par la réglementation à venir.

Architecture de l'apurement des dépenses UE



Extrait présentation du MAA au COS du 8 février 2019 sur le New Delivery Model PAC 2021-2027

Il a également assuré une mission de conseil pour l'ensemble des partenaires dans la détermination des procédures à mettre en œuvre pour une bonne gestion du programme incluant le respect des règles communautaires, la prise en compte des risques potentiels, ainsi que la bonne « vérifiabilité et contrôlabilité » des dispositifs financés.

1- Les rapports d'audit

Compte tenu de l'exécution au 16 octobre 2020 du PDRC 2014-2020, et afin de respecter les diverses orientations données par la Commission, et les corps d'audit, le SAI a fait le choix de présenter un plan d'audit qui court au-delà de la période de programmation (2023), en tenant compte des possibilités de progression d'exécution des mesures du PDRC.

Pour 2020, le SAI a publié deux rapports :

- **Mesure 1.1 – Formation professionnelle** (publié le 08/07/2020)

L'analyse du SAI portait sur l'ensemble de la piste d'audit et était orientée principalement sur les risques identifiés à savoir :

- **R4** : Identification claire des organismes et/ou sociétés sélectionnés, garantissant leur viabilité et leur pérennité. (source : *Ponctuel sur Retour d'Expérience. Multiplicité des organismes de formation.*)
- **R10** : Dépenses du maître d'ouvrage, définition des éléments comptables et preuves probantes pris en charge, sensibilisation de l'administration et des bénéficiaires (charges sociales, liste présence aux réunions, ...). (source : *2007-2013 en continu Formation de l'administration, des Partenaires, des Bénéficiaires, Multiplicité des précisions sur « Guidance » (notes de cadrage).*)

- **Mesure 4.1 - Investissements des exploitations agricoles** (publié le 10/07/2020)

L'analyse du SAI porte sur l'ensemble de la piste d'audit et est orientée principalement sur les risques identifiés à savoir :

- **R1** : Pour les formes juridiques sociétaires ou associatives, les collectivités, conformité des statuts et actes, mise à jour effective et conforme au long de la période d'engagement. (source : *Législation nationale : décalage entre Droit Social, Droit des Sociétés, Droit Rural*)
- **R10** : Pour les travaux, risque de surfaces déjà financées par ailleurs (toujours sous engagement d'anciens contrats, ou financées sur les opérations à destination des agriculteurs (ex : 4.3.1) (source : *Ponctuel sur Retour d'Expérience*)
- **R2** : Pour les travaux, hors coûts standards, s'assurer de leur caractère raisonnable (source : *CCCOP Exercice 2012-2014*)
- **R9** : Pour les travaux en propre compte, risque de mauvaise valorisation dans le cas d'éléments hors coûts standards, pour les prestations intellectuelles notamment, difficulté à appréhender la valeur du travail fourni (1303/2013 Art 69.1c) (source : *2007-2013 en continu Formation de l'administration, des Partenaires, des Bénéficiaires, Multiplicité des précisions sur « Guidance » (notes de cadrage).*)
- **R3** : MAJ V5.0 Pour les nouvelles plantations viticoles, risque de manquement à la réglementation OCM et nationale
- **R11** : MAJ V5.0 Pour le relèvement du taux d'aide au bénéfice des cheptels de race caprine corse. Détail précis et méthodologie de calcul du taux d'aide selon les critères d'éligibilité, et/ou critères de sélection (scoring) dans le DOMO et les notices d'information. Sensibilisation de l'administration et des bénéficiaires. (source : *2007-2013 en continu Formation de l'administration, des Partenaires, des Bénéficiaires, Multiplicité des précisions sur « Guidance » (notes de cadrage).*)
- **R5** : MAJ V5.0 Mise en place de définitions précises relatives au comptage des cheptels tout au long des engagements souscrits, avec calendrier. (source : *DG AGRI 2011, DG AGRI 2013*)

Le SAI a également assuré une mission relative au :

- Système de Management Qualité de l'OP- ODARC qui s'applique à l'ensemble des activités des services et divisions relevant de l'Organisme payeur ISO 9001 : 2015 - PROCESSUS METIER (publié le 15/09/2020)

La mission portait sur le Système de Management qualité de l'OP- ODARC qui s'applique à l'ensemble des activités des services et divisions relevant de l'Organisme payeur pour les prestations suivantes :

- Suivi des engagements individuels par délégation de l'autorité de gestion
- Liquidation des paiements
- Inscriptions budgétaires et comptables
- Liquidation et Mandatement des aides
- Gestion de créances
- Gestion des Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels
- Les prestations des Processus supports

Le service Développement (Service Instructeur de l'ODARC) est exclu du périmètre de cette première opération d'audit qui ne concerne que l'ODARC Organisme Payeur, en effet le SMQ appliqué au Service Développement est en cours de validation à la date de l'audit.

Enfin le SAI a démarré le 05/10/2020 une mission d'audit relative aux :

- Mesure 10 Agroenvironnement – climat et Mesure 11 Agriculture biologique

Les mesures sont déclinées comme suit :

- 10.1 - Agroenvironnement - climat (article 28) -
- 10.1.4.1 - Agroenvironnement - climat (article 28) - Pollinisation
- 10.1.4.2 - Agroenvironnement - climat (article 28) - Races menacées
- 11.1 - Agriculture biologique (article 29) - Conversion AB
- 11.2- Agriculture biologique (article 29) – Maintien AB

L'analyse du SAI portera sur l'ensemble de la piste d'audit et sera orientée principalement sur les risques identifiés et inscrits au PDRC au titre de la vérifiabilité contrôlabilité, à savoir :

- MAEC 10.1 - Agroenvironnement - climat (article 28) :
 - **R1** : Définition claire et objective des critères minimaux d'éligibilité du demandeur et de la demande avec parution et large diffusion au public potentiel, formalisation transparente sans interprétation possible des différentes exigences tant en éligibilité qu'en maintien des engagements obligatoires. (source : 2007-2013 en continu Formation de l'administration, des Partenaires, des Bénéficiaires, Multiplicité des précisions sur « Guidance » (notes de cadrage))

- **R1** : RESPECT DES LIGNES DE BASE ET BAE Définition claire et objective des critères minimaux d'éligibilité du demandeur et de la demande avec parution et large diffusion au public potentiel, formalisation transparente sans interprétation possible des différentes exigences tant en éligibilité qu'en maintien des engagements obligatoires. (Source : 2007-2013 en continu Formation de l'administration, des Partenaires, des Bénéficiaires, Multiplicité des précisions sur « Guidance » (notes de cadrage))
 - **R5** : Possibilité de non reconduction de l'engagement pluri annuel (source : AUDIT J4 JUIN 2012)
 - **R8** : Paramétrage adéquat des outils ETAT MEMBRE -Effectivité de la mise à disposition des outils en conformité avec les exigences du PDRC. Dans le cadre des mesures « Surfaces » et "Hors Surfaces" vigilance accrue sur la disponibilité et l'adéquation des outils de gestion nationaux au regard des exigences du présent PDRC. (Source : DG AGRI 2011, DG AGRI 2013, CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014, Audit d'agrément DG AGRI J5 (juin 2014))
 - **R8** : Accessibilité pour l'OP comme pour l'AG aux informations relevant du 1er Pilier de la PAC nécessaires à la bonne gestion et au contrôle du PDRC. (Source : CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014)
- MAEC 10.1.4.1 - Agroenvironnement - climat (article 28) – Pollinisation
 - **R1** : Pour les formes juridiques sociétaires ou associatives, les collectivités, conformité des statuts et actes, mise à jour effective et conforme au long de la période d'engagement. (Source : Législation nationale : décalage entre Droit Social, Droit des Sociétés, Droit Rural)
 - **R3** : Contrat pluriannuel susceptible d'être rompu ou modifié (source : AUDIT J4 2012)
 - **R8** : Paramétrage adéquat des outils ETAT MEMBRE -Effectivité de la mise à disposition des outils en conformité avec les exigences du PDRC. Dans le cadre des mesures « Surfaces » et "Hors Surfaces" vigilance accrue sur la disponibilité et l'adéquation des outils de gestion nationaux au regard des exigences du présent PDRC. (Source : DG AGRI 2011, DG AGRI 2013, CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014, Audit d'agrément DG AGRI J5 (juin 2014))
 - **R8** : Accessibilité pour l'OP comme pour l'AG aux informations relevant du 1er Pilier de la PAC nécessaires à la bonne gestion et au contrôle du PDRC. (Source : CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014)
 - MAEC 10.1.4.2 - Agroenvironnement - climat (article 28) - Races menacées
 - **R7** : Pour les races ovines et caprines, une précision est attendu concernant la qualité d'éleveurs-sélectionneurs, l'adhésion au contrôle laitier officiel ne suffit pas à remplir les objectifs de la mesure ; Il convient de s'assurer que l'inscription au contrôle laitier induit obligatoirement la qualité de sélectionneur (Source : 2007-2013 en continu Formation de l'administration, des Partenaires, des Bénéficiaires, Multiplicité des précisions sur « Guidance » (notes de cadrage))
 - **R11** : CONCERNANT LA TRANSPARENCE GAEC : préciser les modalités de calcul de la mesure (source : 2007-2013 en continu Formation de l'administration, des Partenaires, des Bénéficiaires, Multiplicité des précisions sur « Guidance » (notes de cadrage))

- **R8** : Paramétrage adéquat des outils ETAT MEMBRE -Effectivité de la mise à disposition des outils en conformité avec les exigences du PDRC. Dans le cadre des mesures « Surfaces » et "Hors Surfaces" vigilance accrue sur la disponibilité et l'adéquation des outils de gestion nationaux au regard des exigences du présent PDRC. (Source : DG AGRI 2011, DG AGRI 2013, CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014, Audit d'agrément DG AGRI J5 (juin 2014))
- **R8** : Accessibilité pour l'OP comme pour l'AG aux informations relevant du 1er Pilier de la PAC nécessaires à la bonne gestion et au contrôle du PDRC. (Source : CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014)

- AB 11.1 - Agriculture biologique (article 29) - Conversion AB
 - **R6** : Au moment de la 1ère demande de paiement, risque que la formation AB n'est pas été suivie (1er au 15 Avril). En effet les demandes de paiement peuvent être faites à compter du 1erAvril (source : Procédure réglementaire de Déclaration de surface et demande de paiement : entre le 1er avril et le 15 mai (+ 20 jours sous pénalités de retard))
 - **R3** : Contrat pluriannuel susceptible d'être rompu ou modifié (source : AUDIT J4 2012)
 - **R8** : Paramétrage adéquat des outils ETAT MEMBRE -Effectivité de la mise à disposition des outils en conformité avec les exigences du PDRC. Dans le cadre des mesures « Surfaces » et "Hors Surfaces" vigilance accrue sur la disponibilité et l'adéquation des outils de gestion nationaux au regard des exigences du présent PDRC. (Source : DG AGRI 2011, DG AGRI 2013, CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014, Audit d'agrément DG AGRI J5 (juin 2014))
 - **R8** : Accessibilité pour l'OP comme pour l'AG aux informations relevant du 1er Pilier de la PAC nécessaires à la bonne gestion et au contrôle du PDRC. (Source : CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014).

- AB 11.2- Agriculture biologique (article 29) – Maintien AB
 - **R6** : Afin de déterminer la durée de l'engagement possible en MAB, il convient de s'assurer POUR CHAQUE SURFACE (quel qu'en soit l'exploitant annuité par annuité), l'historicité des opérations menées tant en SAB-M qu'en CAB (source : Spécificités du SIGC, et notamment le fait que les engagements sont pris sur chaque parcelle, et non par l'exploitant.)
 - **R3** : Contrat pluriannuel susceptible d'être rompu ou modifié (source : AUDIT J4 2012)
 - **R8** : Paramétrage adéquat des outils ETAT MEMBRE -Effectivité de la mise à disposition des outils en conformité avec les exigences du PDRC. Dans le cadre des mesures « Surfaces » et "Hors Surfaces" vigilance accrue sur la disponibilité et l'adéquation des outils de gestion nationaux au regard des exigences du présent PDRC. (Source : DG AGRI 2011, DG AGRI 2013, CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014, Audit d'agrément DG AGRI J5 (juin 2014))
 - **R8** : Accessibilité pour l'OP comme pour l'AG aux informations relevant du 1er Pilier de la PAC nécessaires à la bonne gestion et au contrôle du PDRC. (Source : CCCOP Exercices 2008-2013, SAI 2013-2014).

2- Le suivi de la programmation 2014-2020

En raison des missions exercées par le service audit, notamment en matière d'avis et de conseil, le service a participé à de nombreuses réunions à l'invitation de l'OP comme de l'AG, tant au niveau régional que national et européen. Le service a ainsi apporté des éclairages juridiques, réglementaires et procéduraux en participant à l'analyse des problématiques rencontrées dans la mise en œuvre du programme.

On citera notamment :

- Participation aux échanges avec la Commission et l'Etat sur les audits d'apurement et de certification des comptes,
- Participation aux réunions des organismes payeurs sur l'évolution des systèmes d'information, la lutte contre la fraude, ...

3- Le suivi des recommandations

Le SAI se charge de recueillir trimestriellement auprès des services qu'il a audités, les informations relatives à la mise en place des actions correctrices. Il assure un suivi et une expertise des réponses apportées par les entités concernées. En fonction des actions correctrices proposées, le SAI maintient ou lève la recommandation. Concernant les recommandations maintenues, elles font l'objet d'une analyse à chaque revue trimestrielle. A noter, que seul la Direction est en charge de la bonne mise en œuvre du plan d'action, le SAI n'ayant pas le pouvoir hiérarchique nécessaire.

4- La mission d'expertise et de conseil

A travers les missions d'audit précédemment évoquées ou via les saisines des services partenaires du PDRC, le SAI a poursuivi ses travaux d'expertise et de conseil.

Conformément aux dispositions de la Charte de l'Audit Interne (révision Comité d'audit du 16 octobre 2020), le SAI a été saisi par les services instructeurs des mesures du PDRC de questions de conformité réglementaire.

Tout en s'attachant à ne pas prendre position, le SAI a émis des recommandations relatives à l'amélioration des procédures ainsi que des avis réglementaires.

A noter également que, pour répondre à la volonté de certains partenaires, le SAI est associé en tant que membre observateur à divers groupes de travail (SSI, Contrôles, Débiteurs...).

LE COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit se réunit une fois par an, selon un ordre du jour arrêté par le Directeur et sur proposition du responsable de l'audit. Il peut se réunir à tout moment à l'initiative du Directeur.

Rôle

- Approuve la Charte d'Audit
- Approuve le plan quinquennal glissant
- Examine les rapports d'audit
- Examiner les suites données par les responsables aux recommandations contenues dans les rapports d'audits du SAI.

Composition

- Présidé par le Directeur, il réunit :
- Le Payer de Corse
 - Le Chef du service audit

Signatures

La Directrice
Par intérim
de l'OP-ODARC
Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice Intérimaire de l'OP-ODARC
Mandat : du 01/01/2018 au 31/12/2024

La Payer de Corse

Martine STAEBLER

Le Chef du Service Audit

Marie-Stéphanie PANTALACCI

Les auditeurs du SAI

Sabrina COSTA

Pascale PINELLI

Validée en comité d'audit le 10 novembre 2020

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) n° 352/78, (CE) n° 165/94, (CE) n° 2799/98, (CE) n° 814/2000, (CE) n° 1200/2005 et n° 485/2008 du Conseil
- Règlement délégué (UE) n° 907/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les garanties et l'utilisation de l'euro
- Règlement d'exécution (UE) n° 908/2014 de la Commission du 6 août 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les règles relatives aux concordes, les garanties et la transparence
- Règlement (CE) n° 885/2006 de la Commission du 21 juin 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil en ce qui concerne l'agrément des organismes payeurs et autres entités ainsi que l'apurement des comptes du FEAGA et du FEADER;
- Règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil
- Règlement délégué (UE) n° 807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et introduisant des dispositions transitoires
- Règlement d'exécution (UE) n° 908/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)
- Règlement d'exécution (UE) n° 809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les mesures en faveur du développement rural et la conditionnalité
- Règlement délégué (UE) n° 906/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dépenses d'intervention publique
- Règlement délégué (UE) n° 640/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les conditions relatives au refus ou au retrait des paiements et les sanctions administratives applicables aux paiements directs, le soutien au développement rural et la conditionnalité
- Règlement (UE) n° 2017/2393 du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2017 modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), (UE) n° 1306/2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune, (UE) n° 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune, (UE) n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et (UE) n° 652/2014 fixant des dispositions pour la gestion des dépenses relatives, d'une part, à la chaîne de production des denrées alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux et, d'autre part, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux
- Arrêté ministériel du 16 août 2007 portant agrément d'un organisme payeur de dépenses financées par le Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER)



CHARTE DE L'AUDIT INTERNE DE L'ODARC

La charte d'audit interne a pour objet de préciser les objectifs et les règles de fonctionnement de la mission d'audit interne ainsi que les relations entre le service d'audit interne (SAI) et les audités.

Cette charte d'audit interne se réfère aux Normes Internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Elle peut être mise à jour, à tout moment, par décision conjointe des signataires.

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

ORGANISATION ET FONCTIONS DU SAI

Par délibération n° 15/17 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 31 juillet 2015, la mission d'audit interne est exercée par le Service Audit et directement rattaché au Directeur. Ses dispositions précèdent :

«La fonction d'audit interne consiste à évaluer de façon ponctuelle, par lettre de mission du Directeur, un système de contrôle interne puis, communiquer une conclusion sur la fiabilité des opérations et édicter (puis suivre) des recommandations. Le responsable de l'audit élabore et réalise le plan d'audit, prépare le rapport d'audit annuel, propose et suit les recommandations validées par le Directeur, communique régulièrement avec les auditeurs externes, prépare les travaux demandés par les auditeurs externes. Le service évalue la pertinence des politiques publiques menées par l'Office.

Conformément aux conditions d'agrément d'organisme payeur de l'Office, le service audit interne est indépendant des autres services de l'organisme et relève directement de son Directeur. Ce service est placé sous l'autorité d'un chef de service, assisté d'un auditeur* (réducteur principal). »

Conformément à l'article 102, paragraphe 1, point c) iii), du règlement (CE) n°1306/2013, les États membres transmettent à la Commission les comptes annuels de chacun de leurs organismes payeurs, complétés par une déclaration de gestion signée par le responsable de l'OP concerné.

L'article 3, paragraphe 1, deuxième alinéa, du règlement (CE) n° 908/2014 modifié dispose que la déclaration de gestion est établie selon le modèle figurant à l'annexe I du présent règlement. Il précise qu'elle peut être assortie de réserves quantifiant l'incidence financière potentielle, auquel cas elle doit comporter un plan de mesures correctives ainsi qu'un calendrier précis de mise en œuvre.

DÉCLARATION DE GESTION (Article 3)

Je soussigné, directeur de l'organisme payeur présente les comptes pour ledit organisme payeur au titre de l'exercice budgétaire du 16 octobre xx au 15 octobre xx + 1.

-Les comptes, sur la base de mon propre jugement et des informations dont je dispose, y compris, notamment, les conclusions des travaux du service d'audit interne, que :

-Les comptes ici présentés et transmis sous forme électronique constituent, à ma connaissance, un état vrai, intégral et exact des dépenses et des recettes pour l'exercice budgétaire mentionné ci-dessus. Je déclare en particulier que toutes les créances, tous les acomptes, toutes les garanties et tous les stocks dont j'ai connaissance figurent dans ces comptes et que toutes les recettes perçues en rapport avec le FEAGA et le Feader ont été dûment créditées au profit du fonds concerné.

-J'ai mis en place un système offrant des assurances raisonnables quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes et en particulier sur le fait que l'admissibilité des demandes et, dans le cas du développement rural, la procédure d'octroi de l'aide sont gérées, contrôlées et documentées conformément aux règles de l'Union.

Les dépenses inscrites dans les comptes ont été utilisées aux fins prévues, telles que définies dans le règlement (UE) no 1306/2013.

En outre, je confirme que des mesures antifraude efficaces et proportionnées, au titre de l'article 38 du règlement (UE) no 1306/2013, sont en place et tiennent compte des risques recensés.

Cette assurance fait toutefois l'objet des réserves suivantes:
Enfin, je confirme n'avoir aucune connaissance d'aucun fait susceptible de porter préjudice aux intérêts financiers de l'Union. Signature

*Depuis le 1^{er} août 2011 le SAI est composé d'un chef de service et de deux auditeurs (réducteurs principaux)

LES REGLES DE COMPORTEMENT ET LE CHAMP D'INVESTIGATION DU SAI

Conformément au Code de Déontologie de l'IIA-IFACI qu'ils appliquent, les agents affectés à l'audit interne doivent faire preuve d'une totale indépendance à l'égard de l'ensemble des services audités.

Dans le cadre de ses missions le SAI aura accès, auprès de l'ensemble des partenaires gestionnaires des fonds FEADER, sans réserves à toutes les informations et documents relatifs à l'objet de l'audit.

L'auditeur interne veille à conduire ses investigations sans préjugés. Dans ses conclusions, il doit manifester un haut niveau d'objectivité, d'impartialité et d'honnêteté. Il se prononce uniquement sur les systèmes, et non sur les individus, conformément à la méthodologie d'audit mise en œuvre.

Il doit se comporter de manière telle que son intégrité et sa bonne foi ne puissent pas être mises en doute.

En cas de découverte d'irrégularité ou de fraude, l'auditeur informe immédiatement sa hiérarchie et examine avec elle la meilleure conduite à tenir pour sauvegarder les intérêts de l'établissement et favoriser la recherche de preuves avec le tact et la discrétion nécessaires. L'appui du niveau de direction approprié sera éventuellement sollicité.

L'audit interne a le devoir de refuser une mission qui lui serait proposée s'il est estimé, en conscience, de façon étayée, et après discussion avec la direction, qu'une insuffisance de compétence ou de moyens adaptés à la mission proposée risque de nuire à la crédibilité des conclusions.

L'auditeur interne est soumis au respect strict du secret professionnel dont seul le Directeur peut l'affranchir.

Les dossiers d'audit ne sont pas communiqués, à l'exception des parties utilisées par d'autres professionnels, eux-mêmes astreints au devoir de réserve et au secret professionnel.

LA METHODOLOGIE

Pour atteindre ses objectifs, l'audit interne a mis en place une démarche issue d'une méthodologie conforme aux normes d'audit interne reconnues au plan international (standards IIA-IFACI). Cette démarche comporte les phases suivantes :

Une phase de **préparation**, qui consiste en la prise de connaissance du domaine audité, permettant l'identification des risques et, en conséquence, l'orientation du travail conformément au programme de la mission.

Une phase de **réalisation** comprenant :

- L'information de l'ouverture de l'audit auprès du service concerné et sa hiérarchie (lettre de mission, réunion...)
- La conception du référentiel d'audit, consistant à recenser et hiérarchiser les points à vérifier qui orienteront la piste d'audit, à l'aide d'un référentiel de contrôle interne (règlements externes et internes, guides de procédure, manuels utilisateurs de logiciels ...)

Une phase de **vérifications**, sur pièces et éventuellement sur place, conduisant à la formulation de recommandations. Ce travail s'effectue à partir d'échantillons représentatifs, donnant lieu au recensement des constats d'anomalies en termes d'application du référentiel et d'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Une phase **contraidictoire**

Un projet de rapport d'audit permettant un échange sur les constats et recommandations émis par le SAI est transmis aux services audités.

Note : les remarques, émises par les services audités, jugées non pertinentes par le SAI n'entraînent pas de modifications des recommandations mais sont intégrées en annexe du rapport définitif.

Une phase de **finalisation du rapport d'audit**

Les éléments transmis lors de la phase contraidictoire sont analysés par le SAI et le rapport provisoire est révisé en conséquence, si nécessaire.

Le rapport définitif validé par le SAI est transmis au Directeur qui décide des modalités de sa diffusion.

Une phase de **suivi des recommandations**

Le SAI a créé et gère une base de données permettant d'assurer le suivi des recommandations figurant dans l'ensemble des rapports d'audit du SAI validés par le Directeur.

C- Division Contrôle

Malgré la crise sanitaire, les activités de la Division Contrôle et Instruction des mesures surfaciques (DCMIS) ont été menées à bien. Elles s'inscrivent dans 6 thèmes étroitement liés et indispensables à l'efficacité de la coordination de l'organisme payeur :

1. La démarche qualité et le contrôle interne
2. Les contrôles réglementaires
3. Le suivi des audits externes et la coordination de l'Organisme Payeur
4. L'instruction des mesures surfaciques
5. La gestion des créances
6. Traitement des dossiers contentieux.

1- La démarche qualité et le contrôle interne

1.1. Démarche qualité : Rappel du contexte et des objectifs

Suite à l'application de la norme ISO 9001 à l'OP ODARC, la démarche qualité est fortement orientée vers l'écoute et la satisfaction des bénéficiaires des aides publiques.

Cette démarche est un outil au service de :

- La transparence dans le traitement des dossiers d'instruction et de paiement
- L'amélioration de la satisfaction des bénéficiaires des aides, de nos financeurs et des autorités
- La réduction et la maîtrise des délais de paiements
- Le développement et la pérennisation de nos missions et activités
- Le positionnement durable de l'ODARC parmi les Organismes Payeurs nationaux et européens.

Les objectifs "qualité" généraux de l'OP ODARC ont été revus suite à l'audit de suivi 2 du Bureau VERITAS comme suit :

- Mise en œuvre dans l'année des décisions de la revue de direction
- Respect des objectifs par les processus
- Maîtrise des risques majeurs
- Tenue à jour de la documentation
- Respect délai "instruction dossiers de paiement complets et conformes"
- Certification des comptes sans réserves
- Apurement total des comptes par la Commission
- Répondre avec succès aux observations des instances extérieures de contrôle

Cette certification a été réitérée suite à l'audit de suivi 2 du 1^{er} septembre 2020, par l'organisme indépendant agréé « Bureau Veritas Certification ».

L'obtention de la certification ISO 9001 version 2015 valide l'atteinte d'un niveau de confiance et de fiabilité fondamental pour le développement et la pérennité de nos activités. Cela confirme la place de l'ODARC dans le giron privilégié des établissements pour lesquels le système de management qualité a été évalué conforme aux exigences d'une norme internationalement reconnue et faisant référence.

Au-delà de la certification, l'implantation de cette démarche et l'application des outils spécifiques qu'elle implique, représentent une véritable valeur ajoutée mesurable dans nos méthodes de travail et permettent un renforcement de la satisfaction des bénéficiaires des aides, dans le cadre de notre mission première de service public.

1.2. Obtention de la Certification ISO 9001 : 2015 pour l'OP ODARC

L'audit de suivi 2 réalisé par l'organisme indépendant agréé « Bureau Veritas Certification » a consisté en un examen du système de management de l'OP ODARC, de sa structure et de son fonctionnement. Il avait pour objectif :

- Confirmer que le système de management est conforme à toutes les exigences de la norme.
- Confirmer que l'organisme a mis en œuvre efficacement ses dispositions planifiées.
- Confirmer que le système de management est capable de réaliser les politiques et objectifs de l'organisation et évaluer les capacités du système de management à assurer que l'organisation de l'OP ODARC répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles.
- Identifier les domaines du système de management susceptibles d'être améliorés.

L'audit confirme que le système de management de la qualité de l'OP ODARC a une efficacité satisfaisante, une maturité satisfaisante à consolider et une adaptation satisfaisante. L'audit conclue aussi à la cohérence entre la politique, les risques, les opportunités et les cibles de l'organisme.

La Certification ISO 9001 version 2015 de l'OP ODARC est ainsi confirmée par le Bureau VERITAS.

1.3. Contrôle Interne et Qualité

a. Cartographie des risques par processus

Conformément à notre Charte de contrôle interne et qualité, nous avons procédé, pour chacun des processus de l'OP, suite à une analyse transversale de l'ensemble des activités d'instruction, de contrôle, de décision, de paiement, à l'identification des risques puis à leur évaluation, en estimant leur occurrence et leur gravité.

A partir de cette cartographie des risques, la sélection des risques à surveiller et à auditer régulièrement est basée sur l'estimation des moyens et compétences mobilisés et des méthodes appliquées pour la réalisation des activités.

Cette cartographie des risques est utilisée lors des actions d'audit interne qualité et de contrôle interne ; à la suite de quoi elle est revue si besoin, en fonction des évolutions du processus et des résultats du contrôle.

Suite à l'audit de suivi 2, la cartographie des risques est étendue au "processus management".

b. Contrôle interne

Désormais, conformément à la revue de direction de mai 2012, les actions de contrôle interne intègrent d'avantage le contrôle interne et la qualité par un travail de « re-performance » des dossiers d'instruction des aides et des paiements.

L'échantillonnage de dossiers cible certaines mesures et/ou certains types de bénéficiaires en fonctions des risques détectés dans l'environnement. Les contrôles sont élargis aux dossiers du Service instructeur incluant la partie paiement du SI (de la demande de paiement au CSF) et le dossier d'instruction administrative

c. Revue de processus

La revue de processus constitue un moment privilégié pendant lequel le pilote fait le point sur le fonctionnement de son processus, sur sa capacité à atteindre les résultats planifiés et sur sa capacité d'amélioration.

La Division contrôle a animé les revues de l'ensemble des processus de l'OP ODARC et enregistré les résultats des revues incluant les actions retenues d'amélioration et de progrès.

Chaque revue de processus a porté notamment sur :

- Revue des fiches « processus »
- Evaluation des objectifs fixés (bilan de la performance du processus) : il a été retenu de procéder à la mesure des objectifs de l'ensemble des processus de notre système qualité, au moyen d'un tableau de bord. Ce tableau permet aux pilotes et acteurs des Processus de se situer par rapport à leurs objectifs, mesurés au moyen d'indicateurs. Ce tableau de bord permet également à la Direction d'apprécier la capacité du système de management à atteindre ses objectifs.
- Suivi des actions fixées précédemment et déclenchement de nouvelles actions (correctives, préventives, d'amélioration).

1.4. Outils de contrôle interne

a. Outils de paiements

La liasse « paiement », la liasse « constat de service fait » et « la navette paiement » sont les principaux outils de paiements développés. Ils font l'objet d'adaptations permanentes, qui prennent en considération les "remontées terrains" des agents chargés de l'instruction des demandes de paiements. Ces outils font également l'objet d'adaptations spécifiques à certaines mesures et suite aux demandes des services instructeurs externes à l'ODARC. Ces outils ont fait l'objet, comme toutes les procédures, de mises à jour par rapport à la nouvelle programmation et d'évaluation de leur mise en application et de leur efficacité.

Dans le cadre de notre démarche qualité globale et de l'amélioration continue de nos méthodes, les liasses « paiements » et « constat de service fait » sont désormais attachées au logiciel 4D pour chaque dossier de paiements. Cette action permet, entre autre, un suivi plus pertinent de l'application de nos procédures.

b. Alertes-délais de l'OP

La procédure d'"alertes-délais" est établie pour assurer la maîtrise des non-conformités dans les délais d'instruction, d'engagement et de paiement des dossiers.

Conformément à notre procédure documentée ISO 9001 « *Mesures, analyses et Améliorations* » (Annexe 2 du Manuel Qualité) il est procédé de façon périodique à :

- la revue des non-conformités des délais et la détermination de leurs causes
- l'évaluation du besoin d'entreprendre des actions pour que les non-conformités ne se reproduisent pas
- la détermination, la mise en œuvre et l'enregistrement des résultats de ces actions
- la revue des actions mises en œuvre la période précédente.

Pour les activités de l'OP, les alerteurs délais sont un test bimensuel de la principale exigence des bénéficiaires des aides : le respect des délais de paiement.

1.5. Organisation du système Documentaire

Cet outil de management, qui est en même temps un support de travail et d'information, répertorie l'ensemble des documents clés utilisés et des procédures validées de l'ODARC. La documentation est mise à jour et consultable sur le serveur de partage informatique de l'ODARC. Il facilite l'accès de tous les agents aux principaux documents clés relatifs à nos activités. Il comporte quatre parties :

- Références réglementaires : circulaires, procédures et règlements externes
- Procédures de l'OP ODARC : procédures propres à chaque processus interne, documents du SMQ
- 4D
- Outils de paiement.

Une mise à jour exhaustive de cette base de données documentaire est régulièrement effectuée.

2- Les contrôles réglementaires

2.1 Contrôles sur place HSIGC

Par application du règlement n° 1306/2013 et au vu de l'organisation générale des services de l'ODARC, la division contrôle est chargée d'effectuer les contrôles des mesures hors surfaces selon deux modes :

- les contrôles sur place « avant paiement final » qui couvrent au moins 5% des dépenses supportées chaque année civile par l'organisme payeur. 30 à 40 % des montants à contrôler sont sélectionnés de façon aléatoire ;
- les contrôles sur place « ex-post » qui couvrent au moins 1% des dépenses qui concernent les opérations d'investissement soldées qui sont encore subordonnées à des engagements. Seuls les contrôles effectués durant l'année civile en question sont pris en considération. 20 à 25 % des montants à contrôler sont sélectionnés de façon aléatoire.

Les contrôles s'effectuent dans le respect d'un ou plusieurs plans de contrôle.

Au total, ce sont 22 contrôles qui ont été sélectionnés (9 en « avant paiement final » et 13 en « ex-post ») dans le cadre de l'établissement des plans de contrôle 2020.

2.2 Contrôles sur place SIGC

En 2020, les contrôles des demandes ICHN, MAEC et BIO ont été finalisés pour la campagne 2019 et initiés pour la campagne 2020 :

- 2019 : 138 exploitations ont fait l'objet d'un contrôle sur place RDR
- 2020 : 68 exploitations ont fait l'objet d'un contrôle sur place RDR.

2.3 Contrôles relatifs au respect des règles de la commande publique

L'article 48 du règlement 809/2014 dispose que :

- « 1. Des contrôles administratifs sont effectués pour toutes les demandes de soutien [=demandes d'aide], demandes de paiement et autres déclarations qui doivent être introduites par un bénéficiaire ou par un tiers et couvrent tous les éléments qu'il est possible et approprié de contrôler dans le cadre des contrôles administratifs. [...]
- 2. Les contrôles administratifs des demandes de soutien assurent la conformité de l'opération avec les obligations établies par la législation de l'Union ou la législation nationale ou par le programme de développement rural, y compris dans le cadre de marchés publics, des aides d'État et des autres normes et exigences obligatoires ».

Si la réglementation communautaire pose comme principe que le contrôle de conformité du marché public est effectué au stade de la demande d'aide, elle indique également qu'à chaque stade, l'étendue du contrôle est tributaire des éléments qu'il est possible et approprié de contrôler dans le cadre de ces contrôles. Par conséquent, les autorités de gestion ont une latitude pour établir dans leurs procédures à quel moment du contrôle administratif (demande d'aide et/ou demande de paiement) les points de contrôles doivent être vérifiés.

En conséquence dans le cadre de la mise en place de la programmation 2014-2020 et conformément à l'article 62 du règlement UE 1305/2013 la commission a normé un risque « R4 : marchés publics ». Une note de cadrage approuvée par délibération n° DEL1703220 CE du Conseil Exécutifs en date du 25 avril 2017 a permis d'appréhender le risque déclaré par la commission en explicitant les mesures d'atténuation mises en place pour le Programme de Développement Rural de la Corse.

Afin d'éviter toute confusion erreur d'interprétation et donc absence de couverture du risque déclaré par la Commission en concertation avec l'Organisme payeur, l'autorité de gestion et ses services instructeurs peuvent s'appuyer sur une entité spécialisée de l'Organisme payeur au sein de la Division Contrôle.

A cet effet la division contrôle a mis en place un dispositif de veille juridique spécialisée dans le domaine du droit de la commande publique qui intègre naturellement la veille législative, réglementaire et jurisprudentielle.

2.4 Contrôle de la délégation

Par convention datée du 02 septembre 2016 l'Organisme Payeur ODARC délègue à l'Agence de Services et de Paiements (ASP) la réalisation des contrôles sur place des aides surfaciques du second pilier.

A ce titre, la DCMIS contrôle la bonne mise en œuvre de cette délégation au regard des procédures de contrôle et des réglementations régionale, nationale et communautaire. 5 contrôles de la délégation ont ainsi été réalisés en 2020.

3- Le suivi des audits externes et la coordination de l'Organisme Payeur

En sa qualité de coordonnateur de l'Organisme Payeur ODARC, la Division Contrôle est l'interlocuteur des corps de contrôles externes. A ce titre, elle a participé à la planification des audits externes, suivi la réalisation des audits et répondu aux recommandations suite aux audits.

Au vu de l'évolution des lignes directrices, avec notamment l'introduction des normes « Légalité et Régularité », les travaux de certification des comptes représentent un enjeu considérable pour l'ODARC. Ces travaux sont suivis et coordonnés par la DCMIS, ils nécessitent un fort investissement et sont très chronophages. Le nombre d'audit de la DGAGRI est en nette augmentation ces 2 dernières années.

4- L'instruction des mesures surfaciques du RDR

Conformément à l'article 74 du règlement 1306/2013, la Division Contrôle de l'Organisme Payeur ODARC est chargée de l'instruction des aides surfaciques du RDR à compter de 2015, soit la moitié du budget du programme de développement rural de la Corse.

La vérification de l'éligibilité aux aides 2020 a été réalisée pour :

- 342 demandes MAEC
- 404 demandes BIO
- 2133 demandes ICHN

5- La gestion des créances

La gestion des créances est réalisée dans le cadre des fonctions d'Organisme Payeur du FEADER exercées par l'ODARC.

La gestion des créances concerne les irrégularités et la récupération des sommes indûment versées dans le cadre du financement de la politique agricole commune, ainsi que l'organisation d'un système d'information dans ce domaine.

La procédure de gestion des créances est mise à jour régulièrement au regard des dernières observations.

6- Traitement des dossiers contentieux

La Division Contrôle est chargée de la gestion et du suivi des affaires contentieuses relatives aux aides gérées par l'ODARC et subsidiairement des recours gracieux. A ce titre, elle est chargée de l'analyse juridique réglementaire et technique des requêtes, de la préparation des mémoires et saisine d'avocats. Elle est force de proposition quant aux suites à donner aux décisions de justice (appel, pourvoi) et de la mise en œuvre de l'exécution des décisions de justice.

L'activité contentieuse prise en charge par la Division Contrôle est stable en 2020 : 4 recours introduits en 2020 (3 recours devant le tribunal administratif et 1 recours devant la Cour Administrative d' Appel)